



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

# Sommaire

## 1. Avant-propos

## 2. Introduction

- 2.1. Les missions de la CIDD
- 2.2. Les grandes évolutions en 2015

## 3. Les activités de la CIDD

- 3.1. Le secrétariat
- 3.2. La composition
- 3.3. Les réunions plénières
- 3.4. Un premier pas vers une évaluation de la politique en matière de marchés publics durables au sein des services publics fédéraux
- 3.5. Inventaire du parc automobile fédéral

## 4. Les activités des groupes de travail de la CIDD

- 4.1. Le Groupe de Travail Stratégie Fédérale
- 4.2. Le Groupe de Travail EMAS
- 4.3. Le Groupe de Travail Mobilité
- 4.4. Le Groupe de Travail Marchés Publics Durables
- 4.5. Les Groupes de Travail Alimentation Durable et Événements Durables
- 4.6. Le Groupe de Travail Responsabilité Sociétale
- 4.7. Le Groupe de Travail Inégalités de Santé
- 4.8. Le Groupe de Travail Politique Internationale
- 4.9. Le Groupe de Travail Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales
- 4.10. Le Groupe de Travail Lien entre les performances DD et les frais de fonctionnement

## 5. Les activités des cellules de développement durable des services publics fédéraux

- 5.1. SPF Chancellerie du Premier ministre
- 5.2. SPF Personnel et Organisation
- 5.3. SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- 5.4. SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)
- 5.5. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- 5.6. SPF Intérieur
- 5.7. SPF Finances
- 5.8. SPF Mobilité et Transports
- 5.9. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- 5.10. SPF Sécurité sociale
- 5.11. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- 5.12. SPF Justice
- 5.13. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- 5.14. Ministère de la Défense
- 5.15. SPP Intégration sociale
- 5.16. SPP Politique Scientifique

## 6. La liste des abréviations

## 7. Annexe

# 1. Avant-propos

2015 apparaît comme une année de préparation de l'intégration des objectifs de développement durable dans les organisations fédérales pour la Commission Interdépartementale pour le Développement durable (CIDD).

Préparation d'abord car d'importants textes réglementaires, entrés en vigueur en 2014, confèrent à ses membres fédéraux de nouvelles obligations qui ont un impact sur leur agenda 2015 :

- L'Arrêté Royal du 9 octobre 2014 explicite le contenu du plan d'action de développement durable que les organisations fédérales doivent transmettre annuellement au Président de la CIDD. Dans cette perspective, l'IFDD, aidé par les coordinateurs des cellules de développement durable, s'attèle en 2015 à la conception d'une méthodologie pour concevoir un plan d'action orienté vers les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (VLT) et du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 contenant des objectifs universels. La CIDD crée quant à elle un nouveau groupe de travail (GT) axé sur l'intégration d'objectifs de développement durable dans la stratégie des organisations fédérales. Vous pouvez lire le mandat de ce groupe de travail au chapitre 4.
- L'Arrêté Royal du 4 avril 2014 s'attache à définir les objectifs stratégiques transversaux que chaque organisation fédérale doit décliner dans son contrat d'administration, avec l'aval de son ministre de tutelle. La CIDD veille en 2015 à soutenir les organisations fédérales pour ce qui concerne le volet

« Développement durable », par le biais du groupe de travail mentionné ci-dessus, et dans lequel l'IFDD et le SPF P&O collaborent étroitement.

- La Circulaire du 16 mai 2014 prévoit un rapportage annuel sur l'introduction des critères de durabilité des marchés publics des organisations fédérales. Vous pouvez découvrir ce premier rapportage dans le compte-rendu des Cellule DD de chaque service public fédéral, au chapitre 5 du présent document.

Préparation ensuite car la configuration générale des groupes de travail de la CIDD change profondément en 2015 afin de focaliser les activités sur une approche plus stratégique de l'intégration d'objectifs de développement durable dans les organisations fédérales. Deux nouveaux groupes apparaissent, quatre autres fusionnent. Les raisons de ces mouvements vous sont expliquées au chapitre 2. Et préparation enfin car des projets fondamentaux, comme l'avant-projet de 3e Plan Fédéral de Développement durable, le Plan national d'action « Entreprises et Droits de l'Homme » et le Plan national d'action « Lutte contre les inégalités de santé » sont passés des mains de la CIDD aux mains du politique. Leur état d'avancement est évoqué aux chapitres 3 et 4.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Dieter Vander Beke,  
Président de la CIDD

## 2. Introduction

L'objectif du présent rapport annuel est de vous présenter les travaux de la CIDD en 2015. Dans cette introduction, nous vous livrons un aperçu des missions de la CIDD et des principales évolutions qui ont marqué l'année.

### 2.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la loi du 5 mai 1997 et de veiller à leur bon déroulement;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

*(Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et*

*par la loi du 15 janvier 2014).*

Depuis 2010, la CIDD a contribué à la préparation de la « Vision stratégique fédérale à Long Terme en matière de développement durable », qui comprend les objectifs à long terme poursuivis par le gouvernement fédéral dans les politiques qu'il mène. Cette Vision à Long Terme (VLT), adoptée en 2013 par le gouvernement, chapeaute désormais le cycle de plans et rapports de développement durable. Elle sert de cadre de référence aux activités de la CIDD, de l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et du Bureau fédéral du plan. Elle fixe également un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs. La VLT vise notamment à répondre aux engagements souscrits par la Belgique aux niveaux international et européen.

### 2.2. Les grandes évolutions 2015

#### [2.2.1. L'ONU adopte 17 objectifs universels de développement durable \(SDG's\)](#)

Au Sommet sur le développement durable, le 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Celui-ci comprend 17 objectifs mondiaux (SDG's – Sustainable Development Goals) et vise 169 cibles. Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ils ont pour ambition de :

1. Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge.
4. Assurer l'accès de tous à l'éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Etablir des modes de consommation et de production durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Belgique, comme tous les Etats membres de l'ONU s'est engagée à contribuer à la réalisation de ces SDG's d'ici 2030. Les services publics fédéraux sont tenus d'entamer l'intégration des objectifs de la Vision à Long Terme (VLT) et des objectifs mondiaux en matière de développement durable et leur core-business. Des orientations seront muries à partir de 2016 et devront être déployées au sein de plans d'action de développement durable.

### 2.2.2. Les contrats d'administration intègrent des objectifs de développement durable

En mars 2015, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les principes généraux sur lesquels devront désormais s'articuler les contrats d'administration et les plans d'administration des services publics fédéraux (A.R. du 4 avril 2014<sup>1</sup>).

En mai 2015, il a pris connaissance de la proposition du Collège des Présidents des services publics fédéraux concernant les objectifs communs qui devront figurer dans tous les contrats d'administration 2016-2018. Ces objectifs stratégiques et opérationnels communs ont été pensés dans une optique de responsabilisation du management public et de gestion du service public fédéral.

La proposition du Collège des Présidents intègre les éléments suivants :

- L'amélioration de l'efficacité et réduction des coûts ;
- La simplification administrative ;
- L'orientation client ou amélioration de la relation avec les utilisateurs/ les citoyens ;
- Le développement durable ;
- La promotion de l'égalité des chances ;
- La promotion du bien-être et de la culture organisationnelle ;
- L'amélioration du contrôle interne ;
- L'amélioration de l'audit interne ;

<sup>1</sup> (Arrêté Royal du 4 avril 2014 modifiant l'Arrêté Royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les Services Publics Fédéraux (SPF) et les Services Publics fédéraux de Programmation (SPP) et modifiant l'Arrêté Royal du 2 octobre 2002 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les SPF et les SPP).

- La collaboration inter-services ;

Le chapitre relatif au développement durable (article 35) repose quant à lui sur quatre engagements :

1. *Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle, basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000) ou le maintien du certificat EMAS.*
2. *Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 9 octobre 2014) et l'intégrer dans le contrat d'administration.*
3. *Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique.*
4. *Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative (GRI).*

### 2.2.3. La CIDD amorce une approche stratégique d'intégration des objectifs de DD dans les organisations fédérales

Afin d'organiser la transition vers une approche plus stratégique concernant de l'intégration du développement durable dans les organisations fédérales, la CIDD a décidé d'établir de nouveaux axes de travail et de nouvelles priorités. Elle constate en effet que divers projets ont permis des améliorations en matière de développement durable au sein de nombreuses organisations fédérales. Néanmoins, il apparaît que ces améliorations se cantonnent essentiellement à la sphère opérationnelle, même si les impacts concrets ne sont pas négligeables.

Or, depuis 2014, le cadre réglementaire donne plus de place à une approche stratégique du développement durable. La CIDD opte donc pour une approche davantage axée sur le volet stratégique des organisations fédérales. Avec le soutien de l'IFDD, la transition passe

par diverses initiatives :

- Mettre à disposition des organisations fédérales des instruments et guides pratiques consolidant les connaissances en matière de développement durable. En 2015 ont ainsi été conçus le Manuel pour rédiger un Rapport de durabilité selon les directives GRI, la Méthodologie pour élaborer un plan d'action de développement durable, le Guide Alimentation durable et le Vade-mecum de la mobilité durable.
- Intégrer le développement durable dans le management des organisations fédérales. 2015 est donc l'année de la création, d'une part, d'outils mis à disposition des Cellules DD pour élaborer un plan d'action de développement durable et, d'autre part, d'un projet-pilote rassemblant six SPF désireux de publier leur premier Rapport de durabilité selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) (voir ci-dessous).
- Constituer deux nouveaux groupes de travail au sein de la CIDD et définir leur mandat. L'un porte sur l'intégration d'objectifs de développement durable dans la stratégie des organisations fédérales. La CIDD approuve son mandat en septembre 2015 et ce GT se réunit une première fois en décembre 2015. Le second porte sur le lien entre les performances en matière de développement durable et les frais de fonctionnement. Son mandat est également approuvé en septembre 2015. Il se réunira pour la première fois au début de l'année 2016.
- Fusionner quatre groupes de travail de la CIDD dont la thématique est spécifique et concerne le fonctionnement

opérationnel des organisations fédérales. Il s'agit des groupes de travail EMAS, Alimentation durable, Événements durables et Mobilité durable. Ces sujets sont désormais traités au sein du GT Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales. Les autres groupes de travail, à portée transversale et focalisés sur la préparation des politiques, sont quant à eux maintenus. (Voir chapitre 4)

#### [2.2.4. Six services publics fédéraux présentent leur premier rapport de durabilité GRI](#)

Six services publics fédéraux relèvent, en 2015, le défi d'élaborer un rapport de durabilité conforme aux lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI-4). Ils font ainsi office de pionniers car aucun autre service public n'a effectué ce difficile exercice avant eux. L'IFDD initie ce projet-pilote. Il saisit cette occasion pour concevoir et mettre à la disposition des services publics fédéraux un Manuel destiné à les soutenir dans la rédaction d'un Rapport de durabilité selon les directives GRI.

Un rapport GRI traite des matières qui forment le core-business d'un service public et de leur impact sur l'intérêt général et la transition vers un développement durable. Le rapport donne une image de l'impact économique, environnemental et social significatif d'une organisation et de l'influence qu'il exerce sur le jugement et les décisions des parties prenantes. Ces dernières ont donc voix au chapitre et peuvent mettre en avant certains thèmes et sujets.

Tous les organismes fédéraux sont appelés à suivre la même voie.

### 2.2.5. Les services publics fédéraux disposent d'une méthodologie pour élaborer leur plan d'action de développement durable

L'A.R. du 22 septembre 2004 crée les Cellules de Développement durable dans chaque service public fédéral. Il leur confie plusieurs missions, dont la préparation d'un plan d'action annuel de développement durable du SPF. Le contenu de ce plan d'action est mieux précisé dans l'A.R. du 9 octobre 2014<sup>2</sup>.

En 2015, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable propose alors une méthodologie pour élaborer un plan d'action de développement durable. Il veut ainsi répondre aux besoins des responsables des Cellules de développement durable chargés de coordonner le processus d'intégration du développement durable dans leur SPF/SPP.

Cette méthodologie rencontre la nécessité de planifier des actions à court terme (annuelle), à moyen terme (2030) et à long terme (2050) et de faire le lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels mis en oeuvre dans l'organisation. Elle se décline en un manuel explicatif et une proposition de canevas.

### 2.2.6. Le rapportage sur l'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics fédéraux s'organise

La circulaire du 16 mai 2014<sup>3</sup>, qui est entrée en application le jour de sa promulgation, impose aux organisations fédérales de :

- Mettre en place une politique de marchés publics durables ;

<sup>2</sup> Arrêté Royal du 9 octobre 2014 modifiant l'Arrêté Royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

<sup>3</sup> Circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

- Inclure autant que possible des considérations sociales, économiques et environnementales dans les cahiers de charge ;
- Permettre l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics ;
- Motiver, dans certains cas, pourquoi des considérations de développement durable ont bien été prises en compte ou non ;
- Effectuer un rapportage qualitatif et quantitatif sur les marchés passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

La CIDD centralise ce rapportage, basé sur les indications de l'annexe 3 de la circulaire, pour ce qui concerne les services publics fédéraux. Il est publié pour la première fois dans le présent rapport annuel au point 3.4.

### 2.2.7. Le Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » franchit un cap

L'avant-projet de Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », porté par le GT Responsabilité Sociétale des Organisations, entre dans sa phase de consultations en 2015. La contribution fédérale à cet avant-projet s'enrichit alors des contributions des Régions flamande, wallonne et bruxelloise. A l'automne, après délibérations politiques, la version consolidée prend le chemin de la consultation des parties prenantes et fait l'objet de plusieurs demandes d'avis auprès des Conseils consultatifs compétents dans cette matière. (Voir chapitre 4).



## 3. Les activités de la CIDD

Ce chapitre a pour objet de vous présenter les activités du secrétariat, la composition du bureau et les thématiques abordées en réunions plénières durant l'année 2015.

### 3.1. Le secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Durant toute l'année 2015, en tant que secrétaire de la CIDD, Cédric Van de Walle a assuré le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD. Le secrétariat des groupes de travail de la CIDD est quant à lui assuré par différents membres de l'IFDD.

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

### 3.2. La composition

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan est représenté par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Lors de la séance plénière du 29 janvier, la CIDD a désigné Madame Marielle Smeets et Monsieur Peter Vanderstuyf comme vice-présidents.

Le mandat des membres de la CIDD s'achève avec l'année 2015. Début 2016, la composition de la CIDD sera renouvelée pour un mandat de 5 ans.

### 3.3. Les réunions plénières

En 2015, les membres de la CIDD se réunissent en plénière à six reprises : les 29 janvier, 26 mars, 26 mai, 25 juin, 24 septembre et 10 décembre.

#### Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

En mai, la TaskForce du Bureau Fédéral du Plan présente le Rapport fédéral sur le développement durable 2015 – partie prospective : « Rendre nos consommations et nos productions soutenables ». Le CFDD détaille quant à lui son programme d'activités 2015-2016, approuvé par l'AG du 24 avril 2015.

En décembre, la CIDD approuve le rapport des membres établissant la contribution des services publics fédéraux au 2<sup>e</sup> Plan fédéral de Développement durable (2004-2012). Le gouvernement n'a pas encore adopté le prochain plan. Mais les membres de la CIDD arrivent à la fin de leur mandat et il paraît donc logique de clôturer ce rapport maintenant. Le document contient :

- Une introduction rappelant le contexte réglementaire et la méthodologie suivie ainsi que les statistiques globales ;
- Une synthèse des réalisations suivant la structure des actions proposées dans le deuxième plan avec des interviews d'experts de SPF ;
- Et une approche par organisation fédérale reprenant les données introduites dans la base de données en ligne jusqu'à la mi-2013.

### **Préparation des politiques**

A plusieurs reprises, les membres sont tenus informés des discussions politiques relatives à l'avant-projet de 3<sup>e</sup> Plan Fédéral de Développement durable et au Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme ». Ils accordent également une grande attention à la note du Collège des Présidents portant sur les objectifs communs qui devront figurer dans les contrats d'administration 2016-2018, et plus particulièrement l'article 35 consacré au développement durable. Sur le plan international, l'état des lieux des négociations concernant la définition des Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals – SDGs) aux Nations Unies, à l'horizon 2030, est relayé périodiquement.

En juin, les membres discutent de la réorganisation des groupes de travail de la CIDD, sur base d'une note préparée par l'IFDD. La CIDD marque son accord sur la fusion de 4 groupes de travail existants (EMAS, Mobilité, Événement, Alimentation) et la création d'un groupe de travail au champs d'action plus vaste, englobant les quatre thématiques en question ainsi que les nouvelles thématiques liées à l'intégration d'objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales. Par ailleurs, elle approuve le principe de créer un nouveau groupe de travail axé sur le lien entre les performances développement durable et les frais de fonctionnement. Le mandat de ces deux GT est examiné et adopté au cours de la réunion du mois de sep-

tembre. L'appel à candidatures pour constituer ces GT est aussitôt lancé.

C'est en septembre que les membres prennent connaissance de l'outil CARS (Cadre d'Auto-évaluation de la Responsabilité Sociétale) développé par le SPF Personnel & Organisation. Le résultat du travail réalisé via cet outil débouche sur un plan d'action qui répond à la demande d'un plan basé sur les lignes directrices ISO 26000, tel que prévu pour les contrats d'administration. De même, CARS peut être combiné avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI).

### **Participation à un projet de recherche**

En juin encore, les membres de la CIDD marquent leur accord pour coopérer avec le consortium de chercheurs de l'Université d'Anvers (CSB), de l'ULB (IGEAT) et du Bureau fédéral du Plan dans le cadre du projet recherche SUSPENS financé par le SPP Politique scientifique. L'équipe de recherche veut étudier comment « réconcilier la dimension environnementale et sociale dans le cadre de la transition vers une société post carbone » en dédiant une attention particulière aux ménages. Elle propose à la CIDD de participer à une table-ronde. Les chercheurs y présenteront quatre « background papers » et une discussion pourra identifier les obstacles au développement de certaines politiques publiques. Ainsi, cette table ronde, qui se tiendra en février 2016 pourra contribuer à préciser les questions de recherche.

### **Indicateurs complémentaires au PIB**

Parallèlement, le Bureau fédéral du Plan propose à la CIDD de coopérer à l'élaboration d'une liste d'indicateurs complémentaires au PIB. La loi du 14 mars 2014 prévoit en effet une participation de l'administration et de la société civile aux travaux préparatoires. Un premier rapport doit être publié à ce sujet par l'Institut des comptes

nationaux avec un résumé dans le rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique début 2016 et un débat parlementaire aura lieu sur cette base en mars 2016. Etant donné le calendrier très court, le Bureau fédéral du Plan a présenté un rapport intermédiaire lors d'un séminaire d'information le 21 septembre, de façon à recueillir des feedback au cours d'une table-ronde qui a eu lieu le 15 octobre.

### 3.4. Un premier pas vers une évaluation de la politique en matière de marchés publics durables au sein des services publics fédéraux

La circulaire du 16 mai 2014 (*intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*) prévoyait l'implémentation de la circulaire au sein des services fédéraux de façon structurée via des directives et procédures, au plus tard d'ici le 31 décembre 2014.

En vue de la préparation de l'implémentation, différentes initiatives (interdépartementales) ont été prises. Des réunions de formation et de discussion ont été organisées avec les cellules de développement durable et les coordinateurs EMAS (le 30/09/2014 et le 17/11/2014), à l'initiative du SPF Justice (le 27/11/2014) et à l'initiative du SPF Intérieur (le 21/04/2015 et le 27/04/2015). Des formations spécifiques sur les clauses sociales ont été organisées par le SPF P&O le 30/11/2015 et le 3/12/2015. Le thème relatif aux clauses sociales était aussi régulièrement à l'ordre du jour des réunions mensuelles du Réseau des acheteurs fédéraux.

Dans ce contexte de l'implémentation interne, l'année 2014 surtout et dans une moindre mesure l'année 2015 peuvent être considérées comme des années de transition. L'importance de la politique pour l'autorité fédérale peut être envisagée à la lumière du nombre de

publications annuelles dans le journal officiel belge. Pour les services publics fédéraux qui sont tenus de respecter la circulaire, il convient de communiquer les chiffres suivants (2015) en ce qui concerne les publications (simplifiées) :

- IPSS et OIP : 786 annonces et 2401 annonces simplifiées de marchés ;
- SPP : 48 annonces et 12 annonces simplifiées de marchés ;
- SPF : 1 annonce de concession, 268 annonces et 208 annonces simplifiées de marchés ;
- Ministère de la Défense : 198 annonces et 75 annonces simplifiées de marchés et 6 annonces de marchés dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Le rapportage à la CIDD dans le cadre de la circulaire a essentiellement trait aux SPF et SPP. Pour le Ministère de la Défense, la situation n'est pas claire. La part de marchés publiés ne constitue pas une mesure du nombre de marchés lancés d'un service donné. En raison du nombre supplémentaire de marchés non publiés, le nombre total est souvent beaucoup plus élevé.

#### Constatations :

- 1) **Procédures** : 9 des 18 services fédéraux fournissent dans les rapports des cellules de DD des explications claires sur leur approche et leur fonctionnement internes relatifs aux marchés publics durables. Pour 9 autres services, aucune information n'a été reçue. La circulaire du 16 mai 2014 imposait l'installation d'une politique interne pour les achats durables d'ici la fin 2014. On peut pourtant dire que 7 services (SPF Chancellerie, SPP Intégration sociale, SPF Emploi, SPF Mobilité, FEDICT, SPF Justice et SPF Intérieur) ont clairement mis en place des procédures, des instructions,

des notes de service et/ou des systèmes de monitoring internes. À ce niveau-là, la circulaire a bel et bien porté ses fruits. Dans au moins un cas, il est mentionné que la mise sur pied de ces mesures internes a eu un effet positif évident sur l'intégration des critères durables dans les marchés publics.

- 2) **Documents de l'annexe 3** : Le secrétariat de la CIDD a reçu le document de l'annexe 3 de la part de 6 services (SPF Chancellerie, SPP Intégration sociale, FEDICT, SPF Justice, SPF Intérieur et SPF Finances). On y faisait état de 234 marchés pour un montant total de 133 MEUR. Il s'agissait de 163 services (70 %) et de 71 fournitures (30 %). En règle générale, les références aux critères environnementaux ou sociaux présentent très peu de variation. Dans 68,7 % des mentions, les aspects environnementaux ne semblaient pas être d'application selon les acheteurs. Pour les aspects sociaux, on réfère principalement (88 %) aux conventions de l'OIT.
- 3) **Documents de l'annexe 1** : Dans le cadre du rapportage CIDD 2015, 75 documents de l'annexe 1 ont été examinés. Dans presque tous les cas, ces documents sont ajoutés aux dossiers internes et ils ont trait à différentes considérations concernant la durabilité dans les marchés publics spécifiques. Vu la grande différence entre le nombre de publications de marchés publics via E-Notification en 2015 (537 pour les SPF et SPP sauf le Ministère de la Défense) et le nombre de documents de l'annexe 1 reçus, seules des conclusions fiables limitées peuvent être tirées de l'analyse de ces documents pour l'ensemble de l'autorité fédérale. Le suivi de l'implémentation de la circulaire au sein des IPSS et OIP(3177 publications en 2015) est particulièrement peu clair vu qu'on n'a pas prévu de canal pour le rapportage.

Sur la base d'une première analyse des documents de l'annexe 1 reçus des SPF et SPP, les tendances suivantes peuvent néanmoins être signalées :

- a. 27 formulaires de l'annexe 1 d'un service d'encadrement ICT d'un SPF ont été remplis de façon standard et ne contiennent pas de variation dans les réponses. Le service rapporte dans ces 27 documents pour un montant total de 17,7 MEUR que dans aucun des cas une prospection du marché n'a eu lieu et que dans aucun des cas des chances ont été offertes aux PME. De plus, que dans tous les cas les considérations sociales suivantes ont été prises en compte : le respect de la législation sociale, la garantie de l'égalité des chances, l'accessibilité aux personnes handicapées, le respect des conventions de l'OIT, la prise en compte de rémunérations acceptables et de pratiques commerciales durables et honnêtes et la prise en compte de la sécurité et de la formation du personnel. L'aspect 'accessibilité aux personnes handicapées' est particulièrement remarquable vu qu'il n'a presque jamais été mentionné comme étant pertinent par d'autres services. Vu leur 'caractère standard', ces 27 documents n'ont pas été pris davantage en considération.
- b. Dans 100 % des documents de l'annexe 1 analysés, des analyses de marché sont exécutées par le biais d'une visite d'entreprise ou en contactant des fournisseurs/prestataires de services potentiels. Dans 23 % des cas, on a consulté Internet et des brochures, dans 6 % des cas, on a organisé une demande d'informations via des magazines, des journaux, etc., et dans 4 % des cas, on a fait appel à E-Notification pour demander des informations.

- c. Dans presque toutes les annexes, des mesures sont prises afin d'offrir des opportunités aux PME : dans 100 % des cas en adaptant les exigences de la sélection qualitative, dans 88 % des cas en limitant les charges administratives concernant la demande de documents et d'attestations (généralement via Digi-flow) et dans 25 % des cas en utilisant la procédure négociée.
- d. Dans 100 % des annexes, il est tenu compte de la législation sociale.
- e. Dans 100 % des annexes, il est tenu compte des conventions de l'OIT.
- f. Dans de nombreux cas (65 %), il est tenu compte de rémunérations acceptables et du commerce équitable (71 %). Il est possible que cela soit considéré essentiellement à la lumière des conventions de l'OIT (et des critères d'exclusion). Une analyse plus poussée des cahiers des charges devrait fournir une réponse définitive à cet égard.
- g. Dans 58 % des cas, il est tenu compte de l'égalité des chances et de la diversité, mais les réponses dépendent fortement des services.
- h. Les aspects suivants n'ont jamais été pris en compte : l'accessibilité des personnes handicapées (0 %) et l'implication de groupes cibles moins qualifiés (0 %). Pour 2 marchés, on a eu recours à l'économie sociale, mais on ne sait pas clairement s'il s'agissait de réservation du marché. Les remarques dans les annexes mentionnent qu'on peut travailler via sous-traitance.
- i. De nombreuses annexes réfèrent à la prise en compte de documents validés par le secteur via le guide des

achats durables (50 %). Il ressort pourtant de la première analyse de ces annexes que les possibilités de l'instrument sont peut-être insuffisamment connues et/ou utilisées. La consultation de l'IFDD sur l'instrument en 2016 fournira des informations complémentaires à ce sujet.

- j. 3 marchés du SPF Intérieur mentionnent la technique du coût du cycle de vie pour un montant total de 908 KEUR. Le SPF Justice réfère également pour un seul marché à la technique LCC (pour 65 KEUR).
- k. Dans 3 cas, il est également fait explicitement mention de techniques innovantes.

### Conclusions et recommandations

En ce qui concerne l'intégration effective de considérations en matière de durabilité dans les marchés publics, il faut manifestement effectuer un examen plus poussé pour évaluer s'il est suffisamment tenu compte des différents impacts en termes de durabilité. Le peu de variation dans les documents de l'annexe 3 semble particulièrement indiquer que les **acheteurs sont d'avis dans de nombreux cas que le fait de tenir compte des PME ne pose pas problème, que les aspects environnementaux ne sont très souvent pas pertinents et que les aspects sociaux n'ont trait qu'à la législation sociale et aux conventions OIT**. La nature des marchés et les perceptions des acheteurs doivent encore être examinées pour les marchés spécifiques et dans le cadre de la pertinence effective pour le développement durable.

C'est pourquoi un examen supplémentaire est conseillé quant aux pistes suivantes :

- a) La question est de savoir si les acheteurs ont besoin d'un cadre législatif plus strict en vue de durabiliser leurs achats. Plusieurs indications ressortant de l'analyse des documents

de l'annexe 1 pourraient aller dans ce sens, comme la prise en compte systématique des PME (sélection qualitative) ou de la législation sociale, ou comme la reprise systématique des clauses d'exclusion ou d'exécution de l'OIT. Dans un certain nombre de cas, elles sont pour ainsi dire cochées d'office dans les documents de l'annexe 1. Il faut vérifier si cela cache une pratique qui va plus loin que les pures obligations administratives. Les réponses standard du service d'encadrement ICT du SPF Justice peuvent aussi aller dans ce sens. La circulaire prévoit notamment des engagements clairs des services d'achat via l'analyse des besoins et via les prospections du marché. Aussi, la politique relative aux marchés publics durables ne se limite pas seulement au fait de tenir compte de la réglementation.

- b) Le renvoi à une clause standard dans les cahiers des charges avec référence à la politique environnementale interne donne dans certains cas un signal clair aux soumissionnaires (voir plus particulièrement la pratique au SPP Intégration sociale). Nous ne savons toutefois pas toujours clairement comment ces clauses prennent ensuite forme dans les attributions des marchés ou dans les spécifications techniques. Il convient en outre de remarquer que les modèles de cahier des charges fréquemment utilisés du SPF Personnel et Organisation ne reprennent toujours pas de telles clauses standard. Cela n'est en outre pas conforme à la circulaire du 16 mai 2014, section 2 : « Lorsqu'elles reprennent des considérations environnementales ou sociales dans leur marché public, les autorités adjudicatrices fédérales mentionnent la clause standard suivante dans leurs documents de marché [...] »
- c) Les modèles des cahiers des charges du SPF P&O restent une référence importante. De ce fait, la reprise des clauses relatives à l'OIT dans les conditions d'exécution ainsi que les critères d'exclusion (faute professionnelle grave) semblent être généralement acceptés. Cela garantit un certain seuil de sé-

curité sur le plan juridique. Dans la plupart des cas, le respect de cet aspect est probablement à peine contrôlé. Les cahiers des charges ne comportent pas non plus d'indications sur la façon dont un tel contrôle pourrait avoir lieu. Il y a là de la marge pour l'analyse de la politique et l'implémentation sur la base de projets pilotes, de l'échange de bonnes pratiques, et de l'établissement de clauses relatives à la vérification.

- d) Dans 2 des 7 rapports reçus des cellules de DD, le guide des achats durables est perçu comme un instrument clé pour la consultation des aspects durables du contenu. Les références dans les documents de l'annexe 1 (50 %) vont dans le même sens. Nous ne savons toutefois pas clairement quelles applications de ce guide (critères, clauses, labels, informations juridiques, étude et projets, etc.) sont principalement utilisées, ni quel sera le besoin futur des acheteurs pour mieux donner forme à la durabilisation des achats. Tel qu'indiqué ci-dessus, il n'est pas certain que toutes les possibilités de ce guide soient suffisamment utilisées. À cet effet, l'IFDD a rédigé un questionnaire qui sera diffusé en 2016.
- e) Nous ne savons pas clairement si les acheteurs comprennent certaines problématiques relatives au développement durable de la même manière que les services qui s'occupent de la préparation de la politique en matière de développement durable (services environnement, aspects sociaux, développement durable, etc.). La référence fréquente au commerce honnête et durable par les acheteurs dans différents cahiers des charges semble contraster avec une conception plus limitée du commerce honnête dans le contexte du commerce équitable pour les produits alimentaires ou textiles. Ainsi, le SPP Intégration sociale envisage la problématique sous l'angle de « l'interdiction de vente » de produits qui sont livrés à des banques alimentaires et qui sont donc exclusivement destinés à des groupes cibles spécifiques. La question des rémunérations acceptables peut aussi être l'indication

de différentes interprétations ou d'imprécisions.

- f) Bonnes pratiques : Une des applications intéressantes de la cartographie des marchés publics durables concerne le fait de rendre transparentes les bonnes pratiques et la diffusion de ces dernières. Plusieurs cellules de développement durable en font aussi effectivement mention dans leurs rapports. En complément avec une analyse des cahiers des charges sur E-Notification, il y a là de nombreuses opportunités pour l'échange de bonnes pratiques.
- g) Centrales de marchés : En raison de l'absence de données de rapportage sur le SPF P&O, nous ne savons pas clairement dans quelle mesure les aspects durables sont repris structurellement dans les centrales de marchés. Sur la base de la discussion au sein du Réseau des acheteurs, nous supposons qu'il est tenu compte des aspects durables, mais une analyse approfondie des cahiers des charges serait la bienvenue. Par ailleurs, la pratique des centrales d'achat glisse aussi davantage vers des collaborations entre différents services fédéraux qui préparent et suivent ensemble un marché public. Ici non plus, nous ne savons pas clairement quels sont les produits et services pertinents et comment il pourrait être tenu compte structurellement des aspects durables.
- h) La méthodologie relative au monitoring des aspects durables des marchés publics au niveau fédéral telle que prévue dans la circulaire doit être examinée sérieusement. En tous les cas, le rapportage de la CIDD semble porter ses fruits dans le domaine de l'implémentation de processus internes et dans une moindre mesure dans le domaine des bons exemples. Dans le domaine de l'évaluation du contenu des cahiers de charges et de la prise en compte des aspects durables, une analyse supplémentaire s'avère nécessaire. Le fait que différents services cherchent individuellement ou en concertation (IFDD, SPF Intérieur, SPF B&Cg, SPF P&O) des pistes pa-

rallèles et complémentaires pour le monitoring des marchés publics (durables) montre que la collecte de données pour l'évaluation de la politique et la diffusion de bonnes pratiques ne sont pas encore au point. La finalité de la collecte de formulaires de l'annexe 1 devrait aussi être considérée à l'égard de toutes ces autres initiatives.

## Etat des lieux des annexes 1 et 3 sur lesquelles les services publics fédéraux ont rapporté en 2015

SPF/SPP	Annexe 3 transmise à la CIDD	Nbre d'annexes 1 transmises à la CIDD	Seuil (TVAC) EURO	Etat d'avancement de la procédure MPD	Nbre total de marchés publics passés en 2015	Nbre total de marchés publics en 2015	Nbre de marchés incluant des critères env	Nbre de marchés incluant des clauses soc	Nbre de marchés incluant des critères env et des clauses soc	Nbre de marchés avec annexe 1	Nbre de marchés attribués à une entreprise sociale	Nbre de marchés attribués à une PME
Chancellerie	OUI	1	5.500	Procédure décrite et publiée sur l'intranet	2	1	1	1	1	1	0	0
Intégration sociale	OUI	3	85.000	Procédure validée par la COM Dir	18	7	5	9	5	11	0	0
Intérieur	OUI	7	85.000	Note de service interne	117	29	17	37	17	20	0	19
Justice	OUI	50	85.000		91	69	31	149	42	53	0	1
Mobilité	Oui mais incomplète car utilisation d'autres outils de reporting	16		Dienstnota Beliris omtrent implementatie Omzendbrief 16 mei 2014 is in werking in de organisatie	74	101	6		1	22	0	
Fedict	OUI	0	10.285	Procédure validée par la COM Dir	10			10		8	8	
Affaires Etrangères												
P&O												
Budget												
Santé Publique												
Sécurité sociale												
Emploi												
Economie												
Finances	OUI	0			23	43	0	23	23	0	1	
Défense												
Politique Scientifique												
TOTAL	6	77			335	250	60	229	89	115	9	20
					Total :	885	10,25%	39,14%	15,21%	19,65%	1,53%	3,41%



### 3.5. Inventaire du parc automobile fédéral

La Circulaire 307quinquies stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement la liste des véhicules acquis au sein de leurs départements.

En 2013, sous l'impulsion du GT « Mobilité Durable », ce rapportage est étendu à l'ensemble du parc automobile fédéral, selon un modèle établi par l'IFDD.

Les données 2015 ont été transmises à la CIDD par :

- Le SPF Chancellerie du Premier ministre ;
- Le SPF Intérieur ;
- Le SPF Finances ;
- Le SPF Mobilité et Transports ;
- Le SPF Emploi ;
- Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ;
- Le SPF Budget ;
- Le SPF Justice ;
- Le SPP Intégration sociale ;
- FEDICT.

L'analyse de ces données fera l'objet d'une publication distincte de ce rapport et sera présentée dans le courant de l'année 2016 sur le site de la CIDD.



# 4. Les activités des Groupes de Travail

## 4.1. Le Groupe de Travail Stratégie fédérale

### Mandat

Le groupe de travail Stratégie Fédérale de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable.

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

### Missions

Le GT Stratégie Fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;
- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;

- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Etre un lieu de formation, d'information, d'échange et de partage pour les participants au GT ;
- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

### Activités en 2015

La CIDD plénière approuve en janvier 2015 l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable préparé au sein du GT stratégie fédérale. Dès que la consultation de la population sera organisée à ce sujet, les membres du GT traiteront les avis rendus et les prendront en compte pour rédiger le projet de Plan qui sera soumis au gouvernement. Comme le gouvernement n'a pas encore pu statuer sur le lancement de la consultation publique, les activités ont été suspendues en 2015

Par ailleurs, le GT stratégie fédérale fera le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au travers des instruments prévus. Il s'agira entre autres de veiller à l'adéquation du projet de Plan, des indicateurs de la Vision à long terme, etc.

### **Perspectives 2016**

Afin de répondre à l'avis du CFDD et présenter une vue globale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les SDGs, le GT préparera un plan d'approche globale à ce sujet.

## **4.2. Le Groupe de Travail EMAS**

### **Mandat**

Le groupe de travail EMAS de la CIDD offre un soutien aux coordinateurs environnementaux des institutions fédérales chargées de l'introduction et de la gestion d'un système de gestion environnementale (EMAS). Le système EMAS (Emas signifie Eco-Management and Audit Scheme) a été introduit en 2005 auprès des autorités fédérales.

### **Activités en 2015**

Le GT EMAS s'est réuni une fois en 2015. Cette réunion était initialement prévue en 2014 mais elle a dû être reportée à cause d'une grève. Elle s'est concentrée sur la question « Que prévoir dans la procédure «Préparation et réaction aux situations d'urgence»? ».

### **Perspectives 2016**

La thématique EMAS a été intégrée dans le mandat du nouveau GT « Objectifs de Développement durable dans la stratégie des organisations fédérales ». Le GT EMAS a donc disparu en tant que tel.

## **4.3. Le Groupe de Travail Mobilité durable**

### **Mandat**

Le programme RSÉtat !, approuvé par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012, prévoyait un axe relatif à la mobilité durable au sein des services publics fédéraux. Afin de répondre aux objectifs de cet axe, la CIDD a donc créé, le 6 novembre 2012, un groupe de travail (GT) « Mobilité durable ». Durant trois ans, celui-ci a pris diverses initiatives portant à la fois sur :

- La formulation de propositions afin de contribuer à la mobilité durable des fonctionnaires fédéraux, que ce soit dans les déplacements domicile-lieu de travail ou dans les déplacements professionnels ;
- L'état des lieux du parc automobile fédéral afin de mieux cerner le type de véhicules utilisés par les services publics fédéraux, l'âge de la flotte, le taux de véhicules satisfaisant aux normes d'émissions, les kilomètres parcourus et la consommation de carburant. L'objectif de cet état des lieux est de mettre en place un monitoring annuel, stimuler l'achat de véhicules moins polluants et faire des recommandations si nécessaire ;
- Le soutien aux modes de transport alternatifs. Deux projets-pilotes initiés par l'Institut Fédéral pour le Développement durable, l'un portant sur le covoiturage et l'autre sur la pratique du vélo, ont ainsi été présentés au sein du GT et relayés par ses membres auprès de leurs administrations respectives ;
- L'échange de bonnes pratiques afin de soutenir les coordinateurs mobilité ou développement durable dans leurs activités récurrentes, comme la réalisation du diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail ou le plan de déplacement des entreprises, et dans leurs activités ponctuelles, comme l'organisation de cours d'éco-conduite ou l'aménagement d'un parking pour vélos.

### **Activités en 2015**

La non reconduction du programme RSÉtat ! par le nouveau gouvernement en octobre 2014 met fin au mandat du GT Mobilité durable. Au cours du dernier trimestre 2014, le GT concentre ses travaux sur la rédaction d'un « Vade-Mecum de la mobilité durable à l'usage des administrations fédérales » afin de fournir un outil de référence aux différentes organisations fédérales. Ce document est publié en mars 2015. Il traite :

- Des impulsions politiques pour promouvoir la mobilité durable en Belgique ;
- Des objectifs de mobilité poursuivis par les différents niveaux de pouvoir ;
- Des obligations des administrations dans la mise en place d'une politique de mobilité durable fédérale ;
- Des bonnes pratiques en usage au sein des administrations dans leur rôle d'exemples.

Au cours de la dernière réunion du GT, le 31 mars 2015, ses membres approuvent le plan de communication qui prévoyait la mise en ligne du Vade-mecum sur le site de la CIDD, une communication vers les coordinateurs mobilité, les coordinateurs DD et les coordinateurs EMAS, une proposition d'article à publier dans Fedra, ainsi que la rédaction d'une news à diffuser sur l'intranet de chaque service public fédéral.

### **Perspectives 2016**

Les questions relatives à la mobilité durable seront dorénavant abordées au sein du nouveau « GT Objectifs de développement durable dans la stratégie des organisations fédérales ».

## **4.4. Le Groupe de Travail Marchés Publics Durables**

### **Mandat**

Le mandat du Groupe de Travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE est décrit dans la circulaire du 16 mai 2014, *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014.

### **Missions**

La circulaire susmentionnée prévoit en son chapitre 5, section 3 que la CIDD est « chargée de développer des stratégies en matière de marchés publics durables ». Et de préciser la nécessité d'une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux : « Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable ».

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « [...] La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. »

### **Activités en 2015**

#### **1. Les réunions du Groupe de Travail Marchés publics durables**

Les réunions du groupe de travail CIDD-CCPIE se sont tenues les 5 mai 2015 (12 services présents), 7 septembre 2015 (11 services présents) et 7 décembre 2015 (11 services présents). Afin de concentrer au mieux la réunion sur les participants présents, il a été tenu compte de la subdivision suivante des points à l'ordre du jour : ceux

qui importaient pour les représentants des régions (comme l'harmonisation par rapport à la politique européenne et la représentation au niveau européen) et ceux qui importaient pour les représentants du fédéral et des régions. Les points abordés ci-dessous ont été discutés au cours des réunions du groupe de travail.

En outre, deux réunions extraordinaires ont été organisées ; elles doivent mener, à court terme, à l'élaboration de projets concrets. Il s'agit de la réunion du 5 mai 2015 ayant pour thème la délimitation d'un cadre pour l'échange de bonnes pratiques en matière de marchés publics durables et de la réunion du 16 décembre 2015 portant sur une reconnaissance du monitoring d'e-procurement.

## 2. Travaux relatifs aux marchés publics durables dans un cadre international et européen

La Belgique joue un rôle de premier plan s'agissant des travaux stratégiques préparatoires et de l'élaboration d'instruments concernant des marchés publics verts, sociaux et éthiques

Le rapport de l'OCDE *Smart Procurement: Going Green: Best practices for green procurement* (21 janvier 2015) cite en exemple les pratiques des services publics belges en faveur d'une approche professionnelle des marchés publics durables aux niveaux fédéral, régional et local. Le rapport salue plus précisément l'approche adoptée au sein des réseaux juridiques et techniques au profit des acheteurs, le dialogue entre les entreprises et les acheteurs visant la détermination des critères applicables aux produits verts, ainsi que l'appui de l'Institut fédéral pour le Développement Durable, et en particulier l'élaboration du Guide des Achats durables.

Plusieurs experts des pouvoirs publics fédéraux et régionaux sont impliqués dans des rapports de concertation avec l'étranger. Par le passé, ceux-ci n'ont pas toujours mené à des représentations efficaces lors des réunions à l'étranger. C'est pourquoi le groupe de travail CIDD-CCPIE du 7 décembre 2015 s'est accordé sur l'implication d'experts dans diverses plateformes de concertation internationales en

matière de marchés publics durables. Il s'agit plus particulièrement de la représentation belge pour le 10 YFP (public procurement) de l'UNEP, du développement de la norme CEN 20400, du groupe GPP Next, du GPP Advisory Group de la Commission européenne (DG Environnement) et du « European Working Group on Ethical Procurement ».

Le groupe de travail CIDD-CCPIE Marchés publics durables, sous la présidence de l'IFDD, et la Conférence interministérielle pour le développement durable restent la plaque tournante en matière d'échange d'informations sur ces plateformes. Par souci de concordance avec les travaux de l'UNEP (10 YFP, public procurement), le SPW se charge de la coordination au niveau belge.

## 3. Le G11 – GPP Next working group et le Green Public Procurement (GPP) Advisory Group de la Commission européenne

La concertation au sein du GPP Next a eu lieu du 27 au 29 avril 2015 à Stockholm et du 6 au 9 septembre 2015 à Vienne. Elle a été suivie, à chaque fois, d'un échange avec la DG Environnement de la Commission européenne, souvent en vue de préparer le GPP Advisory Group. Les réunions de concertation se sont principalement concentrées sur (a) le suivi de la politique en matière de marchés publics verts au sein des différents États membres de l'UE, (b) la fourniture de précisions concernant le travail d'étude relatif à l'inventorisation des initiatives de monitoring internationales et européennes, (c) la détermination d'une méthode d'évaluation pour le développement des critères environnementaux pour les groupes de produits et services prioritaires, (d) le développement de la politique et de la réglementation encadrant les différentes directives pertinentes pour les marchés publics verts, et (e) la transposition de la nouvelle directive en matière de marchés publics. La Belgique a envoyé des représentants issus du groupe de travail CIDD-CCPIE Marchés publics durables.

#### 4. The European Working Group on Ethical Public Procurement (EW-GEPP)

Pour ce qui est du travail stratégique européen autour des marchés publics éthiques et responsables, l'IFDD a été invité à exposer l'état de la situation en Belgique lors du « European Working Group on Ethical Public Procurement » (EWGEPP), qui s'est tenu le 9 novembre 2015 (à Bruxelles). Les experts étrangers s'intéressent à la Belgique depuis le lancement de trois projets pilotes en matière de marchés publics éthiques (OIT et droits de l'homme) auprès de l'IFDD, de la WSE, de la VVSG et de la ville de Gand, ainsi que deux projets actuels concernant l'activation des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées via des marchés publics (ACTIRIS et SPW).

#### 5. Diffusion des bonnes pratiques

Par le passé, la politique relative aux marchés publics durables se traduisait principalement par la dispense de critères verts, de systèmes de certification (comme les écolabels) et de clauses sociales. Si ces instruments jouent encore un rôle crucial dans la politique, ils se révèlent en pratique bien souvent insuffisants. Il n'est pas rare de voir les pouvoirs adjudicateurs faire appel à des experts au sein d'autres services pour mettre au point rapidement leurs marchés publics. L'on suit ainsi la tendance selon laquelle les informations ne sont pas détenues par un seul service mais bel et bien diffusées, développées et utilisées au sein de tous les départements.

Un groupe de pilotage restreint composé d'experts intéressés qui ne manquent ni d'expérience, ni d'idées en matière de collecte de bonnes pratiques a été constitué via le groupe de travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE. Ce groupe de pilotage du 12 mai 2015 a estimé que ses travaux devaient se limiter à la réalisation d'une fiche uniforme pour les différentes instances publiques belges et d'une méthode d'évaluation des bonnes pratiques. S'ils entendent ainsi déterminer le cadre de l'échange des bonnes pratiques, ils ne s'engagent provisoirement pas dans la collecte des bonnes pratiques. C'est aux différentes entités fédérées ou aux administrations locales

d'y créer le cadre propice à leurs propres travaux éventuels.

Les résultats de l'élaboration du cadre des bonnes pratiques se trouvent sur <http://guidedesachatsdurables.be/fr/bonnes-pratiques-2015>

#### 6. Coopérations en matière de marchés publics éthiques et responsables

Les différentes villes et différents niveaux de pouvoir locaux en Europe ont lancé des projets pilotes sur le contrôle du respect des aspects durables, et en particulier des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des clauses sur les droits de l'homme intégrées dans les marchés publics. Ce sont principalement les groupes de produits comme l'achat de vêtements/textiles et le secteur des revêtements de sols en dur et les appareils ICT pour lesquels la production se déroule dans certains pays dans des conditions inhumaines.

En 2015, le groupe de travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE et divers services publics ont concrétisé et soutenu les trois projets ci-dessous. Un groupe de pilotage transversal réunissant des représentants des différents services publics s'est réuni à intervalles réguliers afin d'échanger des informations sur l'état d'avancement de ces projets et a aussi contacté en 2014 et 2015 les organisations sectorielles Fedustria et Creamode, ainsi que l'ONG « Schone Kleren Campagne ».

Avec le projet pilote 1, l'IFDD vise à encourager les acheteurs (fédéraux) et leurs adjudicataires à se faire une meilleure idée de leur chaîne d'approvisionnement s'agissant de la responsabilité sociale. À cet effet, l'IFDD a chargé un bureau indépendant (Ecovadis) de réaliser une vingtaine d'analyses des risques auprès des fournisseurs en matière de développement durable. En décembre, quelque quatre services publics adjudicateurs candidats ont été répertoriés ; sont visés les marchés publics dont le budget était estimé à plusieurs centaines de milliers ou millions d'euros dans le secteur du prêt-à-

porter et de l'ICT. D'autres implémentations sont prévues en 2016.

Le projet pilote 2, qui a été particulièrement soutenu par le département flamand « Werk en Sociale Economie » en collaboration avec le groupe de pilotage, s'est traduit par l'élaboration d'une déclaration d'engagement. Cette déclaration décrit la manière dont les acheteurs peuvent faire référence à des conventions de l'OIT et aux droits de l'homme, ainsi que le contrôle en la matière. Fin 2015, trois administrations locales, la « Facilitair bedrijf » et un service d'achats fédéral en charge des uniformes ont pris part au projet. Début 2016, l'on examinera si des audits doivent effectivement être réalisés.

Grâce au projet pilote 3, la ville de Gand – en collaboration avec l'Association des Villes et Communes flamandes (VVSG) – souhaite réaliser une analyse des achats publics dans le segment des vêtements de travail et des moyens de protection personnels. Fin 2015, 16 entreprises, 3 fédérations sectorielles et 6 acheteurs issus de différents niveaux (villes, départements flamands et fédéral) ont pris part au projet.

### 7. Coopérations en matière de marchés publics socialement responsables

L'approche belge en matière de responsabilité sociale et éthique a également une consonance européenne. Sur la base de la concertation du « European Working Group on Ethical Procurement (EWGEPP) », différents services publics suédois affichent un certain intérêt pour les projets belges, et en particulier les projets menés sur les clauses sociales. C'est pourquoi les contacts se sont intensifiés au cours du mois de décembre et une concertation a été préparée pour le 19 janvier 2016. Le but sera avant tout de mettre les autorités suédoises au fait de l'approche belge en matière de marchés publics sociaux, et éventuellement de recevoir un feedback sur l'approche suédoise en matière de marchés publics éthiques.

### 8. Monitoring marchés publics durables

À la suite de la discussion sur la circulaire fédérale du 16 mai 2014 et des concertations qui ont déjà eu lieu en 2014, plusieurs étapes ont

été franchies en 2015 afin de concrétiser le monitoring des marchés publics durables

En 2014, une note identifiant les différentes pistes de monitoring au niveau fédéral a été rédigée.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SPF P&O aimerait uniquement travailler par le biais de E-catalog pour les contrats-cadres pertinents de FOR. Les possibilités de monitoring du développement durable et de l'E-catalog seront plus amplement étudiées et implémentées.

S'agissant de la réorientation du projet de monitoring E-Notification, l'on a étudié la possibilité d'examiner les 30 000 annonces annuelles selon des critères de développement durable. C'est ainsi qu'une concertation a eu lieu le 16 décembre 2015 avec des représentants du groupe de travail CIDD-CCPIE Marchés publics durables et du service E-Procurement, du SPF Économie, de l'IFDD et des trois régions ; l'objectif étant d'étudier les données disponibles et leur éventuelle utilisation dans de futurs travaux politiques. Le groupe a conclu que seule une partie infime des indicateurs pourrait être utilisée dans le cadre du monitoring des marchés publics durables et que s'imposerait, par ailleurs, une série d'indicateurs supplémentaires sur les aspects durables. Ceci suppose la coopération entre les régions et le pouvoir fédéral, ainsi que la prévision d'un budget. Le groupe poursuivra ses travaux le 2 février 2016.

### 9. Point d'attention alimentation dans les marchés publics

L'avis du Conseil fédéral du développement durable du 24 avril 2015 relatif aux pertes et au gaspillage alimentaires, et en particulier le §11 de cet avis, a émis la recommandation stratégique suivante : « *Le conseil demande d'accorder davantage d'attention aux pertes et gaspillage alimentaires dans les directives pour les devis des traites. Il est indiqué de poursuivre l'étude de cette matière via le groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD.* »

Le groupe de travail MPD du CIDD-CCPIE s'est penché sur la question le 5 mai 2015 et a dégagé les pistes suivantes :

- L'avant-projet de plan fédéral pour le développement durable devient une action visant la prévention du gaspillage alimentaire et la redistribution des excédents. Les membres du gouvernement n'ont pas encore discuté du texte (décembre 2015) ;
- Travaux de la Commission européenne/du JRC relatifs au développement de critères verts pour les marchés publics en matière d'alimentation et de catering. Le JRC a développé un site Internet sur le sujet ([http://susproc.jrc.ec.europa.eu/Food\\_Catering/](http://susproc.jrc.ec.europa.eu/Food_Catering/).) Le JRC a distribué en 2015 un questionnaire relatif aux critères actuels pour l'alimentation et le catering de la Commission européenne ;
- En Flandre, l'on peut notamment renvoyer aux travaux de Bioforum, à l'intérêt de la « Facilitair Bedrijf » (Flandre) pour un arbre décisionnel en vue d'évaluer certains aspects du caractère durable (local, équitable, etc.), au groupe de travail flamand en charge de l'élaboration d'une feuille de route sur les pertes alimentaires et de clauses relatives au catering en collaboration avec la « Vlaamse Task Force duurzame overheidsopdrachten », et au réseau des administrations locales flamandes qui s'occupe du gaspillage alimentaire.

En outre, les banques alimentaires ont invoqué l'aide de l'IFDD s'agissant d'évaluer l'offre de produits alimentaires pour une valeur de 11 millions d'euros. Tout comme en 2014, l'IFDD a confirmé en 2015 le caractère durable de l'offre prévue dans le cahier spécial des charges.

En annexe, vous trouverez un compte-rendu détaillé des activités 2015 de ce Groupe de travail

#### 4.5. Les Groupes de Travail Alimentation Durable et Événements durables

Les GT Alimentation durable et Événements durables ne se sont pas réunis en 2015. En septembre, ces thématiques ont été intégrées dans le mandat du nouveau GT « Objectifs de Développement du-

nable dans la stratégie des organisations fédérales ». Les GT Alimentation durable et Événements durables ont donc disparu en tant que tels.

#### 4.6. Le Groupe de Travail Responsabilité Sociétale

##### Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

##### Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de RSE ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir un plan d'action ;
- Mettre en œuvre et coordonner les actions du plan fédéral RSO ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de RSE et d'ISR entre les acteurs politiques fédéraux et régionaux.

##### Activités en 2015

###### 1. Le Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme » : contexte

Sous l'impulsion des institutions de l'Union européenne, le Gouvernement belge a décidé, en 2013, de développer un Plan d'action national (PAN) portant exécution des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (UNGPs) adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Ce plan fournit aussi l'occasion de réaffirmer le soutien de la Belgique à un nombre d'engagements pris dans d'autres forums internationaux (OCDE, OIT,...).

Ces principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de



l'Homme concernent la mise en œuvre du cadre de référence « Protéger, Respecter et Réparer » des Nations-Unies, le dénommé « Protect, Respect and Remedy Framework ».

La volonté de notre pays de faire preuve de leadership dans ce dossier a été réitérée dans l'accord du gouvernement Michel I : « Un premier Plan d'action national « *Entreprises et Droits de l'Homme* » sera élaboré en coopération avec les départements et entités compétents ».

Étant donné les liens très étroits entre respecter et promouvoir les Droits de l'Homme d'une part, et assumer sa responsabilité sociétale d'autre part, la responsabilité de cette mission a été confiée au GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR) de la CIDD. Celui-ci a donc travaillé, pour ce qui concerne la contribution fédérale, à l'établissement d'un plan d'action « *Entreprises et Droits de l'Homme* » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « *Responsabilité Sociétale des Organisations* », via une approche intégrée.

A travers le choix de cette approche, l'autorité fédérale veut exprimer à l'égard des entreprises et autres organisations que le respect et la promotion des Droits de l'Homme font partie intégrante de l'assomption d'une responsabilité sociétale qui peut revêtir de multiples formes.

## 2. Activités

Dans la continuité de 2014, le GT RSO/ISR s'est principalement consacré aux travaux de développement d'un avant-projet de Plan d'action National « *Entreprises et Droits de l'Homme* ». Ce projet ambitieux a mobilisé toute l'énergie des représentants des institutions fédérales et régionales impliqués et/ou concernés par cette matière.

Le GT RSO/ISR s'est réuni 2 fois dans le courant de cette année 2015. Le caractère « national » du plan d'action et la nécessité d'une coordination administrative et politique au sein des différents niveaux de pouvoir concernés (fédéral, Région Wallonne, Région Flamande, Région Bruxelloise) a alourdi/ralenti l'avancement des travaux. Chaque

entité a déterminé ses propositions de mesures/actions et rédigé sa propre contribution pour ensuite créer une version intégrée d'avant-projet de Plan national. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de réunir plus souvent le GT dans son intégralité.

Afin de définir la contribution fédérale, un sous-groupe de travail RSO fédéral a été constitué. Il se compose des représentants du SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, SPF Economie (PCN OCDE), SPF Justice, sous la présidence de l'IFDD. L'implication et la diversité des domaines de compétence de ces membres ont été essentiels.

## 3. Modalité de construction de l'avant-projet

- Une première consultation des parties prenantes a été organisée en avril-septembre 2014, invitant les principales organisations du pays impliquées dans la politique relative à la responsabilité sociétale et /ou les Droits de l'Homme à soumettre leurs idées/propositions d'actions. Plus d'info sur [www.rs.belgium.be](http://www.rs.belgium.be).
- Une analyse de fond ou « mapping » visant à cartographier le taux de mise en œuvre des 31 directives des Nations-Unies concernant les entreprises et les Droits de l'Homme a été réalisée. Cette étude permet donc d'esquisser les principales lignes d'action du gouvernement belge à ce jour et d'identifier les éventuelles lacunes en la matière. Afin de peaufiner son contenu, cette analyse de fond a été soumise à un panel académique.
- Une analyse des plans d'action nationaux déjà élaborés par les États membres de l'UE, comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark et la Finlande a été menée.

Ces différents exercices ont servi de base pour définir des actions constitutives de l'apport fédéral au Plan d'Action National « *Entreprises et Droits de l'Homme* ». A ces actions se sont ensuite joints les apports des Régions Flamande, Wallonne et Bruxelloise. Après délibérations politiques, l'avant-projet PAN a pu être finalisé.

#### 4. Modalité de construction du projet

Le processus d'établissement du PAN prévoit une deuxième phase de consultation des parties prenantes, cette fois sur base du texte. Pour un maximum d'efficacité et de pragmatisme, cette consultation a été faite en trois temps à savoir :

- Une consultation écrite des parties prenantes, les invitant à prendre connaissance du contenu de l'avant-projet de PAN et à préparer/formuler leurs propositions d'amélioration et/ou de nouvelles actions concrètes. Cette consultation s'est déroulée durant le mois d'octobre 2015 ;
- Une consultation physique qui avait pour objectif de permettre aux parties prenantes de confronter leurs avis à ceux de leurs homologues et de rechercher un consensus sur les commentaires/propositions et priorités par le biais de tables rondes « unipartites ». Ces rencontres ont eu lieu le 17/11 et le 11/12/2015 ;
- Le texte de l'avant-projet a également été soumis, pour avis, à plusieurs Conseils Consultatifs nationaux et régionaux (CFDD, CCE, CNT, ...).

Toute l'information sur les parties prenantes consultées, les conseils consultatifs sollicités, les rapports synthétisant les dialogues et les taux de participation est disponible sur [www.rs.belgium.be](http://www.rs.belgium.be).

Fin 2015, tout le processus de consultation a été clôturé.

#### 5. Mais aussi...

Le GT a également suivi de près l'actualité relative aux questions des Droits de l'Homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nation Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à la cohérence des missions qui lui ont été confiées.

#### **Perspectives 2016**

Une fois les résultats de cette 2e phase de consultation traités, le

texte sera finalement soumis aux gouvernements fédéraux et régionaux aux fins d'harmonisation politique et de ratification. L'objectif est de pouvoir publier un plan d'action national « Entreprise et Droits de l'Homme » ambitieux, porté par ses parties prenantes le plus tôt possible en 2016.

La mise en œuvre des actions pourra alors débuter. Le GT RSO/ISR s'attèlera à celles dont il a la responsabilité et assurera le suivi et la coordination du PAN dans sa globalité.

Le GT continuera à suivre et à participer aux travaux du EU High Level Group on CSR en charge de la promotion, du développement et de la mise en œuvre des politiques RSE au niveau européen.

Il se penchera également sur le suivi des travaux relatifs à la transposition de la Directive européenne 2014/95/EU sur le rapportage extra-financier.

#### **4.7. Le Groupe de Travail Inégalités de Santé**

##### **Mandat**

Le mandat pour la constitution d'un groupe de travail interdépartemental Inégalités de santé dans le cadre de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) a été approuvé par la réunion plénière de la CIDD le 24 septembre 2013. Ce groupe de travail doit régulièrement rendre compte à la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique et doit soumettre, pour approbation, un programme d'action à la prochaine CIM Santé publique de cette législature.

### **Mission**

Le groupe de travail a pour objectif de développer un programme d'action national afin de réduire de moitié les inégalités existantes en matière de santé d'ici 2050, en concertation avec toutes les administrations concernées.

### **Activités en 2015**

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2015, à savoir les 29 janvier et 5 mars.

La proposition de plan a été finalisée.

Cette proposition contient un programme national d'action décliné en 9 actions qui seront vraisemblablement exécutées par les différents niveaux de pouvoir (l'État fédéral, les Régions et les Communes), chacun selon ses compétences et en étroite collaboration. La fracture sanitaire s'est aggravée sur de nombreux paramètres, tant au niveau national que régional. C'est en suivant la voie de la collaboration et de l'action interdépartementale que nous parviendrons à atténuer ces inégalités de santé. La plupart des actions mentionnées dans ce plan sont déjà prévues dans le budget 2015 de l'INAMI. Pour les autres actions, un budget total de 65.000 € est demandé :

- Action 1 : Formation HIA : 10.000 € ;
- Action 2 : organisation d'ateliers de sensibilisation des groupes de travail en place aux différents niveaux de pouvoir : 5.000 € ;
- et enfin Action 3 : sensibilisation des professionnels de la santé, y compris ceux qui sont actifs dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé : 50.000 €.

Nous demandons à cet égard à la Conférence interministérielle de la Santé publique (CIM Santé publique) de prévoir ce budget et d'approuver une clé de répartition. Nous supposons par ailleurs que tous les départements collaboreront à la mise en œuvre des actions. Ce plan est une première ébauche de réponse aux in-

galités de santé qui touchent notre pays ainsi qu'à la demande du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de l'OMS. Le plan a été transmis au cabinet de la ministre De Block et à la CIM Santé publique à titre d'information.

La CIM remercie le groupe de travail pour ses travaux et demande de décharger temporairement le groupe de travail de sa mission.

## **4.8. Le Groupe de Travail Politique Internationale**

### **Mandat**

Lancé lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20, juin 2012) en février 2011, le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD focalise l'essentiel de ses travaux sur le suivi et la préparation au niveau administratif des processus qui ont été lancés lors de Rio+20.

Déterminer, représenter et de défendre la politique belge étrangère relative aux questions multilatérales liées au développement durable est de la responsabilité du SPF Affaires étrangères à travers la concertation européenne (DGE) ou multilatérale (COORMULTI). Mais le besoin de créer un espace supplémentaire de dialogue et d'analyse s'est fait sentir à l'approche de la Conférence Rio afin de préparer le point de vue et le processus politique décisionnel de la Belgique. Le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD est la réponse à ce besoin. Il veut contribuer à la préparation efficace, ouverte et transversale ainsi qu'à l'ancrage administratif des dossiers internationaux de développement durable dans le contexte belge. Ce groupe de travail n'est en aucun cas un organe de décision politique et de définition de la position belge. Après la Conférence (juin 2012), l'attention s'est portée sur le suivi des décisions qui ont été prises, et en particulier des processus qui ont été lancés à Rio+20.

## **Missions**

Ce groupe de travail a donc pour missions de :

- Livrer une contribution efficace, ouverte, participative, cohérente et transversale à la préparation des travaux concernant les dossiers internationaux de développement durable – notamment par rapport au suivi des décisions prises lors de la Conférence Rio+20 ;
- Faire appel à l’expertise disponible au sein des différentes administrations, y compris les entités fédérées, utiliser les informations disponibles au sein des groupes d’experts existants, clarifier la position des membres du GT et entamer un dialogue, afin d’apporter une contribution utile au processus décisionnel politique et prise de position belge ;
- Communiquer les résultats des réunions et des négociations multilatérales auprès des membres du groupe de travail afin d’atteindre un niveau d’appropriation administratif plus élevé .

## **Activités en 2015**

En 2015, les activités du groupe de travail ont été suspendues. Etant donné l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 par les Nations Unies le 25 septembre 2015, toutes les organisations internationales et les Etats membres se penchent en effet sur la mise en œuvre de ce nouvel agenda.

Au niveau fédéral, cinq pistes sont suivies à cet égard. Il s’agit d’abord d’examiner comment intégrer ce nouvel agenda dans la stratégie fédérale de développement durable. Ces travaux constituent l’objet du GT stratégie fédérale.

Par ailleurs, les initiatives devront être concertées avec les autres entités belges afin d’assurer leur cohérence et leur complémentarité. Les représentants des diverses entités se coordonnent via les groupes de travail techniques de la Conférence Interministérielle pour le Développement Durable.

Ensuite, il est proposé à chaque service public fédéral d’intégrer des

objectifs de développement dans ses propres politiques et son fonctionnement. Les projets à cet égard sont abordés dans le GT Objectifs de développement durable dans les SPF.

Enfin, pour veiller à ce que la mise en œuvre des SDGs ait un réel impact, il sera crucial de faire connaître ces Objectifs de Développement Durable à un large public au travers d’une réelle campagne de communication et d’encourager la mise en commun des ressources et des expertises au travers de partenariats. L’IFDD coordonnera des initiatives à ce sujet.

## **Perspectives 2016**

Le GT sera ré-activé dès que le besoin émergera. Si l’OCDE, l’Union européenne ou l’UNECE par ex. envisage des évolutions de leurs approches en matière de développement durable, il pourrait être utile de veiller à impliquer largement les administrations concernées pour qu’elles puissent débattre des éléments prioritaires à insérer dans les discussions.

## **4.9. Le Groupe de Travail Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales**

### **Mandat**

- Suivre les travaux concernant la méthodologie d’élaboration du plan d’action DD et la mise à jour du Manuel ad hoc ;
- Mettre en place un système de gestion ou un plan d’action basé sur les lignes directrices ISO26000 ;
- Suivre les travaux concernant l’élaboration des Rapports de durabilité (GRI) ;
- Suivre les projets pilotes concernant la mise en place d’une méthodologie pour la réalisation de dialogue avec les stakeholders ;
- Suivre les travaux concernant le développement d’un outil de monitoring des obligations en matière de DD.

## **Missions**

- Soutenir l'élaboration des plans d'action DD des services publics fédéraux (octobre 2015) et échanger des pratiques concernant l'intégration d'objectifs de développement durable dans les contrats d'administration et les plans opérationnels;
- Organiser le monitoring et le rapportage sur les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable ;
- Encourager la mise en place d'un système de gestion ou de plan d'action basé sur les lignes directrices ISO 26000 (2016) ;
- Organiser des projets pilotes concernant la mise en place d'un dialogue avec les « stakeholders » (2016) ;
- Favoriser l'échange d'expériences concernant la réalisation des rapports de durabilité (GRI) (continu) ;
- Emettre des propositions quant à l'évolution du cadre permettant de lier les frais de fonctionnement avec les performances DD des organisations fédérales (après la proposition du GT ad hoc) (continu) ;
- Emettre des propositions concernant l'intégration et le suivi des SDGs dans les politiques des organisations fédérales (2016) ;
- Veiller à la mise à jour des outils et suivi des thèmes (gestion environnementale, alimentation, événements, mobilité) (continu).

## **Activités en 2015**

Le GT Intégration d'objectifs de Développement durable dans la stratégie des organisation fédérales a été créé en 2015. L'accord de gouvernement prévoit (cf. 11.2.) un ancrage structurel de la fonction d'exemple des administrations fédérales et l'intégration des objectifs de développement durable dans les contrats d'administration. Ces points sont également repris dans la note de politique générale de la Ministre du développement durable et dans la note au Conseil

des Ministres du 21/05/2015 du Ministre de la Défense, en charge de la fonction publique (contrats d'administration 2016-2018 : propositions d'objectifs communs, art. 35). Le volet opérationnel du DD ayant été largement investi dans les dernières années, les membres de la CIDD ont décidé de profiter de cette volonté politique pour développer l'axe stratégique du développement durable dans les institutions fédérales.

Le mandat du GT a été approuvé par la CIDD en septembre 2015. Sa présidence est assurée par le SPF P&O et son secrétariat par l'IFDD. Le GT s'est réuni une première fois en décembre 2015, principalement pour prendre le pouls de la situation (DD dans le contrat d'administration, plan d'action annuel DD intégré dans le CA ou séparé, besoins et attentes des participants, soutien proposé par le SPF P&O et l'IFDD) et organiser son mode de fonctionnement. Des points relatifs aux thématiques des anciens GT Alimentation durable, Événements durables, Mobilité durable et EMAS seront abordés le cas échéant.

## 4.10. Le Groupe de Travail Lien entre les performances DD et les frais de fonctionnement

### **Mandat**

Examiner la question de la liaison des efforts et des résultats en matière de développement durable aux frais de fonctionnement des services publics et formuler des propositions.

### **Mission**

Examiner les aspects suivants :

1. Quels sont les critères pouvant être pris en compte ?
2. Comment peut-on effectuer la liaison aux frais de fonctionnement ?
3. Quels sont les avantages du système proposé (sur les plans tant financier que non financier) ?

### **Activités en 2015**

Lors de la réunion plénière du 24 septembre 2015, les membres de la CIDD ont approuvé le mandat de ce nouveau groupe de travail. Le Président de la CIDD a fait appel aux candidats pour constituer ce groupe dont les travaux démarreront en 2016.

### **Perspectives 2016**

Le GT entamera la réflexion sur la manière d'établir des liens entre les performances DD des services publics fédéraux et leurs frais de fonctionnement.



# 5. Les activités des Cellules de développement durable des services publics fédéraux

## 5.1. SPF Chancellerie du Premier ministre

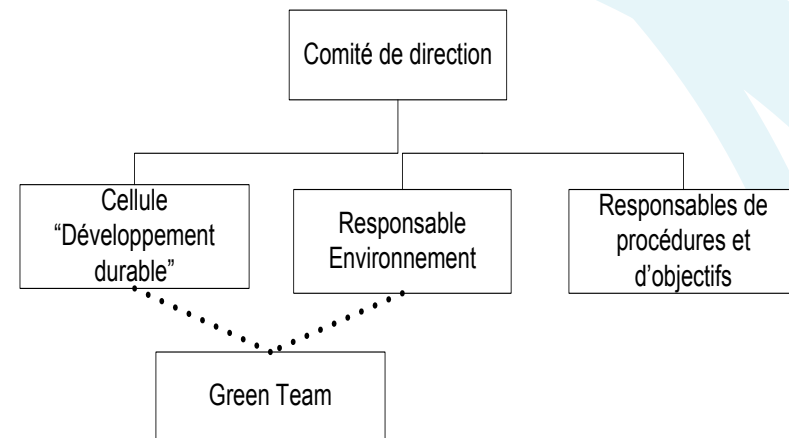


Monsieur Christophe Cuche, membre de la CIDD, et  
Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante

### La Cellule DD

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- D'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- D'un représentant des Organes stratégiques du Premier ministre ;
- Du Responsable Environnement, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) ;
- De la responsable de la politique de communication en matière de développement durable, suppléante du représentant de la Chancellerie du Premier ministre auprès de la CIDD ;
- D'un responsable du Service ICT ;
- D'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- D'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- D'un des deux conseillers en prévention ;
- De la représentante de la Chancellerie du Premier ministre dans le groupe interdépartemental de coordination prévu par l'article 6 de la Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales ;
- D'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative ;
- D'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- Et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive. Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- Participer aux groupes de travail de la CIDD ;
- suivre les actions des Plans fédéraux de Développement durable pour lesquelles la Chancellerie est responsable ;
- Elaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie ;
- Suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie ;
- Suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne ;
- Sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

#### **Activités ou politiques du SPF Chancellerie contribuant à un développement durable**

Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la **Note de politique générale** du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, **chacun** à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.



- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux **réseaux et groupes de travail** de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.
- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à **l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)** des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise.
- Depuis plusieurs années, la Chancellerie vise une amélioration constante de ses performances environnementales. Dans ce cadre, elle possède depuis 2007 une reconnaissance internationale grâce à la certification EMAS de son système de management environnemental. Dans le cadre plus large du développement durable, la Chancellerie essaie désormais d'y sensibiliser également ses partenaires. Aussi le Comité de direction a-t-il décidé en 2011 de **promouvoir notre certification EMAS par le biais de nos marchés publics en y ajoutant la mention suivante** :
  - « La Chancellerie du Premier ministre dispose des agréments internationaux EMAS et ISO 14001 (pour le système de management environnemental qu'elle a développé afin de gérer l'ensemble de ses activités dans les bâtiments des 14 et 16, rue de la Loi). Soucieuse du développement durable, la Chancellerie est particulièrement attentive au respect de l'environnement », si le cahier spécial des charges contient des considérations environnementales (économie d'énergie, produits non toxiques, conditionnement réduit, mobilité durable, papier recyclé, encre végétale, gestion des déchets, ...).
  - Le logo EMAS combiné à notre numéro d'enregistrement, si le cahier spécial des charges ne comporte aucune considération environnementale.
- Dans le cadre de l'objectif EMAS visant à accroître la part de marchés publics durables, la Chancellerie veille à l'application en interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014—**Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.** Néanmoins, l'exercice de rapportage imposé par cette circulaire s'est avéré difficile à mettre en place. La Chancellerie veillera donc, dans le cadre de son **plan d'action développement durable**, à instaurer un système de rapportage centralisé et efficace en vue d'assurer un meilleur monitoring des marchés publics durables.
- L'élaboration de ce **plan d'action** a permis, durant l'année 2015, d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

#### **Activités de la cellule DD et de la Green Team**

Le 26 mars 2007, la Chancellerie a obtenu le certificat ISO 14001:2004 pour son système de management environnemental (SME) et depuis le 2 avril 2007, elle est enregistrée sur la liste européenne du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Le Comité de direction a réaffirmé en 2015 sa volonté de poursuivre la promotion de ces références internationales et a indiqué le cadre et la direction dans lesquels les objectifs environnementaux de la Chancellerie devront évoluer ces prochaines années. Outre les volets classiques relatifs à la sensibilisation, la prévention de toute forme de pollution, l'amélioration continue des performances environnementales et le respect de toutes les exigences applicables en matière d'environnement, les quatre objectifs environnementaux suivants ont été spécifiquement poursuivis durant le cycle d'audit

(EMAS) couvrant la période 2013-2015 :

- La diminution de la consommation (directe et indirecte) de papier;
- La réduction des émissions de CO2 ;
- Une attention accrue aux considérations sociétales et environnementales dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- L'introduction de tableaux de bord intégrés qui permettent, outre une amélioration de la communication, un suivi transversal plus automatisé et professionnel.

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2015 :

- Le 9 mars 2015, la Chancellerie a organisé une **session de formation sur les marchés publics socialement responsables**.
- Elle a également diffusé, au cours du mois de mars, une série de « green tips » concernant le tri des déchets, la consommation de papier, le chauffage, l'électricité, l'eau et les missions à l'étranger.
- L'année 2015 a aussi été l'occasion pour la Chancellerie de publier son premier **rapport sociétal** en lieu et place du traditionnel rapport d'activités. Cette approche sociétale, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote de l'IFDD, sur la base des directives G4 du GRI (4e version du Global Reporting Initiative), a permis de présenter la Chancellerie sous un autre angle, de réfléchir à notre organisation avec un regard périphérique et de mettre en lumière nos valeurs que sont la flexibilité, l'excellence et la confiance. Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans le prolongement direct de la Semaine du développement durable de l'année 2014, qui avait pour thème « la politique durable du personnel » et pour objectif

d'aborder le développement durable selon une autre perspective, celle de la responsabilité sociétale des services publics.

- A l'occasion de la **semaine de la mobilité** (du 16 au 22 septembre), les membres du personnel ont en outre été encouragés à utiliser les vélos de service de la Chancellerie, dont deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.
- La Chancellerie a également pris des initiatives pour améliorer le bien-être du personnel : participation au Happiness Day, inauguration d'une Happy Station et d'un Cosy Corner, conseils pour une alimentation saine (le restaurant offre chaque jour un menu santé)....
- La Chancellerie a décidé le 13 octobre 2015 de supprimer la quasi-totalité des imprimantes personnelles qui étaient encore utilisées. Le papier recyclé est déjà utilisé par défaut dans toutes les imprimantes réseau et l'impression recto verso est prévue par défaut.
- Enfin, une activité importante au sein de notre organisation est et reste **la Semaine du développement durable au sein de l'autorité fédérale**. La Green Team constitue par ailleurs une force motrice incontournable de l'organisation de cet événement. En 2015, cette Semaine était placée sous le signe de **la Conférence sur le climat des Nations Unies, dite « Cop. 21 »**. A cet effet, une présentation des enjeux de la COP.21 a été donnée dans la salle de presse par Etienne Hannon, du Service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Les membres du personnel de la Chancellerie ont ainsi pu se rendre compte de l'impact des changements climatiques sur toute une série d'éléments, dont le niveau de la mer, l'écosystème, les catastrophes naturelles ou encore la santé, et de la nécessité d'adopter, à leur niveau, un comportement durable pour endiguer

ce phénomène. Le jeudi 22 octobre, comme le veut la tradition, la journée du développement durable a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel, qui a été suivi par un menu durable durant la pause déjeuner.

### **Suivi de la politique d'achats durables au sein de la Chancellerie du Premier Ministre**

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats. C'est pourquoi le Comité de direction de la Chancellerie du 3 septembre 2014 a pris la décision d'élargir les recommandations de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable à l'ensemble de ses marchés publics de plus de 5.500 euros HTVA.

Pour la mise en pratique de la décision du Comité de direction, la présidente de la Chancellerie en collaboration avec la cellule DD a rédigé une note afin d'expliquer cet objectif dans le cadre de sa politique EMAS et la procédure qui sera dorénavant d'application pour les responsables des achats. Afin d'accompagner les responsables des achats, la cellule DD de la Chancellerie a organisé une session de formation autour des marchés publics socialement responsables. Cette formation a été organisée pour le personnel de la Chancellerie et celui des trois institutions culturelles. L'objectif était d'approfondir l'exploration des applications et des possibilités pratiques.

Depuis septembre 2015, le suivi des marchés publics durables peut se faire via Fedcom et une procédure spécifique est décrite dans le système de management environnemental.

Les données récoltées au sein des différents services concernant les marchés publics de plus de 85.000 euros HTVA sont reprises dans l'annexe 3, conformément à la circulaire précitée.

Parmi les bonnes pratiques repérées depuis la mise en place du système, la DG Communication externe a réalisé un suivi très régulier de ses marchés publics et a mis en avant une série de clauses sociales pour faciliter notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'ensemble de ses événements, que ce soit via des rampes d'accès, des tablettes interactives...

En 2016, une nouvelle session de formation aux marchés publics durables sera organisée sur la base des exemples et bonnes pratiques réalisés au sein de l'organisation.

### **Inventaire des achats annuels de la flotte fédérale de véhicules de services**

Les véhicules de service de la Chancellerie font tous l'objet d'un contrat de leasing.

## 5.2. SPF Personnel et Organisation



### 5.3. SPF Budget et Contrôle de la Gestion



Madame Rika Denduyver, membre de la CIDD, et  
Madame Elke Blommaert, suppléante

#### **La Cellule DD**

La cellule Développement Durable fait partie du service d'Appui général.

Les tâches principales comprennent :

- Représenter le SPF Budget et Contrôle de la Gestion auprès de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable ;
- Sensibiliser au développement durable : des communiqués de service donnent aux membres du personnel des informations utiles relatives au développement durable.

#### **Activités de la Cellule DD**

##### **A. Gestion de l'environnement**

Grâce au lancement du Document Management System, le courrier est passé au scanner et le workflow est incorporé. Cela donne comme résultat que moins de papier est utilisé.

Pour que les membres du personnel puissent entrer en contact avec le commerce équitable, nous avons offert, selon notre tradition annuelle, un petit déjeuner composé de produits issus du commerce équitable le jour du développement durable.

Nous suivons la consommation, de sorte que toute consommation

excessive soit détectée le plus rapidement possible.

Nous sommes attentifs aux critères de durabilité lors de l'achat de produits et la fourniture d'équipements.

##### **B. Prestations environnementales de l'immeuble**

La Régie des Bâtiments est responsable de l'obtention du certificat PEB, comme le demande la Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons commencé la collecte des données nécessaires fin 2014 de sorte que le certificat sera disponible début 2015.

##### **C. Prestations environnementales des véhicules achetés par le SPF Budget et Contrôle de la Gestion**

Le SPF Budget et Contrôle de la Gestion dispose de 3 véhicules affectés au Président et aux Directeurs-généraux. Les véhicules conformes aux normes requises.



## 5.4. SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)



Madame Delphine Duprez, membre de la CIDD

Depuis 2015, pour chaque marché dont le montant est supérieur ou égal à 8.500€ HTVA, l'annexe 1 (liste de contrôle dans le cadre de la prospection du marché) est jointe au dossier soumis à l'Inspecteur des Finances. Sur les 10 nouveaux marchés passés en 2015, 8 fiches ont été complétées.

La coordinatrice de la cellule Développement Durable a participé activement aux réunions de la CIDD. Elle a suivi une formation sur le GRI<sup>4</sup> (*G4 General training Course*) et un workshop sur l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics. Elle a eu des réunions avec l'IFDD, d'une part pour avoir des recommandations en ce qui concerne les marchés publics durables et d'autre part en ce qui concerne les aspects environnementaux sur le lieu de travail.



<sup>4</sup> Global Reporting Initiative (<https://www.globalreporting.org/information/about-gri/what-is-gri/Pages/default.aspx>)

## 5.5. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



Madame Ellen Cheyns, membre de la CIDD, et Monsieur Tim Bogaert, suppléant

2015 a été une année de changement pour le suivi du Développement Durable (DD) au sein du SPF AE. Tout d'abord, de nouveaux représentants ont été nommés au CIDD. Ellen Cheyns (S - Services du Président) sera le membre effectif et également présidente de la cellule de développement durable, Tim Bogaert (M8 – Développement durable et Environnement) sera son suppléant et se focalisera surtout sur la dimension internationale du développement durable, y compris sur les travaux autour des ODD.

Vu que le SPF n'a pas eu de cellule de développement durable sous la forme d'une structure permanente depuis longtemps, cette cellule sera reconstituée. La structure finale sera décidée par des contacts bilatéraux au cours de l'année 2016.

Un objectif développement durable a été incorporé dans le contrat d'administration, qui a été signé le 10 décembre 2015.

### **Activités et politiques du SPF AE qui contribuent aux objectifs du développement durable à long terme**

- Ces dernières années, le développement durable s'est ancré dans la politique de développement et la politique étrangère belges.
  - Grâce aux mécanismes de coordination existants, gérés par le SPF AE, comme la « CoorMulti » et la consultation DGE, le SPF AE a garanti l'élaboration d'une position belge coordon-

née dans le cadre des négociations sur l'Addis Ababa Action Agenda (AAAA) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2030ASD), au niveau UE tant qu'au niveau multilatéral. Grâce à ces mécanismes, toutes les autorités compétentes, fédérales et fédérées, ont été pleinement impliquées dans ce dossier.

- Ces réunions de Coormulti permettent également l'échange d'information sur l'état des lieux d'une question et la participation de la société civile au sens large. Dans ce cadre, l'avis du conseil fédéral du développement durable concernant le 2030ASD et les ODD a été sollicité à deux reprises.
- Afin d'assurer la cohérence dans cet exercice, le SPF AE a créé les structures de consultation nécessaires pour que les différents directions, ainsi que le réseau des postes, puissent activement y participer.
- En tant que membre d'ECOSOC, la Belgique participe activement à la Revue quadriennale complète des politiques (QCPR), qui devrait permettre au système des Nations Unies de rationaliser les réponses aux défis identifiés dans le AAAA et l'agenda 2030. La Belgique, via le SPF AE, a également contribué à ces réflexions en tant que donateur multilatéral, membre du groupe Utstein (coordination entre donateurs), et membre du groupe consultatif du Forum de l'ONU de la coopération pour le développement (DCF).
- Tant l'AAAA que le 2030ASD ont d'ailleurs déjà été pris en compte dans les actions et décisions de la coopération belge au développement sur plusieurs niveaux:
  - Au niveau multilatéral, quinze organisations partenaires ont été sélectionnées au sein du système des Nations Unies et de Bretton Woods. Dans l'élaboration des cadres de coopéra-

tion pluriannuels, référence est faite aux ODD pertinents. Le choix des organisations partenaires illustre bien, par rapport aux MDG antérieurs, les différents nouveaux accents thématiques tels que la lutte contre le changement climatique, l'environnement, la migration et l'agriculture durable. Une nouvelle organisation partenaire (le Tax Policy and Administration Topical Trust Fund du FMI) vise notamment un thème qui était mis en évidence à Addis Abeba; la meilleure mobilisation des financements internes dans les pays en voie de développement.

- Le choix des pays partenaires bilatéraux reflète également la nouvelle approche de durabilité, avec une concentration de nos moyens ODA sur les pays les moins développés et les pays en situation fragile. C'est précisément dans ces pays que l'aide publique au développement est plus nécessaire car ceux-ci ont beaucoup moins accès aux investissements étrangers, au commerce international et au marché des capitaux pour financer leurs besoins de développement durable d'une façon intégrée et compréhensive.
- Inspiré par une même approche cherchant des «effets de levier» pour le développement, la décision a été prise d'intégrer une composante « numérisation » dans chaque intervention thématique ou au niveau de programme dans un pays partenaire.
- Finalement, des initiatives ont été prises visant l'implication d'une plus grande variété d'acteurs dans le développement. Ceci a été fait notamment par l'ouverture du capital de BIO, la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement, aux investisseurs privés et par une table ronde avec les entreprises belges sur l'agenda 2030.

- Le SPF AE accorde également une grande importance à l'intégration de la dimension genre dans ses politiques. Outre les avantages spécifiques de la mise en œuvre de la stratégie *gender mainstreaming* pour l'égalité entre les hommes et les femmes, elle a également prouvé son utilité pour l'amélioration du bien-être social et environnemental. Le plan fédéral *gender mainstreaming* définit un certain nombre de politiques dans lesquelles la dimension de genre sera intégrée au cours de la session législative, à la fois pour la compétence Affaires étrangères que pour la Coopération au développement.

En outre, le SPF AE dispose également d'un plan d'action interne, dans laquelle tous les directions se sont engagées à intégrer la dimension de genre dans leurs activités, dossiers et politiques. La stratégie de *gender mainstreaming* est également appliquée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La Coopération au développement belge vient de publier une note stratégique «genre dans la coopération au développement belge». Pour assurer sa mise en œuvre sur le terrain, la note stratégique est accompagnée par un plan d'action. L'objectif est d'intégrer systématiquement les objectifs de l'égalité des sexes dans l'évaluation, l'analyse et la mise en œuvre des actions de la Coopération au développement belge.

#### **Activités de la cellule DD**

La cellule DD n'a pas existé en tant que structure permanente. Néanmoins, au cours de l'année, des informations ont été régulièrement communiquées et rapportées sur le site du SPF AE, sa page Facebook, ses publications internes ainsi que dans Glo.be au sujet du développement durable (égalité des sexes, UN woman-day, journée climatique, la désertification, l'économie verte, ...). Mentionnons en particulier que deux éditions spéciales du magazine Glo.be ont été consacrées au Sommet climatique à Paris et aux ODD.



### **Suivi de la politique d'achats durables au sein des services**

À ce jour, les annexes 1 et 3, figurant dans la circulaire du 16 mai 2014, n'ont pas été systématiquement remplies. Il a été décidé de continuer à mettre au point l'implémentation de cette circulaire et les lignes directrices concernant les exigences de durabilité dans la politique, la conception et la réalisation des marchés public en 2016.

Pour un nombre fixe de produits / services nos commandes se déroulent sur base d'accords-cadres de la Centrale de Marchés «CMS-FOR» (dépendant du SPF P & O), qui suit les recommandations du guide d'achats durables. Pour les biens / services acquis en dehors de la CMS-FOR, l'action du SPF AE est inspirée du guide pour achats durables en ce qui concerne les aspects écologiques et reprend la clause-modèle sociale existante, incluse dans les modèles de devis proposés par le SPF P&O. Les exigences de durabilité sont le plus souvent utilisées comme une condition pour la régularité de l'offre ou comme condition pour la mise en œuvre du marché. Dans certains cas spécifiques, ils sont définis comme critères d'attribution.



## 5.6. SPF Intérieur



Madame Els Braeye, membre de la CIDD, et  
Monsieur Frank De Neve, suppléant

### La Cellule DD

La composition de la Cellule de Développement durable a été approuvée par le Comité de Direction du 15 février 2011. Vu l'ampleur du SPF et le grand nombre de bâtiments faisant partie des différents services du SPF Intérieur, la Cellule de Développement durable est devenue le réseau de Développement durable du SPF. Le réseau se compose de représentants des différentes directions générales, du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, du Conseil du Contentieux des Etrangers, des services horizontaux et du service de communication. Le service d'encadrement P&O assure la coordination du réseau de Développement durable.

Vu les modifications apportées à l'Arrêté royal du 22 septembre 2004 relatif aux cellules de développement durable, le comité de direction du 27 avril 2015 a confirmé la méthode et la composition de la cellule de développement durable du SPF décrites ci-avant. Dans le même temps, des accords ont été conclus concernant la réalisation de l'analyse d'impact de la réglementation lors d'initiatives réglementaires et l'organisation, le conseil et le screening de la durabilité des marchés publics.

### Activités et politique du SPF qui contribuent aux objectifs de la vision à long terme du développement durable

Le rôle du service d'encadrement P&O consiste à coordonner le suivi du plan de développement durable pour le SPF. Le plan de développement durable est rédigé en collaboration avec les responsables développement durable des services qui apportent chacun leur contribution.

Le plan de développement durable poursuit deux objectifs stratégiques. Le premier objectif consiste à réduire l'empreinte écologique du SPF. Cela comprend diverses actions des différentes directions générales selon les thèmes: mobilité durable, consommation d'eau, consommation de papier, consommation d'énergie, production de déchets, participation à des initiatives durables. Le deuxième objectif est de veiller au bien-être du personnel et à la responsabilité sociale de l'entreprise. Le plan est mis à jour de manière périodique. À chaque mise à jour, il est demandé l'état d'exécution des projets et routines qui y sont repris. Si le projet a été exécuté, il n'est plus repris dans le plan. Tous les six mois, le plan est soumis au comité de direction pour validation. Les membres du comité de direction peuvent alors voir les avancées et les nouveaux projets qui ont été ajoutés. Le plan a été soumis et approuvé pour la dernière fois au comité de direction de septembre 2015.

Les projets EMAS ont aussi été intégrés dans le plan d'action de développement durable. EMAS s'est considérablement développé au sein de l'organisation et tous les directeurs généraux et services horizontaux ont élaboré un programme environnemental. En septembre 2015, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides a fait soumettre son système de management environnemental à un audit. Le résultat fut positif et la demande d'obtention d'un enregistrement EMAS est actuellement en cours à Bruxelles Environne-

ment. De même, les services situés à la rue de Louvain 1-3 ont fait l'objet d'un audit durant les mois de décembre 2015 et janvier 2016 et ont également obtenu un résultat positif. Ils sont maintenant occupés à compléter le dossier en vue de l'obtention de l'enregistrement EMAS.

Annuellement, le réseau de développement durable fait rapport au comité de direction concernant les indicateurs de développement durable pour les sites bruxellois des services/directions. Cette note contient des informations détaillées au sujet de la consommation d'énergie (gaz, électricité, mazout), mais aussi de papier et d'eau par site. Le réseau de développement durable formule également un certain nombre de constatations et de suggestions.

Enfin, le réseau de développement durable prévoit un suivi semestriel du respect du système EIS (Environmental Information System) mis en place par la Régie des Bâtiments. Tous les directeurs généraux sont informés du suivi du système EIS dans leur direction.

La « semaine de la mobilité », qui propose quelques actions en matière de mobilité, a été organisée du 16 au 22 septembre 2015 en collaboration avec Bruxelles Environnement.

Dans le contrat de gestion du SPF Intérieur 2014-2020, le principe « Durable » est considéré comme l'un des sept principes de base de la culture d'entreprise du SPF. L'accent est mis sur le lien entre le développement durable et la responsabilité sociétale. Le contrat de gestion prévoit les objectifs suivants en matière de développement durable :

- a) Utiliser un système de gestion (EMAS ou ISO 26000) ou un plan d'action conçu selon le cercle PCDA (plan-do-check-act) ;

- b) Elaborer un plan de développement durable et l'intégrer au contrat de gestion ;
- c) Entretenir un dialogue régulier et de qualité avec les parties impliquées concernant leur fonctionnement et leur politique environnementale ;
- d) Faire rapport tous les deux ans concernant la responsabilité sociétale au moyen des directives de la « Global Reporting Initiative ».

#### **Activités de la Cellule DD**

Pour les activités du réseau de développement durable, on peut renvoyer au Plan d'action de développement durable qui reprend toutes les activités du SPF en matière de développement durable.

#### **Suivi de la politique des achats durables au sein des services**

Le Service d'encadrement P&O a, en collaboration avec le Service d'encadrement B&CG, transposé la circulaire du 16 mai 2014 dans la note de service sur les marchés publics durables du 25 janvier 2015 afin de fixer une organisation interne pour intégrer le développement durable dans les marchés publics et le rapportage annuel en la matière.

Le Service d'encadrement P&O a organisé une formation achats durables pour ses acheteurs afin d'expliquer la circulaire et la note de service. Elle a eu lieu le 21 avril 2015 pour les néerlandophones et le 27 avril 2015 pour les francophones.

La note de service reprend les directives contenues dans la circulaire: Elle explique à quoi les acheteurs du SPF doivent veiller lors de l'intégration des aspects de développement durable, des clauses so-

ciales et du régime PME dans les marchés publics. Elle répète aussi les seuils visés dans la circulaire relative à la motivation obligatoire des clauses de développement durable et des clauses sociales dans la note à l'Inspection des Finances ainsi que l'ajout obligatoire de la liste de contrôle dans le cadre de la prospection du marché.

La note de service oblige d'inclure des considérations en matière de développement durable et des clauses sociales dans la note à l'Inspection des Finances et le formulaire de contrôle relatif aux marchés publics supérieurs à 85.000 € TVAC (fournitures et services) et recommande d'établir un formulaire de contrôle pour les marchés publics supérieurs à 31.000 € TVAC.

La note de service prescrit le contrôle du respect par la cellule d'expertise Marchés publics. Cette cellule doit donner son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31.000 €, à l'exception de ceux émanant de la Direction générale Sécurité civile. La cellule vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés publics supérieurs à 85.000 €. L'avis de la cellule d'expertise doit être joint au dossier transmis à l'Inspecteur des Finances. Une copie de la note de l'Inspecteur des Finances doit, après accord, être transmise à la cellule d'expertise. La cellule contrôle aussi les éléments suivants :

- 1) La présence minimale de critères éthiques et sociaux dans le cahier spécial des charges (repris dans les cahiers des charges types) ;
- 2) La présence de critères de DD : elle conseille de consulter le guide des achats durables ;
- 3) La publication via Free Market pour les achats durables supérieurs à 31.000 € et inférieurs à 85.000 € (TVAC). Cette me-

sure favorise l'accès des PME à ces marchés. Il s'agit d'une obligation légale.

Une fois par an, le Service d'encadrement B&CG doit transmettre les données susmentionnées recueillies par la cellule d'expertise au responsable du développement durable du Service d'encadrement P&O. La Direction générale Sécurité civile qui dispose d'un service d'achat séparé doit transmettre ces données par l'intermédiaire de son responsable du développement durable au responsable du développement durable du Service d'encadrement P&O, qui les transmet à son tour à la Commission interdépartementale pour le développement durable.

Quelques remarques à cet égard :

- Pour constituer cette liste, on est parti de l'aperçu de tous les bons de commande (= PO-Purchase order) 2015 supérieurs à 8.500 euros hors TVA (= seuil légal marché public). Afin d'avoir un aperçu uniquement des marchés publics conclus par le SPF en 2015, toutes les commandes passées sur des contrats CMS ont été éliminées ainsi que les commandes passées sur des contrats conclus avant 2015.
- En ce qui concerne l'attribution à des PME, aucune info n'est disponible dans SAP/FEDCOM. La liste des PO indique le nom du fournisseur, mais SAP/Fedcom ne précise pas s'il s'agit d'une PME ou pas. Idem en ce qui concerne les entreprises de travail adapté ou les entreprises d'insertion sociale.
- Il en va de même pour la donnée "Fonctionnaire dirigeant". Le centre de coûts est toutefois connu dans SAP/FEDCOM (nom de la direction/du service en question). Par conséquent, le chef d'administration de cette direction ou de ce service a été repris

comme fonctionnaire dirigeant ou son délégué sur la base de l'arrêté de délégation du 20/3/2015.

- En ce qui concerne la donnée "Référence du marché", le numéro PO a été repris. Pour le reste, il n'y a pas de références, sauf pour les dossiers de plus de 31.000 € qui ont été soumis pour avis à la cellule d'expertise et pour lesquels on a repris la référence du marché public.
- Pour le type de procédure, on a repris le code Codenva qui renvoie à la procédure utilisée.

Le SPF utilise essentiellement des contrats conclus via la Centrale d'achat fédérale, Smals, un accord-cadre ou un catalogue d'un autre service. Le SPF Intérieur ne connaissant pas les critères environnementaux et sociaux utilisés, ces informations doivent être demandées auprès du SPF P&O et auprès de Smals.

Il ressort de ce qui précède qu'il n'est pas évident d'établir l'aperçu demandé. À l'avenir, le Module dans SAP 'ME31 Gestion des contrats' pourrait être utilisé à cet effet. Toutefois, il est recommandé d'étendre les champs disponibles afin qu'il soit possible d'exporter toutes les données requises pour ce rapportage. Ainsi, ce rapportage annuel peut être établi par chaque SPF de la même manière. Il recommande dès lors que l'IFDD contacte le SPF B&CG afin d'adapter ce module et de développer un rapport standard pour l'établissement de ce rapport annuel.

Les services d'achat de notre SPF sont conscients de l'existence de la circulaire et la respectent correctement quant aux obligations (marchés publics > 85.000 €). En ce qui concerne les marchés > 31.000 €, nous remarquons que de plus en plus de services d'achat consultent le guide des achats durables pour intégrer des critères durables dans les cahiers spéciaux des charges. Des efforts supplémentaires seront fournis afin d'augmenter l'intégration de critères durables dans les

cahiers spéciaux des charges.

L'information utile a été transmise à l'IFDD.

### **Parc automobile : recueil annuel des données fédérales relatives aux achats**

Le rapportage relatif au parc automobile existant tel que demandé par l'IFDD a été effectué et sera transmis. Le rapportage des véhicules nouvellement acquis en 2015 conformément à la circulaire 307 quinquies du 13 juillet 2009 ne peut pas encore être fourni. Les travaux relatifs à cette fourniture d'informations sont en cours et les informations seront transmises de la manière décrite dans la circulaire après avoir été soumises à l'Inspection des Finances.



## 5.7. SPF Finances



Monsieur Jacques Baveye, membre de la CIDD, et Madame Ilse Neirinckx, suppléante

### La Cellule DD et le Service DD

La Cellule Développement Durable (Cellule DD) du SPF Finances a été créée en 2005 conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004.

Elle a démarré avec le nombre minimum de membres fixé par l'arrêté. Au fil des ans, elle s'est étoffée en intégrant des représentants de toutes les administrations générales et de tous les services d'encadrement, ce qui a porté le nombre de membres à une vingtaine de fonctionnaires des Finances.

En 2010, a été créé le Service Développement Durable (Service DD) sous l'autorité directe du Président du Comité de Direction, qui a été intégré dans la Cellule DD. Cellule et Service constituent en quelque sorte une « Unité DD » pour le SPF Finances. Le Service a repris une grande partie des attributions de la Cellule. Cette dernière conserve essentiellement un rôle consultatif. Le Service DD fait appel à la Cellule DD quand il a besoin de conseils sur des actions impliquant l'ensemble du SPF, par exemple pour l'organisation de la Journée du Développement Durable. Si une action donnée ne concerne qu'une administration générale ou un service d'encadrement, alors contact est pris directement avec cet interlocuteur.

Le Service DD est l'interlocuteur privilégié pour les fonctionnaires

des Finances et les services des Finances quand il s'agit de développement durable.

Il représente le SPF dans divers groupes de travail de la Commission Interdépartementale du Développement Durable.

Fin 2015, le service emploie quatre temps-plein et deux mi-temps.

Depuis sa création, la Cellule s'est réunie 36 fois.

### Activités ou politique du SPF Finances contribuant à un développement durable

#### Mission, vision en stratégie

#### *Mission*

L'exécution des missions fondamentales du SPF Finances se situe toujours au point d'équilibre délicat entre les droits et les devoirs dévolus aux citoyens ou aux entreprises aux termes de la loi.

Le SPF Finances assume par ailleurs des missions diverses dans les domaines fiscaux, financiers, et autres. Aussi importe-t-il que chacun comprenne bien notre rôle et notre ambition.

Le SPF Finances est chargé de différentes missions :

- Prélever les impôts, de manière juste et dans les temps. Il veille à ce que chaque contribuable paie ce dont il est redevable et que cela se déroule de manière correcte et équitable ;
- Assurer l'équilibre de la Trésorerie de l'État et la gestion de la dette active ainsi que le suivi des questions économiques et financières, en soutien à la politique gouvernementale en la matière ;
- Dans le cadre de la circulation juridique des biens, garantir la sécurité juridique en conservant la documentation patrimoniale ;
- Exercer un contrôle sur les importations, les exportations et le transit des biens ainsi que contribuer à la réglementation du

marché et à la sécurité économique, à la protection de la santé publique et de l'environnement et à la sécurité des personnes et des biens ;

- Contribuer à éviter et lutter contre toute forme de fraude dans les domaines pour lesquels le SPF est compétent ;
- Fournir un soutien politique en ce qui concerne les domaines qui relèvent de la «mission» du SPF, y inclus également la rédaction de législation fiscale et financière.

La mission du SPF Finances se limite au niveau fédéral, dans une législation spécifique.

### **Vision**

Avec un contexte budgétaire qui ne fera que se renforcer dans les années à venir, une attente légitime de la société est que le SPF Finances gère ses moyens de manière efficiente et efficace. Le SPF Finances doit ainsi réaliser ses missions légales et ses objectifs en exploitant de manière optimale ses moyens avec la productivité la plus élevée possible.

Depuis 2004, le SPF Finances a réduit son nombre d'implantations de 574 à 238 (au 1/1/2016). Le nombre de membres du personnel a également diminué de 31.794 (2004) à 22.834 (août 2015). Ces diminutions ont déjà été anticipées par la modification structurelle qui se terminera en 2016, la mise en place des processus, le déploiement du contrôle de gestion ainsi que le développement de nouvelles manières de travailler (NWOW). Dans les années à venir, on continuera à travailler sur ces matières entre autres par le développement de méthodes de travail plus efficaces et par l'amélioration des processus. La poursuite de la mise en place d'une nouvelle culture de leadership et organisationnelle donnera plus de flexibilité aux collaborateurs et en même temps sollicitera davantage leur res-

ponsabilité.

Le SPF Finances s'efforce de percevoir les impôts de manière juste, ce qui implique aussi de veiller à ce que chaque contribuable paie l'impôt dont il est légalement redevable. L'augmentation du taux effectif de perception des impôts est donc une priorité absolue.

Le SPF Finances entend relever les défis auxquels toute administration moderne est confrontée en évoluant dans la société actuelle avec l'économie et les technologies de l'information et de la communication. Dans ses investissements, le SPF Finances fournira les efforts nécessaires pour suivre les évolutions ICT qui se succèdent toujours plus rapidement.

Soucieux de remplir son rôle de service public, le SPF Finances applique et garantit une méthodologie professionnelle rigoureuse dans ses activités fondamentales. En répondant aux attentes légitimes de la société, le SPF Finances veut établir une relation de confiance avec le citoyen et veiller à ce que chacun remplisse ses obligations dans le plein respect de la loi.

### **Stratégie**

La stratégie du SPF Finances poursuit un objectif unique: à chaque instant, pouvoir garantir que nos missions sont menées à bien de façon efficace et appropriée, avec une affectation optimale des ressources et en respectant les échéances convenues.

Le SPF Finances a exprimé cette ambition en trois objectifs stratégiques clairs (Contrat d'administration 2016-2018). Pour 2018, nous voulons :

1. Augmenter notre **efficacité**, donc la mesure de nos objectifs atteints;
2. Améliorer notre **efficience**, donc l'exploitation et la productivité

de nos ressources ;

### 3. Relever le niveau de notre **prestation de service**.

Dans chaque domaine, nous voulons améliorer notre position par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux. Une compliance maximale et une innovation active seront les moteurs de cette ambition. Enfin, nous voulons réaliser nos ambitions dans un souci de développement durable.

#### **Actions entreprises dans le contexte du développement durable à long terme**

On trouvera ci-dessous un aperçu des actions que le SPF Finances a déjà entreprises dans les quatre domaines qui balisent le développement durable à long terme.

#### ***Domaine d'action 1: une société inclusive et solidaire (lutte contre la précarité, cohésion sociale, santé, emploi et compétences)***

- Signature de la Charte fédérale de la diversité ;
- Nomination d'un responsable de la diversité ;
- Création du Service des Créances Alimentaires (SECAL) ;
- Organisation de la formation «Contacts multiculturels» pour les employés en contact avec les citoyens ;
- Organisation de formations "Retraites" pour les fonctionnaires qui arrivent en fin de carrière ;
- Suivi de l'état de santé du personnel – médecine préventive ;
- Soutien de la lutte contre la contrefaçon de médicaments ;
- Organisation de la collecte de sang en collaboration avec la Croix-Rouge ;
- Organisation de formations aux premiers secours et à la lutte contre les incendies ;

- Organisation de stages en entreprises ;
- Organisation de formations relatives au bien-être ;
- Organisation de formations d'aide face aux assuétudes, aux agressions ;
- Organisation de séances d'aide au remplissage de la déclaration fiscale.

#### ***Domaine d'action 2: une société résiliente qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux (économie qui adapte ses modes de consommation et de production, énergie, mobilité et transports, alimentation)***

- Inclusion de critères environnementaux dans les marchés publics ;
- Obtention du label «entreprise éco-dynamique» ;
- Développement d'une politique de mobilité sur la base du plan de déplacements d'entreprise et du diagnostic déplacement domicile - lieu de travail ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation autour de comportements économeurs d'énergie en collaboration entre autres avec Fedesco ;
- Offre de vélos de service ;
- Organisation de sessions de coaching sur l'alimentation durable dans différents restaurants ;
- Promotion du télétravail et du travail en bureau satellite.

#### ***Domaine d'action 3: une société qui préserve son environnement (changements climatiques, air extérieur et intérieur, biodiversité)***

- Organisation de formation éco-driving notamment pour les douaniers ;



- Compensation des émissions de CO2 engendrées par l'envoi de courrier ;
- Attention particulière à la collecte sélective des déchets ;
- Poursuite du développement de l' e-government : applications et outils numériques, à la fois pour son propre personnel et pour le citoyen ;
- Application de la "CITES" (Convention on International Trade of Endangered Species of Wild Fauna and Flora);
- Mise en place de FinShop, responsable de la vente des biens meubles non utilisés par les Services Publics, ou saisis par ces-derniers. Si les marchandises ne se vendent pas, elles sont recyclées conformément aux règles environnementales en vigueur.

**Domaine d'action 4: une société soutenue par des pouvoirs publics qui assument leur responsabilité sociétale** (*pouvoirs publics, finances publiques, recherche scientifique, coopération au développement*)

- Mise en place de l'association « Lutte contre la contrefaçon et le piratage » ;
- Mise en place du « Belgian Internet Service Center »: détection des pratiques frauduleuses sur internet ;
- Création de la « Cellule Cybersquad »: le service de recherches des Douanes contre tous types de fraudes sur Internet ;
- Formation des chiens renifleurs d'argent – Cashdogs ;
- Utilisation de scanner de plaques d'immatriculation ;
- Avantage fiscal des voitures respectueuses de l'environnement ;
- Promotion d'applications favorisant à la fois la convivialité et la réduction de consommation de papier (Tax-on-web, déclaration simplifiée, Zoomit, etc.) ;
- Création d'un Contact Center ;
- Loi sur le respect de la vie privée ;

- Participation au programme européen « Asia Urbs », en particulier concernant l'assistance à la modernisation du cadastre à Hanoï ;
- Soutien foncier en République Démocratique du Congo : état des lieux des processus existants et formulation de recommandations.

#### **Activités de la Cellule DD**

Le SPF cherche à stimuler une attitude durable auprès des quelque 23.000 employés du SPF Finances et essaie de construire un SPF socialement responsable, en prenant en charge les missions suivantes:

- Organisation de la Journée du Volontariat :  
Le 9 mai 2015, sur plus de quarante sites partout en Belgique, près de 250 volontaires se sont retroussés les manches, parmi lesquels notre Président du Comité de Direction. Au programme de cette quatrième Journée du Volontariat, on trouvait des activités sociales dans des centres de soins pour personnes âgées, malades ou handicapées, mais aussi des activités orientées nature ou coopération au développement.  
Le choix était vaste, entre l'organisation d'un banquet ou d'un goûter aux crêpes, l'accompagnement d'excursions, des jeux de société, du bricolage (nettoyage de chaises roulantes, aménagement d'un jardin communautaire, ramassage des ordures le long des chemins ou aménagement d'un sentier)...
- Organisation de la Journée du Développement Durable :  
Pour la dixième édition de la Journée du Développement durable, le SPF Finances s'est rallié à la Semaine européenne de Réduction des Déchets.  
La semaine du 23 au 27 novembre 2015 a été entièrement marquée du signe de la diminution, du tri et du recyclage des déchets, à la maison et au bureau.  
Au North Galaxy, à la Tour Finances et à la Tour Paradis à

Liège, ont été organisées une exposition, des séances d'information et une visite du quai de tri des déchets, activités de nature à sensibiliser les collègues à la problématique du tri à la source des déchets de bureau (principalement le papier) générés dans ces trois grands bâtiments. Cette action de sensibilisation au North Galaxy avait aussi pour but de soutenir le projet EMAS et le label Entreprise éco-dynamique.

Aux quatre coins du pays, 11 déchetteries ont accueilli nos collaborateurs pour leur faire découvrir les plus récentes technologies de traitement des déchets. C'est ainsi qu'ils ont pu voir des installations en pleine activité, dans lesquelles les déchets sont séparés en matières premières réutilisables et en combustibles.

Le constat était clair : un meilleur tri conduit à un meilleur recyclage !

Comme de coutume lors de la Journée du Développement Durable, Fedorest a proposé un repas durable le 26 novembre dans différents restaurants du SPF Finances.

- Instauration d'une Politique interne environnementale sur base du label Entreprise éco-dynamique et de la certification EMAS :  
Le 9 mars 2015, le SPF Finances s'est vu décerner le label d'entreprise éco-dynamique pour son site du « North Galaxy ». Le SPF Finances a obtenu deux étoiles à ce label (sur un maximum de trois) et s'est vu récompensé en particulier pour l'implication et le soutien de sa direction dans la démarche, les actions en faveur de la mobilité, la gestion intégrale des déchets et la maintenance technique des installations du « North Galaxy », le développement d'outils et de plates-formes en ligne pour faciliter le fonctionnement interne et vis-à-vis des citoyens et des entreprises et enfin le bon suivi des indicateurs environnementaux.

D'ici 2016-2017, l'engagement au niveau du label et l'implication du SPF Finances au niveau de l'EMAS (ISO 14001 version 2015) vont lui permettre de s'engager dans une démarche environnementale plus globale grâce à l'analyse de son impact environnemental et la fixation d'objectifs à atteindre en fonction de ses besoins et de ses ressources.

- Rédaction d'un rapport de développement durable, conformément à la Global Reporting Initiative (GRI) :  
Pour la quatrième fois, le SPF Finances a intégré dans son rapport annuel un rapport GRI -Global Reporting Initiative- relatif à l'année 2014. Dans le cas présent, le SPF a suivi les directives GRI 4.0 (directives GRI 3 lors des éditions 2011, 2012 et 2013).  
Pour cette approche, le SPF a pris part, conjointement avec 6 autres institutions publiques, à un trajet de coaching fédéral avec une consultance externe de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD).  
Une analyse des thèmes d'importance prioritaire pour les parties prenantes et une évaluation chiffrée et illustrée du core business sur la base d'indicateurs, montrent de quelle façon le SPF s'est acquitté de sa tâche en réponse aux attentes des parties intéressées et de la société.
- Instauration d'une politique de mobilité durable sur la base des analyses réalisées dans le cadre des Plans de déplacements d'entreprise et du Diagnostic fédéral des déplacements domicile-lieu de travail :  
Le Service Développement Durable du SPF Finances a introduit un plan de déplacements d'entreprise par bâtiment de plus de 100 agents en Région Bruxelloise. Les données chiffrées et les actions de chacun des plans de déplacements ont été validées par Bruxelles-Environnement. Pour 6 de ces immeubles, les adaptations nécessaires aux normes ont eu

lieu. Le 7<sup>ème</sup> bâtiment est en cours de mise en conformité. Concernant les 3 immeubles disposant de vélos de service, une procédure a été élaborée, qui sera diffusée dans le courant de 2016 via une campagne de sensibilisation.

Les données du diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail, obligatoire pour nos infrastructures de 30 travailleurs ou plus, ont été validées par le Comité de Concertation et par l'application on-line du SPF Mobilité et Transport.

Les plans de déplacements d'entreprise, les plans d'accès aux bâtiments et les données du diagnostic domicile-lieu de travail sont à la disposition du personnel sur l'intranet du Service Développement Durable.

- Elaboration du Plan d'urgence « pics de pollution » en Région bruxelloise :

Le plan « pics de pollution hivernaux » s'est transformé en Plan « pics de pollution » pour toute l'année. Plusieurs communications ont sensibilisé les agents. En ce qui concerne les demandes de dérogation aux mesures établies en Région Bruxelloise, seuls ceux qui ont strictement besoin d'une dérogation (p.ex. les douaniers) ont reçu un laissez-passer.

- Bien-être du personnel:

Le SPF Finances a pour la deuxième fois participé à la Move Week. Du 21 au 25 septembre, il a donné une place centrale à l'activité physique et à la santé de ses collaborateurs. Plus de 2000 collaborateurs ont participé aux nombreuses activités organisées dans 40 villes à travers toute la Belgique. Un millier d'entre eux s'est donné rendez-vous au stade Roi Baudouin pour l'événement de clôture.

- Participation à des actions sociales ou des événements de solidarité :
  - 20 km de Bruxelles
  - Oxfam Trailwalker
  - Opération 11.11.11
- Information et sensibilisation du personnel sur le développement durable via des publications dans le périodique d'entreprise Fininfo et sur l'intranet Développement Durable.



## Suivi de la politique des achats durables au sein des services

Marchés	approuvés 2015	en cours 2015	déjà prévus pour 2016
Appel d'offres ouvert	17	41	21
Appel d'offres restreint	1	-	-
Adjudication ouverte	1	3	-
Procédure négociée	22	13	5

Nombre de marchés/lots attribués à une entreprise d'économie sociale d'insertion ou à une entreprise de travail adapté : 1.

Est systématiquement envisagée la possibilité d'intégrer des considérations environnementales au sein des spécifications techniques des cahiers spéciaux des charges en ayant égard au fait que celles-ci se doivent d'être transparentes et ne peuvent ni réduire la concurrence, ni entraîner de discrimination. En outre, elles doivent présenter un lien avec l'objet du marché.

Les spécifications techniques en lien avec l'objet du marché peuvent être formulées soit par référence à des normes (internationales, européennes ou nationales), soit en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, soit par référence à une combinaison des deux.

- Pour les clauses environnementales, il serait fastidieux de reprendre chaque clause des cahiers spéciaux des charges dans le rapport. Disons simplement que celles-ci ont trait soit à la performance énergétique de la fourniture, à l'obligation de recyclage en

cas de fin de vie, à l'utilisation de produits écologiques par des prestataires de services, à des normes d'émissions de CO<sub>2</sub>,...

- Pour ce qui concerne les aspects sociaux, ceux-ci ne peuvent, selon leur nature, être intégrés qu'à certains stades de la procédure de passation de marchés. Par exemple, il est souvent plus approprié d'inclure les aspects sociaux relatifs aux conditions de travail dans les clauses d'exécution d'un marché. En revanche, les questions d'accessibilité relèvent généralement des spécifications techniques. De plus, il est envisagé au cas par cas d'intégrer les aspects sociaux en fonction de l'objet du marché et des objectifs visés.

Est intégrée systématiquement aux cahiers spéciaux des charges dans les clauses d'exécution d'un marché, la nécessité pour l'adjudicataire de respecter les 8 conventions de base de l'OIT reprises à l'annexe 2 de la circulaire du 16 mai 2014.

La possibilité de réserver le marché aux entreprises de travail adapté en fonction de l'objet de celui-ci est également envisagée systématiquement.

Il est à noter que les informations qui précèdent concernent le service central d'achats du SPF Finances. Nombre de services régionaux procèdent également à des achats.

### Parc automobile : recueil annuel des données fédérales relatives aux achats

En 2016, grâce à un logiciel prenant en compte les coefficients Ecoscore, le SPF Finances gèrera son parc automobile de manière durable.

## 5.8. SPF Mobilité et Transports

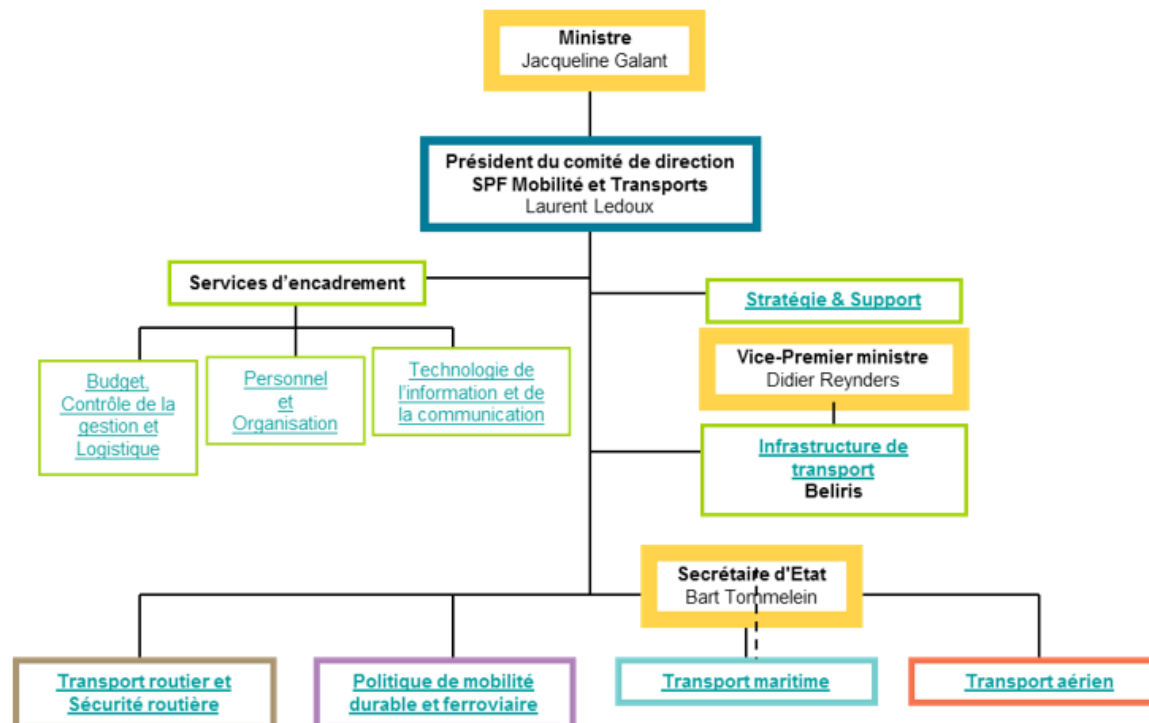


Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et Monsieur Thierry Dessilly, suppléant)

### La cellule de DD :

Depuis 2005, le SPF MT dispose d'une cellule de développement durable et depuis janvier 2014 celle-ci fait partie intégrante des services d'appui du Président.

### Organigramme :



La CDD se compose comme suit :

- Une coordinatrice désignée par le comité de Direction : Dequesne Cindy et son suppléant : Thierry Dessilly ;
- Un secrétaire ;
- Un responsable du budget ;
- Différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- Un responsable achats durables ;
- Une responsable diversité ;
- Un responsable ‘contact handicap’ ;
- Deux responsables Gender mainstreaming ;
- Un responsable ‘pauvreté’.

Les membres se réunissent plusieurs fois par an afin de parcourir l’état d’avancement des projets en cours.

### **Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable**

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 du Président du comité de Direction.

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d’administration.

Quelques exemples :

- Pour la DG Transport routier et Sécurité routière, favoriser les carburants alternatifs, en collaboration avec le secteur, les fédérations professionnelles, les autres SPF concernés et les Régions ;
- Pour la DG Transport maritime, améliorer l’attractivité du transport de marchandises par voie d’eau en réduisant les charges

administratives et en instaurant un nouveau cadre juridique moderne ;

- Pour la DG Transport aérien, réduire l’impact environnemental du transport aérien en stabilisant les routes et les procédures de vol ;
- Pour la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire, diminuer l’impact environnemental des différents modes de transport en réduisant les émissions et les rejets polluants ainsi que les nuisances sonores (stimuler le post-équipement (retrofitting) du matériel roulant).

### **Activités de la cellule de DD**

La cellule DD en collaboration avec différents services tels que P&O, logistique, les différentes Directions Générales, .. est active dans les domaines suivants : l’environnement, la pauvreté, le handicap, la diversité, le gendermainstreaming, la mobilité.

Durant cette dernière année de nombreuses actions ont été menées dans chacun des domaines. En voici un bref aperçu :

#### **1. Environnement**

Le site City Atrium du SPF MT est entré en juillet 2015 dans la dernière année de son troisième cycle EMAS. Après autant d’années il est difficile de continuer à s’améliorer mais nous y sommes arrivés.

Cette fois grâce à des changements structurels amorcés en 2014.

Le deuxième site enregistré EMAS depuis 2014, Beliris, a obtenu de beaux résultats écogestion pour cette dernière année. Pour leurs missions, des critères de durabilité sont systématiquement intégrés dans les cahiers des charges études et travaux.

Les résultats des deux sites se trouvent détaillés dans notre déclaration environnementale.

## 2. Pauvreté

Afin de mieux suivre et développer cette matière il a été décidé en septembre 2015 que le contact handicap suivrait également tout ce qui concerne les matières, réunions, projets liés à la pauvreté.

## 3. Handicap

Le contact handicap du SPF a finalement été intégré au noyau de base de la CDD. Il participe et est associé ainsi à toutes les activités de la cellule.

Afin de développer ses connaissances, il a participé à différents colloques, notamment : «Vivre sa Vie : un droit fondamental ! Un droit respecté ?» à Namur.

Il participe activement aux réunions du réseau de l'UNCRPD en particulier par rapport à nos missions en rapport avec la Convention de l'ONU Relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Il participe à différents débats, par exemple :

- Impact du stationnement sur les trottoirs : vélos, vélos électriques, vélos-moteur et motos ;
- Norme minimale de bruit pour les véhicules électrique ;
- Supplément de 7,00 € (tarif à bord) ;
- Délai de 24 heures pour les réservations d'assistance aux PMR ;
- Problématique des parking de la SNCB, emplacements réservés aux véhicules des PMR, parfois gratuits, parfois payants.
- Le 3 décembre 2015, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le SPF Mobilité et Transports a publié une brochure sur les droits des passagers handicapés et à

mobilité réduite : <http://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/Folder-FR.pdf>

- Conjointement à cette brochure une adresse mail/request collector a été créée afin de permettre aux citoyens de poser des questions en la matière.

L'adresse e-mail est : [contact.handicap@mobilit.fgov.be](mailto:contact.handicap@mobilit.fgov.be).

Voici quelques cas concrets :

- Réponse à une demande d'avis concernant la pose de vitre teintées sur un véhicule ;
- Intervention dans un dossier de demande d'une deuxième carte de stationnement pour personne handicapée ;
- Réponse à une demande d'avis concernant une volonté de la SNCB de supprimer l'assistance aux PMR dans certaines de ses gares, non dotées d'adaptations mais dans lesquelles le service est actuellement proposé.

## 4. Diversité

La politique de diversité fait partie du développement durable mais les matières liées au personnel sont gérées uniquement par notre service P&O.

2015 fut une année de transition en ce qui concerne la politique de diversité sous l'angle RH.

En effet, une nouvelle structure fédérale s'est mise en place fin 2014 regroupant les acteurs-clefs de la gestion de la diversité fédérale, du secteur académique et associatif. Cette structure transversale se veut innovante, dynamique et inspiratrice. Différents groupes de

travail composés d'experts ont vu le jour sur les thématiques suivantes : handicap, genre, LGBT, migration, etc. Les résultats des projets initiés par ces groupes de travail permettront à chaque responsable diversité de mettre en place de nouvelles actions innovantes.

Dans ce cadre, le SPF Mobilité et Transports s'implique activement en participant aux différents groupes de travail et en exerçant la vice-présidence du réseau fédéral diversité jusque fin 2016.

En parallèle, le SPF Mobilité et Transports a réalisé un nouveau plan d'actions diversité validé en juin 2015. Ce plan reprend des actions récurrentes pour la période 2015-2018 et des actions ciblées annuelles. De ce fait, chaque année, des actions supplémentaires seront proposées sous forme d'annexe au plan, accompagné d'une évaluation des actions précédentes.

Les actions réalisées en 2015 au sein du département ont principalement tournées autour des actions récurrentes (liées à la réglementation) ainsi qu'à la communication de la diversité :

- Réalisation d'un nouveau plan (comité de direction, concertation syndicale) ;
- Garderie pour enfants juillet et août ;
- Statistiques (genre, handicap, etc) ;
- Atelier d'introduction aux critères de discrimination par le centre interfédéral pour l'égalité des chances ;
- Journée fédérale diversité 2015 focus HOLEBI (préparation des actions, communications, mise en place) ;
- News/ articles autour de thématiques ciblées (ex : journée internationale de la femme, journée mondiale contre la violence

à l'égard des femmes, journée internationale des personnes handicapées, etc.) ;

- Diffusion des différentes formations/activités au personnel ;
- Création d'un groupe de travail « pilier social développement durable » - Co-responsabilisation des partenaires internes ;
- Création d'affiches et brochures diversité.

### 5. Gendermainstreaming

Notre responsable suit des formations et participe aux réunions ICG. Il est prévu que le SPF MT participe activement à l'élaboration du plan fédéral sur le gendermainstreaming.

### 6. Mobilité

La responsable de la CDD exerce également la fonction de coordinateur Mobilité du SPF Mobilité et Transports avec pour responsabilité les aspects mobilité du personnel du SPF. Cette année nous avons décidé de combiner la semaine DD à la semaine de la mobilité.

Le personnel a été sensibilisé à la notion de multimodalité.

En parallèle à toutes ces thématiques, nous avons continué à sensibiliser notre personnel aux enjeux du développement durable.

La semaine DD en est un bon exemple. Avec à son programme des petits déjeuners durables, une exposition photo Goodplanet intitulée 'Notre terre' de Yann Arthus Bertrand, un mini marché bio, des cours de yoga, une ballade multimodale, cette semaine a été un franc succès.



Une campagne sur le respect a également été lancée.

Régulièrement le personnel reçoit également des messages de sensibilisation ou d'information.

### **Suivi de la politique d'achats durables dans le service**

Le SPF intègre depuis longtemps des critères de développement durable lors de l'achat(s) de fournitures. Avant la création de la circulaire et de l'annexe 3, les soumissionnaires devaient déjà joindre à leur offre une annexe reprenant différents critères de durabilité et leur implication par rapport au développement durable.

Il n'y avait pas d'objectifs chiffrés précis mais en fonction des prix du marchés et des avis de l'Inspecteur des finances, les critères de durabilité avaient une importance pour les marchés de fournitures.

Dans le cadre des marchés d'études et de travaux spécifiques à Beliris, les critères de durabilité ont également été intégrés bien avant la circulaire dans le cadre d'une démarche environnementale. Ceci a été réalisé sur base : des standards BREAAAM et VALIDEO et de 4 vade-mecum de durabilité rédigés par différents groupes de travail de Beliris.

La circulaire a été traduite en deux notes de service : l'une pour les projets d'infrastructure (missions d'auteur de projet & travaux) de Beliris et l'autre pour le fonctionnement en général du SPF. Beliris a un système de suivi de ses projets (missions d'auteur de projet & travaux) qui intègre la circulaire.

Le SPF a également ses propres tableaux de suivi.

La responsable de la CDD était présente lors des réunions de préparation de note de service. Elle a fourni des exemples et a émis des commentaires. Les acheteurs ont également été consultés.

La note pour les frais de fonctionnement a été rédigée par le responsable de la logistique qui l'a ensuite soumise au Comité de Direction.

La note de service créée chez Beliris afin d'appliquer la Circulaire du 16 mai 2014 a été rédigée par un expert juriste de la cellule qualité et contrôle interne en collaboration avec le responsable du service juridique de Beliris. Celle-ci a ensuite été soumise au Directeur pour approbation et signature.

Bonnes pratiques :

- Deux de nos Directions Générales ont choisi d'introduire des critères de durabilité pour l'achat de véhicules de service.
- Beliris a conclu le 8 décembre 2015 un contrat avec le bureau d'étude Tractebel-Technum pour améliorer en 2016 (période 01.01.2016-30.06.2016) la gestion environnementale des projets d'infrastructure de Beliris. Ceci se fait entre autre dans le cadre du cycle Emas.

Concrètement, le projet consiste en :

1. Réaliser un screening/ une analyse du csc type étude (mission d'auteur de projet), du csc type travaux et des exemples concrets des csc (études-

- travaux) publiés-notifiés-exécutés ;
2. Proposer des améliorations concernant la durabilité, par exemple par rapport aux clauses administratives types études-travaux.

***N.B. (nuance importante) :*** *comme signalé plus haut, ce n'est pas parce que les clauses administratives d'un marché de travaux ne constituent pas à proprement parler des critères environnementaux que le marché de travaux en lui-même ne peut pas revêtir un caractère durable. En effet, à titre d'exemple, ces marchés doivent se conformer par essence aux exigences PEB (législation urbanistique de la Région bruxelloise) en matière d'énergie.*

*En outre, ces marchés de travaux constituent par définition une mise en œuvre de marchés de services (marchés d'architecture) à caractère durable. Dès lors, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, entre autres, est forcément inhérente aux marchés de travaux (contrats d'entreprise).*

## 5.9. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



Madame Els Borgers, membre de la CIDD, et Monsieur Stany Chigoho Kalimo, suppléant

### La Cellule DD-EMAS (= Cellule Green)

La cellule développement durable-EMAS est composée de représentants de chaque direction, désignés par les responsables des directions.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du SPF. La cellule ne dispose pas d'un budget propre.

### Activités de la cellule Green

Le plan d'action 2014-2015 de la cellule a été approuvé par le Comité de direction en juin 2014. La coordinatrice a attiré l'attention du Comité de direction sur le fait que ce plan d'action devra être intégré dans le futur contrat d'administration.

La cellule Green s'est réunie les 19 mai, 6 octobre et 17 novembre 2015.

La représentante du SPF a participé aux réunions de la CIDD les 22 janvier, 29 janvier, 26 mars, 28 mai, 24 septembre, 6 octobre, 20 novembre, 4 décembre et 10 décembre 2015.

La coordinatrice DD a participé aux colloques et séminaires : « Sécurité de travail et EMAS » (avec la collaboration du SPF ETCS), 20 janvier ; Midi Développement durable (24 février), Séminaire « Energietransitie » (24 mars), Midi Développement durable « Climate change » (18 juin), Midi Développement durable « fonctionaliteitseconomie » (25 juin).

### Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Le SPF ETC a contribué à la réalisation de ces 3 actions communes suivantes :

- La réduction de l'inégalité salariale entre femmes et hommes ;
- L'évaluation des nouvelles manières de travailler ;
- La qualité du travail, la prévention des risques et l'inclusion sociale.

En 2015 les actions suivantes étaient réalisées :

- L'organisation d'un colloque sur l'écart salarial (en collaboration avec la DG RIT et l'Institut pour l'égalité des chances des femmes et des hommes) ;
- Modernisation du marché du travail : en 2015 on a poursuivi la mise en œuvre de l'accord des partenaires sociaux : mettre en œuvre une réglementation sur les horaires flottants et la simplification du travail à temps partiel. Ces deux mesures ont également été reprises dans les tables rondes « werkbaar werk –travail sur mesure » organisées par le Ministre Peeters. Les discussions autour de ces deux thèmes sont actuellement au Conseil national du Travail. En 2016 on espère que ces deux thèmes puissent aboutir.
- Un autre thème abordé toujours dans le cadre de cette modernisation a été la réinsertion des personnes en incapacité de travail de longue durée. Des réunions ont eu lieu tout au long de 2015 et devraient permettre d'aboutir à un accord en 2016 (différentes administrations sont concernées (RIT/HUT- Sécurité sociale –Santé).
- Le Gouvernement fédéral a décidé également d'encourager la création d'emploi dans l'e-commerce en 2015. Différentes réunions ont eu lieu en 2015 notamment afin d'assurer une plus

grande flexibilité en autorisant le travail de nuit dans les différents secteurs travaillant dans l'e-commerce. Un arrêté royal a été préparé à ce sujet après les avis des différentes commissions paritaires concernées.

- En 2015 différentes réunions de concertation avec les responsables politiques et européens ont également eu lieu dans le cadre de la transposition dans notre réglementation de la directive 2014/67/EU sur le détachement des travailleurs. Les travaux devraient être finalisés en juin 2016.

D'autres actions dans le cadre d'exécution du plan d'action fédéral gendermainstreaming : Réseau gender.

### **Suivi EMAS**

Le SPF Emploi a la certification EMAS depuis fin 2009 (label reçu début 2010). Le cycle dure 3 ans. 7 objectifs avaient été fixés durant le premier cycle. Ceux-ci concernaient surtout la réduction de notre consommation énergétique (ICT, eau, gaz et électricité) et la réduction de l'utilisation de papier. Le 2ème cycle a commencé début 2013. L'accent porte sur la poursuite des bonnes pratiques et des objectifs du 1er cycle ainsi que sur la sensibilisation.

En 2015, il y a eu deux audits obligatoires. Un audit a été effectué par la firme externe AIB Vincotte et un autre a été effectué par un autre SPF qui a la certification EMAS.

En 2015, on a travaillé surtout sur la sensibilisation.. Il y avait régulièrement des infos sur l'intranet sur différents thèmes et des conseils pratiques.

### **Suivi du plan de mobilité**

Un nouveau plan mobilité était rédigé. Il y avait aussi un nouvel enquête mobilité. Les membres du personnel et les visiteurs du SPF

ETTC étaient demandés.

Le parking vélo pour le personnel et les visiteurs est installé et répond aux exigences.

Un volet « mobilité durable » sur notre intranet est aussi créé.

### **Sensibilisation au développement durable**

Une formation sur EMAS et Développement durable était donnée pour les stagiaires.

Avec le service Communication, nous avons développé une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS » et « Développement durable ». Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés au notre intranet. Ces messages sont toujours accompagnés par des affiches, dessinés par notre graphiste.

Les thèmes abordés en 2015 étaient :

- Le tourisme durable (été 2015)
- La nourriture durable et cuisiner durable
- Les fêtes durables (fin d'année 2015)

### **Journée développement durable**

Notre SPF n'a pas participé à la journée développement durable en 2015.

### **Suivi de la politique d'achats durables dans le service**

Conformément à la circulaire, le comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Parallèlement à cela, il est rappelé que le SPF Emploi bénéficie de la certification EMAS et ce, jusqu'en août 2016. Un nouveau marché est en cours d'élaboration afin de garder cette certification.

Plus globalement, le prochain contrat d'administration prévoit en article 73 – Développement durable l'objectif suivant :

*« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »*

- **Marchés dont l'estimation est inférieure à 8.500 € HTVA :**

Pour ces marchés, les différentes directions/services du SPF disposent d'une certaine autonomie (Inviter les entreprises, négocier et désigner l'adjudicataire). A la fin de chaque trimestre, la Cellule des marchés publics invite ces services à compléter un tableau reprenant ces marchés. Y sont mentionnés l'objet, le montant, la société, l'existence ou non de clauses durables, sociales. Ce tableau permet notamment de pouvoir ultérieurement informer ces services sur les possibilités existantes afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.

- **Marchés dont l'estimation est supérieure à 8.500 € HTVA :**

Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ain-

si que le projet de cahier sont transmis à la Cellule développement durable pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible.

- **Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FORCMS, SMALS, etc.)**

Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahier des charges au base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction sur les avis donnés.

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour chaque marché supérieur à 8.500 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges ;
- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ?, pouvons-nous en ajouter ?, etc. ;

- Pour les marchés inférieurs à 8.500 €, il conseille a-posteriori les services-clients afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats ;
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.

#### **Bonne pratique :**

La plupart des marchés passés par le SPF sont des marchés de formation et d'études pour lesquels il est difficile d'intégrer des clauses concrètes avec un impact certain. À côté de ceux-là, le SPF doit également lancer des marchés plus importants tels que des services de gardiennage, d'interprètes, de fournitures de vêtements travail, d'abonnements juridiques. Aucun d'eux n'a dû être relancé cette année.

#### **Démarches ou engagements prévus pour l'an prochain :**

- Un marché de services visant au renouvellement de notre agrégation EMAS
- Un marché de services ayant pour objet le nettoyage de vitres dans nos directions extérieures : Pour ce marché, il est prévu :
  - ✓ Établissement de lots ;
  - ✓ Utilisation de produits respectueux de l'environnement ;
  - ✓ Formation des techniciens concernant l'utilisation durable des produits ;
  - ✓ Sites réservés à des entreprises d'économie sociale.

## 5.10. SPF Sécurité sociale



## 5.11. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et  
Monsieur Pol Gerits, suppléant

### La Cellule DD

Le cadre réglementaire et en particulier les modifications récemment apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable viennent renforcer l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management tout en maximisant la collaboration/transversalité **au sein d'un département et entre départements** de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.

Ce cadre réglementaire renforcé élargit donc leurs missions et réaffirme leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels de développement durable<sup>5 6</sup>.

L'AR concernant les cellules de développement durable est révisé en 2014, donnant notamment plus de place au plan d'action du service public fédéral (AR 10/2014).

L'AR concernant les fonction de management prévoit l'introduction d'objectifs de développement durable dans les contrats d'administration (AR 04/04/2014).

La loi du 5 mai 1997 prévoit l'introduction d'un chapitre dans les notes de politiques générales concernant les impacts des mesures du plan fédéral de développement durable (01/2014).

L'EIDD est intégré dans une Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR) (Loi 12/2013 et AR 12/2013).

<sup>5</sup> 1 Lettre de madame la Ministre Marghem du 01/06/2015 à l'ensemble des SPF

<sup>6</sup> 2 A.R. du 9 octobre 2014 modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense (MB du 27/05/2015)



Les cellules de développement durable des départements constituent d'excellents facilitateurs et dynamiseurs de cette intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe.

Une cellule de développement durable a été créée en 2007 au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Elle développe, via un réseau actif de personnes ressources dans les différentes DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond à ses obligations en la matière<sup>7</sup>.

Au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, en 2015, le travail de cette cellule/réseau s'est principalement concentré **sur l'intégration stratégique et opérationnelle du développement durable dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF et de ses outils de gestion et de suivi.**

En 2015, la représentante du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a également été réélue au bureau de la CIDD. Le Bureau prépare les réunions de la Commission et en assure le suivi, fait des propositions au sujet de la création de groupes de travail,...

Toutes ces activités ont permis au SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, en 2015 de consolider **l'an-crage et l'intégration du développement durable tant dans ses stratégies et politiques que dans son fonctionnement journalier.**

<sup>7</sup> rapport annuel, contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active dans les sessions plénières et les différents groupes de travail (EMAS, la responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...).

## **Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable**

### **1. Intégration du développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018**

Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficiente à ces nombreuses obligations, la ligne stratégique suivie par le Comité de Direction du SPF a été **d'intégrer stratégiquement et opérationnellement le développement durable, dès le départ, dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF et dans ses outils de gestion et de suivi.**

Notre contrat d'administration a été officiellement signé par notre ministre de tutelle, Maggie De Block, et notre Président à la fin du mois de novembre 2015.

Le développement durable concerne la manière dont les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont pris en considération dans :

- La préparation de la stratégie et des politiques du SPF ;
- Le fonctionnement interne du SPF (gestion) ;

et cela en restant attentif aux perspectives envisagées à court, moyen et long terme.

Les engagements du SPF en matière de **développement durable** (DD) sont inscrits à différents niveaux de notre contrat d'administration.

En premier lieu, un des 7 objectifs stratégiques du SPF ( OS 7) lui est dédié.

**OS7 :** En vue du développement durable, le SPF participera activement à la réalisation des objectifs du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030

ainsi que de la Vision stratégique fédérale à long terme 2050.

Que ce soit au niveau international, européen, national ou interfédéral, le SPF promeut cette démarche de développement durable notamment et prioritairement en développant et mettant en place nos politiques en adéquation avec les objectifs du Programme «Horizon 2030» des Nations unies et les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (2050) pour un développement durable.

Les objectifs stratégiques et opérationnels «développement durable» de notre contrat d'administration sont conçus comme un ensemble cohérent et exigent une réalisation globale, commune et intégrée. Pour atteindre ces objectifs, une mobilisation de tous les instruments disponibles et une collaboration étroite et transversale entre toutes les directions générales et leurs services, tous les services d'encadrement et tous les agents est nécessaire. Cette mobilisation en réseau des connaissances et des expertises de tous se fera pour l'ensemble du SPF<sup>8</sup>.

### 1.1. Intégration stratégique du développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018

**Au niveau stratégique, le SPF (via sa cellule de développement durable) a pour mission de contribuer à une politique transversale de développement durable via notamment :**

1) La préparation de la contribution du service à la politique de dé-

veloppement durable<sup>9</sup>. La/les manière(s) dont le service public cadre sa politique et fait le lien avec les défis et les objectifs formulés dans la vision à long terme de développement durable et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*) ;

- 2) La coordination de la contribution du service à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable, dont l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable qui ont été confiées au SPF (Représentant du SPF à la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD), soutien de la cellule), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable, et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*) ;
- 3) La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF dont :
  - a. La représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien experts ad hoc) et ses groupes de travail (Représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...) ;
  - b. La participation à la concertation de réseau des cellules de DD (Représentant du SPF à la CIDD en tant que coordinateur de la cellule, soutien des membres de la cellule) ;
  - c. Le soutien et le suivi lors de l'exécution de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR)<sup>10</sup> pour les aspects relatifs au DD.

<sup>8</sup> L'intégration des objectifs stratégiques et opérationnels dans le domaine du développement durable dans les contrats d'administration est prévue par l'arrêté royal du 04/04/2014 modifiant l'arrêté royal du 29 octobre 2001 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation et modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 2002 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les services publics fédéraux et les services publics fédéraux de programmation, art. 11bis, §2, 5° d).

<sup>9</sup> L' A.R. sur les cellules de développement durable prévoit que si les éléments obligatoires du plan d'action annuel sont intégrés au contrat et au plan d'administration du SPF, aucun plan ne doit être établi.

<sup>10</sup> <http://www.simplification.be/content/analyse-d-impact>

À cet égard, le SPF s'engage aux obligations de résultat suivantes :

1. Développement et mise en place d'instruments de suivi et de rapportage des objectifs stratégiques et opérationnels (oui/non) ;
2. Nombre de projets/actions de développement durable entre plusieurs services publics dans lequel le service est impliqué :
  - Présence d'une liste de mesures du plan fédéral en cours en matière de développement durable dont l'exécution a été confiée au SPF et la manière dont ces mesures sont mises en œuvre ( suivi via plan d'administration) (oui/non) ;
  - Présence d'une liste de mesures en matière de développement durable qui seront exécutées par le service au cours de l'année civile concernée dans le cadre de la vision à long terme en matière de développement durable (suivi via le plan d'administration) (oui/non) ;
  - Présence d'une liste de mesures en matière de développement durable qui seront exécutées par le service au cours de l'année civile concernée dans le cadre de la mise en place du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*). (suivi via le plan d'administration) (oui/non) ;
  - Contribution du service public au chapitre du développement durable que les ministres et les secrétaires d'Etat doivent adopter dans leur note de politique (oui/non) ;
  - Nombre d'analyses d'impact qui ont été exécutées le plus tôt possible dans le processus de préparation de la politique (le nombre total d'analyses d'impact exécutées) ;
  - Nombre de participations des représentants du service public aux réunions de la Commission Interdépartementale pour le Développement durable et ses groupes de travail. ( nombre de participations plénières CIDD + nombre de groupes de travail CIDD+ nombre représentants/experts différents).

### 1.2.Intégration opérationnelle du développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018

**Au niveau opérationnel, le SPF (via sa cellule de développement durable) :**

1. Assure le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux via l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF par notamment :
  - La gestion environnementale interne (maintien de la certification EMAS, ...) ;
  - La mobilité durable du personnel (conformité réglementaire, plan de mobilité...) ;
  - Les marchés publics durables (critères écologiques et sociaux, suivi, rapportage...) ;
  - La sensibilisation du personnel au développement durable (news, infos, journée DD...).

**À cet égard, le SPF s'engage aux obligations de résultat suivantes :**

1. Maintien du système de gestion environnementale suivant le règlement EMAS (oui/non) ;
  2. Renouvellement de la Certification du système de gestion EMAS (oui/non) ;
  3. Rapportage sur la mise en œuvre de la circulaire marchés publics durables suivant les procédures mises en place par l'IFDD/la CIDD ;
  4. Liste des actions de sensibilisation en la matière auprès du personnel.
2. Mettra en place, pour la fin de ce contrat d'administration 2016-2018 les bases d'un système de gestion opérationnel établi suivant les lignes directrices de la norme internationale relative à la

responsabilité sociétale (ISO 26000)<sup>11 12</sup> et qui vise à maximaliser la contribution de l'organisation au développement durable. Une fois le système mis en place, le SPF rapportera tous les deux ans sur sa responsabilité sociétale sur base des lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI)<sup>13 14</sup>.

- Développement et mise en place d'un système de gestion conforme à la norme ISO 26000 en vue d'une certification ;
- Développement d'un plan d'action basé sur les analyses exécutées dans le cadre du système de gestion ;
- Mise en place d'un système de suivi du plan d'action ;
- Mise en place d'un dialogue régulier et qualitatif avec ses stakeholders sur le fonctionnement et la politique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- Publication du rapport GRI tous les deux ans une fois le système mis en place.

**À cet égard, le SPF s'engage aux obligations de résultat suivantes :**

- Présence d'un système de gestion basé sur ISO 26000 pour fin 2018 (ex. IQNet SR 10, MVO-échelle de prestation, entre autres) (oui/non) ;
- Présence d'un plan d'action ISO 26000 pour fin 2018 (oui/non) ;
- Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des lignes directrices ISO 26000 dans le système de gestion opérationnelle du SPF (oui/non) ;

- Mise en place du processus d'organisation d'un dialogue avec les stakeholders tous les deux ans, basé sur le AA1000 Stakeholder Engagement Standard (AA1000SES) (oui/non) ;
- Communication sur la façon dont le service public abordera les résultats du dialogue et les recommandations des stakeholders (oui/non) ;
- Publication du rapport GRI tous les deux ans (oui/non).

## 2. Autres activités et politiques contribuant à un développement durable

Les exemples non exhaustifs d'activités du SPF réalisées en 2015 et qui contribuent directement à la mise en oeuvre de la VLT en vue d'atteindre ces objectifs et ainsi se rapprocher de la situation souhaitée pour 2050 sont illustrés ci-dessous. **Tous ces projets sont transversaux : ils n'auraient pu progresser et/ou aboutir sans la collaboration et la participation active d'autres SPF et SPP fédéraux, de parties prenantes,...**

### 2.1. Inégalités sociales de santé

OBJ 4. La santé publique a été améliorée et elle sera maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%.

Voir le rapport 2015 du Groupe de Travail « Inégalités sociales de santé » de la CIDD.

11 <http://fido.belgium.be/fr/content/projet-pilote-iso-26000>

12 <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

13 <http://fido.belgium.be/fr/content/projet-pilote-de-rapports-de-durabilite-gri>

14 <https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>

## 2.2. Plan conjoint en faveur des malades chroniques « Des soins intégrés pour une meilleure santé »

OBJ7. La morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite.

### CONTEXTE :

Les affections chroniques constituent de par le monde la cause de mortalité la plus importante : 68% des décès dans le monde sont à imputer à des affections chroniques; en Europe, cela constitue même plus de 80%. Les maladies chroniques sont définies comme des maladies de longue durée accompagnée en général d'une lente progression. Cette large définition ne couvre pas seulement les maladies cardio-vasculaires, le diabète, le cancer, les maladies pulmonaires, certaines maladies auto-immunitaires, mais des affections neurodégénératives telles que la démence ou Parkinson, [les personnes porteuses de handicap et nécessitant des soins récurrents] et diverses maladies mentales. En Belgique, plus d'une personne sur quatre (28,5% en 2013) de 15 ans et plus déclare souffrir d'au moins une affection chronique. La prévalence augmente (24,6% en 1997), bien que l'évolution diffère d'une pathologie à l'autre. Les affections chroniques ont des conséquences sur le fonctionnement quotidien et donc sur la qualité de vie.

Certains défis liés aux soins aux malades chroniques auront dans l'avenir de plus en plus d'importance et une **influence croissante sur la politique en matière de soins de santé.**

Premièrement, les affections chroniques sont souvent caractérisées par une multimorbidité (plusieurs affections conjointement), ce qui a pour conséquence que l'approche centrée spécifiquement sur la maladie ne suffit pas. Le risque d'affections chroniques et de multi-

morbidité augmente avec l'âge : en Belgique, plus d'une personne sur trois de 65 ans ou plus souffre d'au moins deux affections chroniques graves (*Enquête de santé 2013*). Cet accroissement va peser tant sur l'offre actuelle de soins de santé que sur le système économique.

Notre système de soins de santé doit donc être en mesure de prendre en compte ces différences. **Cela demande un changement de paradigme : de soins orientés vers la pathologie vers des soins basés sur les capacités et objectifs du patient** (et donc pas seulement orientés en fonction des pathologies et des disciplines). **Toutes ces évolutions nous amènent au besoin d'intégration afin que les divers acteurs de soins et les systèmes collaborent de façon coordonnée et que le patient occupe la place centrale.** La coordination et la collaboration autour du patient doivent donc essentiellement créer un cadre au sein duquel les soins médicaux et paramédicaux trouvent leur juste place et sont soutenus par un contexte de travail favorable à leur réussite.

Dans l'ensemble, on peut dire que notre système de soins de santé a besoin de changements pour offrir des réponses plus performantes aux défis du futur : accroissement du nombre de malades chroniques, augmentation des multimorbidités complexes, croissance des coûts et moyens limités. Il est important que les changements nécessaires soient réalisés en concertation étroite avec le patient, les acteurs de terrain et toutes les autres parties prenantes, mais aussi avec les différents niveaux de pouvoirs et autorités.

Le 19 octobre 2015, les ministres de la Santé publique des entités fédérées et de l'autorité fédérale ont donc approuvé, au sein de la Conférence Interministérielle, un Plan Conjoint en faveur des malades chroniques, intitulé 'Des soins intégrés pour une meilleure santé'.

La mission du plan est de soutenir une amélioration de la qualité de vie de la population et, en particulier, en faveur des personnes souffrant d'une ou plusieurs maladies chroniques et, ce, afin qu'elles puissent vivre au mieux dans leur propre environnement (famille, école, travail) et dans la communauté, et puissent gérer leur processus de soins de manière active.

L'exécution de ce Plan se concrétisera notamment sous la forme de projets-pilotes visant le développement de soins intégrés. Un Guide doit permettre d'accompagner les prestataires de soins qui seraient intéressés à développer de tels projets-pilotes. Afin de tester les éléments de contenu repris dans le Guide auprès des acteurs de terrain, les autorités ont organisé une table ronde le 2 décembre 2015 ainsi qu'une consultation publique via une enquête online (clôturée début 2016).

### 2.3. Plan cancer

La lutte contre le cancer est hissée au rang de priorité sanitaire dans notre pays. En effet, en Belgique, le Plan Cancer adopté en 2008 continue de fédérer la volonté, la compétence et l'expertise de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre cette maladie. Fort de 32 actions, le Plan s'articule autour d'une septantaine de mesures concrètes et recouvre :

- La prévention et le dépistage ;
- Les soins, le traitement et le soutien aux patients ;
- La recherche, les technologies innovantes et l'évaluation.

Le Centre du Cancer est actif depuis le 1er septembre 2008. Sa fondation date de la mise en œuvre du Plan Cancer 2008-2010. Le Centre du Cancer est financé par le biais d'une convention signée entre l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) et l'Institut scientifique de Santé publique (WIV-ISP).

Le Centre du Cancer s'investit actuellement dans **3 missions princi-**

### **pales:**

- Assurer le suivi et l'évaluation de la politique relative au cancer en Belgique ;
- Formuler de nouvelles mesures pour le Plan Cancer ;
- Agir comme un organe scientifique consultatif dans le cadre de la politique en matière de cancer.

En 2016, le Centre du Cancer doit lancer les travaux d'élaboration d'une stratégie nationale Cancer. L'objectif est de cartographier la politique de lutte contre le cancer en Belgique, d'identifier les forces et ses faiblesses et sur base de ces constats, d'établir la future stratégie. Ces travaux seront menés en concertation avec ceux qui élaborent les politiques, les experts ad hoc, les patients ainsi que que tous les groupes de travail existants.

### 2.4. Deuxième Rapport Fédéral sur l'Environnement

La vision à long terme renferme, outre quatre défis importants, des objectifs et **indicateurs**. Les objectifs sont liés aux compétences fédérales telles que la lutte contre la pauvreté, la santé publique, la biodiversité, la mobilité, l'énergie, le changement climatique, les modèles de consommation et de production, les finances et la coopération au développement. **Les indicateurs permettent d'en suivre l'évolution.**

**A la demande de Mme Marghem, ministre en charge de l'environnement, le deuxième rapport fédéral en matière d'environnement a été envoyé au Parlement. Ce rapport est également disponible sur le site web de la DG Environnement du SPF Santé publique [www.environnement.belgique.be](http://www.environnement.belgique.be)<sup>15</sup>. Ce second rapport fédéral fait le point sur le travail réalisé en matière d'environnement sous la législature précédente.**

<sup>15</sup> <http://www.health.belgium.be/eportal/Environment/Environmentalrigh/FedRepEnvironment/index.htm#VsR-Y7ThDIU>

Les rapports fédéraux sur l'environnement sont des documents produits par les administrations fédérales, coordonnés par la DG Environnement du SPF Santé publique, et dont le contenu et la diffusion sont organisés selon les dispositions de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Le nouveau rapport comporte deux parties : la première est ciblée sur l'état du milieu marin ; la seconde est dédiée aux autres grandes politiques environnementales.

### **L'état du milieu marin en Belgique**

Cette première partie couvre l'ensemble de la mer du Nord. Elle met en avant une série de points positifs : les communautés de poissons peuplant les fonds marins se rétablissent, les quantités de mercure et de plomb provenant des grandes rivières baissent et 5,4 % de la mer du Nord est à présent une aire marine protégée. D'autres problèmes perdurent toutefois, comme l'eutrophisation côtière, la pollution maritime par des produits dangereux, la quantité de déchets, l'évolution trop lente vers une pêche durable, l'échec de la reproduction de certains oiseaux de mer, l'endommagement des fonds marins causé par la pêche aux chaluts de fond et l'impact du changement climatique.

### **Les autres grandes politiques fédérales**

Trois politiques environnementales sont particulièrement détaillées dans la deuxième partie: la politique de lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et les modes de production et de consommation durables. Par rapport au rapport précédent, de nombreuses actions ont été poursuivies ou initiées dans ces différents domaines. Si des progrès ont été enregistrés localement, globalement de nombreux obstacles freinent la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces. Ces obstacles sont liés aux crises politiques et économiques ainsi qu'à un certain désintérêt pour

la cause environnementale.

Les conclusions insistent sur la période de transition accélérée que vit la société belge. Il est nécessaire de développer une gouvernance forte et cohérente entre les différents niveaux de pouvoir et d'élargir le dialogue avec la société civile organisée, les interlocuteurs sociaux et plus généralement chaque citoyen. Cette démarche s'inscrit dans une logique plus large de développement durable afin de prendre en compte les changements d'ordre économique et démographique, l'évolution du marché de l'emploi, les adaptations culturelles et technologiques, la globalisation et les enjeux environnementaux.

### **2.5. Transition de la Belgique vers une société bas carbone**

OBJ31. Les émissions de gaz à effet de serre belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990.

Dans le cadre des négociations internationales sous l'égide des Nations Unies, la Belgique s'est engagée à définir et à mettre en place une stratégie de développement bas carbone. Une telle stratégie doit s'inscrire dans le contexte de l'engagement européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990, en vue de limiter à 2°C maximum l'augmentation de la température mondiale depuis l'ère préindustrielle.

Le gouvernement fédéral est par ailleurs soucieux de mettre en place une véritable transition vers des modes de production et de consommation durables. Dans sa vision à long terme de développement durable, le gouvernement fédéral ambitionne de réduire d'au moins 80 à 95% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge d'ici 2050 par rapport à 1990.

Afin de préparer le terrain, le Service Changements climatiques du SPF

Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a lancé, en 2012, un projet intitulé « Une Belgique bas carbone à l'horizon 2050 »<sup>16</sup>. Celui-ci poursuit un **double objectif** :

- Contribuer directement à l'élaboration d'une stratégie bas carbone belge s'inscrivant pleinement dans le cadre d'un développement durable ;
- Dans l'esprit du « management de transition », stimuler et alimenter les réflexions et initiatives dans ce domaine afin de favoriser les échanges entre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Pour plus d'informations sur les projets, études et autres initiatives développés **dans ce contexte en 2015**, rendez-vous sur le site web<sup>17</sup> du service « changements climatiques » de la DG environnement.

## **Activités de la Cellule DD**

### 1. La journée développement durable

Cette année, une journée du personnel autour du sujet du développement durable était organisée le 29/10/2015. La journée s'est articulée en trois temps :

- Un petit-déjeuner durable,
- La possibilité, ensuite, de participer à des activités sportives, récréatives, culturelles, des films et débats, des activités sur des thèmes de bien-être, d'alimentation... ;
- La possibilité de prendre un lunch végétarien (le 29 octobre tombant un jeudi, journée Veggie hebdomadaire au restaurant du service social) et de déguster des petits plats réalisés lors d'un atelier de cuisine végétarienne.

<sup>16</sup> <http://www.climat.be/2050/fr-be/accueil/>

<sup>17</sup> <http://www.climat.be/2050/fr-be/intro/>

Cette édition 2015 était organisée et coordonnée par le service P&O avec l'aide de volontaires internes pour notamment coordonner ou animer les activités. Plus de 500 personnes se sont inscrites au « petit-déjeuner durable » et 600 aux activités de la journée.

70% des participants au sondage d'évaluation de la journée affirment que certains aspects du développement durable sont devenus (plus) clairs suite à cette Journée du développement durable.

## 2. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

### 2.1. Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labélisé EMAS en 2010, le site central du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en septembre 2015. La dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2014 et résultats jusqu'à 2014<sup>18</sup> est disponible sur le site du SPF.

Pour 2015, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Compensation carbone de CO<sub>2</sub> produit lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture. Toutes les informations relatives au projet clean development mechanism ou CDM soutenu depuis 2013 par les compensations versées par le SPF sont accessibles sur le site de la Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques<sup>19</sup> ;
- Mise à jour de toutes nos procédures et instructions ;
- Formulation des objectifs EMAS 2015-2017 ;

<sup>18</sup> Déclaration environnementale 2015 : <http://www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/EMAS/index.htm>

<sup>19</sup> <http://cdm.unfccc.int/Projects/DB/DNV-CUK1167911701.87/view>



- Actualisation de l'engagement de la direction avec nouvelle signature de la politique environnementale ;
- Continuation des communication et sensibilisation EMAS avec 4 EMAScottes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets afin de diminuer les impacts environnementaux sur ces volets ;
- Encouragement à éteindre les blocs-multiprises afin de diminuer notre consommation d'électricité et monitoring des multiprises éteints 3 fois par an, notamment la veille des longs week-ends ;
- Ouverture de deux cages d'escaliers pour pouvoir accéder aux étages. Avant, il était seulement possible de descendre jusqu'au rez-de-chaussée ;
- Monitoring mensuel de impressions faites par les collaborateurs et grande diminution de la consommation de papier observée ;
- Continuation des projets de digitalisation de processus ;
- Suivi et Elaboration de la Veille Réglementaire conformément aux exigences environnementales ;
- Changement de fournisseur pour les machines à café avec possibilité de prendre une boisson à moindre coût quand nous utilisons notre propre gobelet réutilisable. Si la machine fournit le gobelet, celui-ci est en carton recyclé ;
- Sensibilisation et rappel de la procédure achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics ;
- Sensibilisation au tri de déchets, notamment lors de la semaine européenne de la réduction des déchets ;
- Présentation de l'a.s.b.l. Centre belge de chien-guide, organisation qui collecte et recycle les bouchons en plastique récoltés au SPF. Les bénéfiques sont dédiés à la formation de chien-guide pour aveugles ;

- Nous avons dédié un de nos bulletins d'information interne à notre système de gestion environnementale EMAS.

### 2.2. Audits internes croisés et Audit de conformité

Souscrivant à la démarche d'audit interne croisé entre SPF enregistrés, l'équipe EMAS a effectué 2 journées d'audit interne en 2015 au sein du site central bruxellois de l'Office National des Pensions.

En ce qui concerne le site central du SPF (Eurostation), un audit externe de conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs a eu lieu afin d'assurer notre conformité réglementaire et améliorer nos performances environnementales. Sur base des résultats de cet audit l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe Eurostation).

### 2.3. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

La Région de Bruxelles-Capitale a défini une réglementation en matière de pollution de l'air en période hivernale. Durant les épisodes de pics, la Région (en coordination avec les autres Régions d'ailleurs) prend certaines mesures de restriction communes, essentiellement liées au trafic. Trois seuils d'interventions, fonction du degré de concentration des polluants dans l'air, définissent les mesures adoptées. Par ailleurs, le législateur incite les sociétés et les administrations à prendre des mesures en cas de pics de pollution. Pour ce faire, elle a adapté l'obligation régionale de plan de déplacement d'entreprise (PDE) en obligeant à y intégrer certaines mesures de promotion de la mobilité douce, dont celle de disposer d'un plan d'action en situation de pic de pollution.

Le PDE du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire a été modifié en ce sens et les mesures particulières obligatoires de restriction du trafic ainsi que les mesures particulières du PDE sont rappelées par la cellule de communication interne via l'intranet (banner déroulant) à chaque dépassement d'un des 3 seuils de pics de pollution.

En 2015, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce :

- Nous avons construit un parking vélo avec 6 barres (accueil pour 12 vélos) juste à l'entrée du bâtiment et nous avons agrandi le parking vélo pour nos collaborateurs situé dans le parking avec 24 barres ;
- Nous réalisons de campagnes de sensibilisation comme lors de la Semaine européenne de la Mobilité ;
- Nous mettons à disposition huit vélos à l'accueil du siège central (Eurostation) du SPF. Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments, Pensions des services publics) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche et nous observons une augmentation annuelle dans le nombre d'utilisations depuis la mise en place en 2011. Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique de 20 centimes est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

#### 2.4. Marché de Noël 2015 « engagé »

Des talents qui veulent mettre leur passion au service d'une bonne cause, des collègues enthousiastes et créatifs... C'est ainsi qu'est née l'idée originale de certains collègues du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement d'organiser un Marché de Noël. Sa quatrième édition a eu lieu le 3 et le 4 décembre 2015.

Cette année, les bénéfices des 2 journées du Marché de Noël (1430 euros) ont été intégralement reversés à 2 associations proposées par les membres du personnel et luttant contre le cancer :

- Relais pour la vie asbl,<sup>20</sup>
- Les amis de l'Institut Bordet<sup>21</sup>

Cette année encore, nos collègues ont pu se procurer et acheter le miel produit par le SPF, dans les ruches installées à l'Institut de Santé Publique dans le cadre du plan abeilles<sup>22</sup>.

20 <http://www.relaispourelavie.be/>

21 <http://www.amis-bordet.be/>

22 <http://www.health.belgium.be/eportal/Environment/19084724#.VO7zMHvG-w0>

## 5.12. SPF Justice



Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et  
Monsieur Paul Logghe, suppléant

### **La Cellule DD**

Au-delà de la composition minimale prévue par l'arrêté royal du 22 septembre 2004, la cellule de développement durable du SPF Justice compte un représentant de chaque entité du SPF Justice (service d'encadrement, direction générale et autres services). Elle se compose des titulaires des fonctions suivantes :

- La représentante du SPF à la Commission interdépartementale du Développement durable (également coordinateur mobilité, coordinateur EMAS et chef de service du service développement durable) ;
- Le conseiller en gestion environnementale interne et coordinateur environnement de la direction générale Etablissements pénitentiaires ;
- Le représentant de la direction générale Organisation judiciaire ;
- La responsable du service Communication et Information au citoyen ;
- La représentante du service d'encadrement Personnel et Organisation ;
- Le représentant de la politique d'achat du service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique ;

- Le représentant du budget de service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique ;
- Le représentant du service d'encadrement ICT ;
- La représentante de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux ;
- Le représentant du Moniteur belge ;
- Le représentant de l'Institut national de criminalistique et de criminologie ;
- Le représentant de la Sûreté de l'Etat ;
- Les collaborateurs du service développement durable.

La cellule de développement durable est placée sous l'autorité du Président du comité de direction, qui prend les décisions en dernière instance sur la base ses avis et propositions.

### **Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable**

La cellule de développement durable contribue à l'orientation des politiques du SPF vers des objectifs de développement durable. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable en coordonnant la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable. Elle propose également des objectifs globaux et des actions concrètes en matière de développement durable pour le département.

Cette cellule stratégique de développement durable se réunit 2 à 4 fois par an en fonction des dossiers à traiter. Outre ces réunions, les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de développement durable tant par le service développement durable du SPF Justice que par d'autres entités du SPF Justice ou de la CIDD.

Ils sont sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à des demandes d'information :

- Questions parlementaires ;
- Suivi des plans fédéraux de développement durable ;
- Suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté ;
- Participation aux groupes de travail de la CIDD ;
- Préparation et soutien lors des activités de sensibilisation ;
- Proposition d'un objectif de développement durable dans le prochain contrat d'administration du SPF ;
- etc.

Certains correspondants travaillent activement au sein de leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. L'accent est notamment mis sur divers projets paperless.

Afin de réaliser ses missions, la cellule de développement durable est soutenue par le service développement durable. Établi un service développement durable, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

### **Activités de la Cellule DD**

En 2015, les correspondants de la cellule de développement durable ont particulièrement appuyé la réalisation des dossiers suivants :

- Le diagnostic fédéral des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail (ou enquête de mobilité fédérale) ;
- Les plans de déplacements d'entreprise (ou PDE) ;
- La gestion environnementale du siège central du SPF ;
- Les journées pour le développement durable.

### **1. Mobilité durable**

En tant qu'employeur du secteur public occupant plus de 100 travailleurs en moyenne, le SPF Justice est tenu de réaliser l'enquête fédérale de mobilité pour le siège central ainsi que pour tout établissement occupant au moins 30 travailleurs. L'objectif poursuivi est l'évaluation des trajets domicile-travail des travailleurs, de l'accessibilité des établissements par divers moyens de transport, des actions déjà entreprises par les employeurs en vue d'améliorer la mobilité.

Pour l'exercice 2014-2015, cette obligation a concerné 100 établissements du SPF Justice :

- 6 établissements des services centraux ;
- 3 établissements des services indépendants (INCC, Moniteur Belge) ;
- 33 établissements de l'ordre judiciaire ;
- 41 établissements pénitentiaires ;
- 17 établissements des maisons de justice.

Les services centraux et ces établissements ont participé à la collecte des données en répondant à des questionnaires. Les informations ont ensuite été traitées et introduites auprès du SPF Mobilité et Transport.

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice a également élaboré et actualisé ses plans de déplacements d'entreprise avant de les soumettre à Bruxelles-Environnement. Sept sites d'un ou de plusieurs bâtiments étaient visés :

- Site Administration centrale ;
- Site Moniteur Belge ;

- Site Sûreté de l'État ;
- Site INCC ;
- Site Poelaert ;
- Site Saint-Gilles, Forest – Berkendeal – Garage central ;
- Site Waterside.

Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'entreprise et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF ont été sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle de l'entreprise qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- Un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité de l'entreprise, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

Enfin, la cellule de développement durable intervient annuellement dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution.

## 2. Gestion environnementale du siège central

Au cours de ces dernières années, notre département a pris plusieurs initiatives pour intégrer la dimension environnementale dans sa stratégie et son fonctionnement.

L'année 2015 a été un grand tournant pour notre SPF en ce domaine. En mars, le Comité de direction a décidé de doter le siège central d'un cadre global de gestion environnemental. L'objectif clair est de travailler avec les partenaires du SPF pour réduire de manière rationnelle et structurée son impact sur l'environnement et pour at-

teindre un haut niveau de qualité environnementale.

En juillet, le siège central du SPF Justice a obtenu la certification ISO 14001. Cela signifie que le système de management environnemental est conforme à la norme internationale. Il a également obtenu en septembre l'enregistrement EMAS pour la période 2015-2018.

## 3. Journées développement durable

Cette année, le SPF Justice a placé le concept de 'Ville durable' au centre des journées de développement durable.

Chaque jeudi d'octobre, notre département est allé à la découverte d'un aspect typique de la ville durable. Des ateliers et des présentations ont embarqué les participants dans une promenade virtuelle à travers la ville et abordé les thèmes de la mobilité, des changements climatiques et du jardinage dans les petits espaces.

Le départ a été donné le jeudi 8 octobre lors d'un agréable petit déjeuner offert aux collaborateurs des services centraux qui utilisent régulièrement le vélo pour venir au travail. Les jeudis suivants ont suscité de l'intérêt et du dynamisme chez les participants. Ensemble ils ont réfléchi aux impacts des changements climatiques et à leur rôle, ils ont échangés des idées pour déterminer comment contribuer à développer leur propre « ville durable » et pour clôturer ces activités en beauté, ils ont visité la sympathique ferme d'Uccle.

L'édition 2015 a connu un joli petit succès avec un total de 123 participants. Les activités ont pris place à Bruxelles et accueilli des agents des services extérieurs ainsi que d'autres départements.

Les commentaires sont positifs et enthousiastes. Une évaluation des activités est réalisée chaque année et permet de cibler certains points d'amélioration (optimalisation des canaux de communication, choix et périodicité des activités).

## **Suivi de la politique d'achats durables dans le service**

### **1. Politique interne du SPF Justice relative aux marchés publics durables**

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière de développement durable et d'achats durables en particulier.

Plusieurs actions intégrant ces préoccupations dans le fonctionnement du SPF Justice ont déjà été mises en place ces dernières années. C'est donc dans une logique de continuité et d'amélioration que le SPF s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Lors de la mise en œuvre du système de management environnemental pour les activités du siège central, un plan d'actions destiné à favoriser les marchés publics durables a été élaboré par le centre d'expertise marchés publics de l'administration centrale. Ces actions visent à étendre l'intégration de clauses durables dans les marchés publics des services centraux couverts par le système EMAS. Les directions générales Ordre judiciaire et Établissements pénitentiaires ne disposent pas actuellement de programme d'exigences et appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

Afin de familiariser les acheteurs de nos services aux nouvelles exigences et obligations découlant de cette circulaire, une note de service explicative a été rédigée et diffusée en octobre 2014 à l'attention des collaborateurs du SPF. Une session d'information a été organisée

en novembre 2014 dans l'auditorium du SPF Justice. À cette occasion, les acheteurs ont reçu la consigne claire que leurs dossiers de marchés publics visés par la circulaire doivent comprendre le formulaire « fiche de contrôle – annexe 1 de la circulaire » dûment complété pour être validés ; à défaut, le dossier est renvoyé à son rédacteur. Une formation sur les marchés publics durables a également été proposée aux acheteurs du SPF en 2015. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

Conformément aux exigences de la circulaire du 16 mai 2014, une procédure de monitoring est mise en place au sein du SPF pour réaliser l'évaluation des marchés publics durables (type de clauses, montant du marché, nature du marché, etc.). La collecte des données est réalisée par le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion et remise au responsable du service développement durable pour la rédaction du rapport. Les membres de la cellule de développement durable sont également invités à collaborer à la récolte des données.

### **2. Bonnes pratiques**

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière : par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc...

En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux.

Outre les clauses standards communes et déjà existantes en matière sociale, le SPF Justice peut citer à titre d'exemples les clauses durables suivantes qui sont utilisées dans ses marchés publics :

- Enveloppes : intégration de clauses durables pour la fabrication ;
- Entretiens des jardins et espaces verts: exécution : utilisation produits en conformité avec législation régionale et locale ;
- Mobilier : reprise des déchets ;
- Nettoyage des locaux : utilisation de préférence de produits respectueux de l'environnement qui satisfont aux critères du label écologique européen ou du label Nordic Swan, pour autant que ceux-ci soient disponibles pour l'application des surfaces à nettoyer ;
- Véhicules de service et de fonction : prise en compte de critères environnementaux dans les marchés publics d'achat et d'entretien des véhicules ;
- Textiles : clauses répondant aux prescriptions standard Oeko-Tex ;
- Produits de nettoyage : clauses répondant aux ecolabels ;
- Appareils électriques divers : achat d'appareils utilisant une moindre consommation énergétique.



### 5.13. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



Madame Françoise Devleeschouwer,  
membre de la CIDD, et  
Monsieur Christian Ferdinand, suppléant

#### **La Cellule DD**

La Cellule de développement durable du **SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie** comprend les représentants des Directions générales et des services d'encadrement. La Cellule a redéfini son cadre d'actions depuis début 2013, en intégrant autant les aspects stratégiques, fonctionnels qu'organisationnels.

La Cellule DD est l'organe de **concertation** et de **coordination des politiques de développement durable** du département. Chaque Direction générale ou Service d'encadrement y est en principe représenté. Seul à ce jour, le service du personnel n'y est pas représenté. La Cellule se réunit une fois par mois (sauf en juillet et en août). La Cellule a pour mission de :

- Coordonner les diverses initiatives liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable ;
- Renforcer les synergies qui existent entre les différentes initiatives liées au développement durable au sein de notre département ;
- Contribuer au développement d'initiatives transversales et développer de nouvelles actions ou pistes de réflexion, tant au point de vue stratégique (CIDD, Rio+20, stratégie du SPF), fonctionnel (Plan fédéral de développement durable, plan stratégique inter-département, compétences partagées entre DG,..), que personnel, journée du développement durable,

initiatives durables des fonctionnaires, tant réglementaires que volontaires.

La Cellule a participé activement à l'élaboration du **projet de Plan fédéral de Développement durable (2015-2020)** en proposant des fiches d'action relatives notamment à l'utilisation efficace des ressources, au stockage de l'énergie, au pouvoir d'achat responsable, aux marchés publics innovants. Elle déplore que ce plan sur la table du gouvernement fédéral depuis février 2015, ne soit toujours pas adopté.

La cellule a également remis en 2015 son **1<sup>er</sup> rapport de durabilité 2014** (établi selon méthode GRI- 4), travail important et de qualité qui a permis au SPF d'être nominé aux Awards 2015 des rapports de développement durable suivi d'une cérémonie à l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) début 2016.

Sur le plan des compétences, la Cellule DD a apporté sa contribution à de nombreuses initiatives, tant en collaboration avec d'autres SPF (Plan fédéral adaptation aux changements climatiques, Rapport fédéral Environnement, Feuille de route sur l'économie circulaire ...) qu'interne (sensibilisation des entreprises, formations internes, articles publiés sur le site internet, ...).

Des **articles thématiques** en économie durable ont également été coordonnés pour inciter les entreprises à s'orienter vers une économie durable. Ils sont disponibles sur le site internet du SPF. Elaborés au sein de la même direction générale ( E4 ), ils ont tous été soumis préalablement par la cellule DD.

Le SPF Economie est certifié **EMAS** et vise à améliorer en permanence ses prestations environnementales. A l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de certification, un audit de renouvellement a été effectué afin d'évaluer l'ensemble du système. Emas sera renouvelé. Les membres de la Cellule DD jouent un rôle important dans la gestion environnemen-



tale de l'organisation : le coordinateur EMAS s'appuie sur eux pour rassembler les informations utiles relatives aux missions (cf. analyse environnementale) et aux projets de leur direction générale. Par ailleurs, ils ont pris part à l'audit externe de leur direction générale.

Dans le cadre de l'application de la **circulaire du 16 mai 2014** relative à l'intégration du développement durable dans le cadre des **marchés publics**, le service Achat du SPF Économie a élaboré en étroite concertation avec la Cellule DD, le protocole visant à mettre en œuvre la circulaire et reposant sur une collaboration accrue entre les différents intervenants (service achat, cellule DD, responsable du projet), a été soumis et approuvé par Comité de direction et fera l'objet d'une directive interne applicable à tous les services. Ceux-ci bénéficieront d'une formation à l'esprit et à la lettre de la circulaire. Le protocole identifie 3 phases d'intégration dans le processus d'achat : la phase « préparatoire » qui consiste en une analyse approfondie du besoin et des opportunités d'intégration de la dimension durable, la phase « analyse du besoin », et la phase « conception du cahier des charges ». La Cellule a défini un calendrier prévisionnel de mise œuvre de la circulaire qui débute à la mi-janvier et dont l'étape déterminante s'est situé fin novembre avec l'approbation du programme d'achat par les ministres compétents. Un sous-groupe de travail de la cellule DD a été mis en place pour évaluer la pertinence des marchés au-delà de 85.000€ sous la loupe du DD.

Dans le cadre du contrat d'administration, l'article 30 de celui-ci consacre les missions de DD du SPF. (au lieu de l'article 35 prévu mais dans l'esprit du template reçu par les services de la chancellerie) la description de l'article et des KPI fait bien sûr partie d'un autre exercice.

Nous avons aussi organisé deux mini conférences (« **babbel bubble** » dans le jargon SPF Economie) ou réunion interne d'infor-

mation sur deux thématiques liées au DD à savoir :

- La 1ère a été consacrée à la création de l'unité d'économie durable ;
- La 2ème concernait les biens environnementaux.

Enfin, comme chaque année, le SPF Economie, avec le soutien de sa Cellule de développement durable a organisé **la journée du développement durable**, qui en 2015 a été consacrée au **développement durable et au respect**. Le service P&O et plus particulièrement le team dynamique du service de P&O a très largement contribué à l'information utile des usagers. Un très large auditoire a participé à cette journée qui a aussi pu s'ouvrir sur un discours de notre Président JM Delporte.

En conclusion, les activités portées durant l'année 2015 montrent que la cellule DD s'inscrit pleinement dans la stratégie du SPF Economie qui entend contribuer à la transition vers une économie plus durable, en collaboration avec les autres départements. De nombreux projets sont lancés pour les années futures et 2016 sera une année riche en nouvelles initiatives et concrétisation du travail fourni en 2015. L'économie durable et l'économie circulaire se retrouvent dans la note de politique générale 2016 du ministre Peeters et les ministres Marghem et Borsus sont également associés à la cellule DD via les matières couvertes dont notamment DD, énergie et PME.

Ceci entrainera pour la cellule une collaboration accrue notamment sur le point de la constitution d'un centre de connaissance en économie durable. Un groupe de travail approprié devra être créé afin de garantir un échange d'information et une collaboration accrue entre les directions générales du SPF Economie.

## 5.14. Ministère de la Défense



Monsieur Peter Vanderstuyf, membre de la CIDD, et  
Monsieur Steve Hamels, suppléant

### La Cellule DD

La présidence de la cellule DD de la Défense revient au Chief of Defense, mais en réalité cette tâche est assurée par le chef du département d'état-major Bien-être. Ceci est d'ailleurs logique puisque, en vertu de l'article 25 de l'arrêté royal du 21 décembre 2001 déterminant la structure générale du Ministère de la Défense et fixant les attributions de certaines autorités, le département d'état-major Bien-être est compétent pour la coordination du DD au sein de la Défense. Le secrétariat de la Cellule DD de la Défense est assuré par le Conseiller DD.

La cellule DD comprend les représentants des départements d'état-major suivants : Opérations et Entraînement, Stratégie, Material Resources, Formation, Budget et Finances, Human Resources, Communication et du service Juridique. Bien que l'AR ne prévoie que la participation d'un représentant des départements d'état-major : Material Resources, Communication et Budget et Finances, il nous a semblé utile au sein de la Défense d'étendre la cellule DD à cinq représentants d'autres départements d'état-major.

Cet élargissement ne répond pas seulement au souci de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause (chaque décision a presque toujours un impact sur le personnel), mais il a aussi pour

but de susciter une plus grande adhésion au sein d'une organisation regroupant environ 30.000 membres.

### Activités de la Cellule DD

Face à l'absence de nouveau Plan Fédéral de Développement Durable (DD), la Défense a pour sa part pris la décision d'élaborer son propre plan annuel d'action DD. La Défense souhaite montrer de ce fait, et malgré la situation budgétaire difficile à laquelle elle doit faire face, sa volonté de réaliser les efforts nécessaires dans ce domaine.

Le plan d'action annuel DD de la Défense s'étend de 2014 à 2017 parce que différentes actions s'étalent sur plusieurs années. Cela est dû au fait que certaines actions ne se terminent jamais. Il est par exemple absolument nécessaire de poursuivre la surveillance et la gestion du patrimoine naturel mis en valeur dans nos domaines militaires, ou encore de continuer à investir dans l'Eco-driving,... en l'occurrence l'arrêt des efforts nécessaires dans ces domaines entraînerait un recul immédiat.

En 2016 nous prévoyons une évaluation et une révision du plan DD de la Défense en fonction des résultats obtenus qui sont actuellement en cours d'analyse.

## 5.15. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD, et Madame Bérengère Steppe, suppléante

### La Cellule DD

Depuis 2012, la cellule DD et le groupe EMAS du SPP Intégration sociale se composent des mêmes personnes. Les services suivants y sont actuellement représentés : Budget, Logistique, Juridique, Communication, Subventions et Marchés Publics, HRM, ICT, Développement de l'organisation, Sécurité et Prévention, Activation Fonds Social Européen (FSE)/Fonds Européen d'Aide aux Plus Démunis (FEAD).

Ce groupe se réunit trois à quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

Le groupe EMAS et la cellule DD sont placés sous la responsabilité de la directrice des services généraux.

### Politiques du SPP contribuant au développement durable

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout, etc.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la **lutte contre la pauvreté**. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2015-2019) est actuellement élaboré en concertation avec tous les membres de ce gouvernement. Il sera soumis pour analyse et amendement à d'autres acteurs actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Le deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile est lui aussi en cours de rédaction et devrait être validé en 2016.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 24 experts du vécu sont détachés dans 14 services publics fédéraux et parastataux sociaux. En 2015, une convention a été signée entre le SPP et l'INAMI pour y intégrer des

experts du vécu : 24 nouveaux experts du vécu y seront détachés prochainement, ce qui doublera donc les effectifs. Par cette convention, l'INAMI veut remédier au constat de "décrochage médical" des personnes en pauvreté, lié notamment au faible niveau d'alphabétisation et à la faible culture « santé » de ce public.

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la **politique fédérale des grandes villes (PGV)**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subside plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations ou des recherches en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Le programme soutient aussi les trois grands CPAS du pays (Bruxelles, Liège et Anvers), en leur allouant des moyens supplémentaires pour l'insertion socio-professionnelle des personnes régularisées. Enfin, en 2015, le service PGV a obtenu de la part de 120 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable. Les deux autres volets du développement durable n'en sont pas pour autant oubliés.

Jusqu'en 2014, le **volet économique** du développement durable était présent dans le travail quotidien du service Economie sociale et dans la collaboration du SPP avec le Fonds social européen. A partir de 2015, en application de la sixième réforme de l'Etat, le service Economie sociale a été régionalisé. Depuis qu'il existe, le SPP s'efforce de soutenir les entreprises d'économie sociale dans ses marchés publics, principalement dans le domaine du catering.

Le **volet environnemental** est mis en oeuvre dans le cadre du plan EMAS. Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. En 2015, le système de gestion environnementale a poursuivi sept objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, une réduction des besoins de mobilité, la distribution de colis alimentaires aux plus démunis (projet FEAD), la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS (fonds Gaz-Electricité) et la compensation carbone de ses activités.

### **Activités de la Cellule DD**

Depuis 2012, la cellule DD se limite à organiser chaque année, en octobre, un atelier du midi dans le cadre de la journée DD. En 2015, cet atelier a réuni une dizaine de collaborateurs pour une mini-conférence sur le thème du réchauffement climatique donnée par M. Vandiepenbeek (Institut Royal Météorologique).

Les principales missions de la cellule énumérées dans l'AR du 22/09/2004 (modifié par l'AR du 9/10/2014) sont assumées par le coordinateur environnemental, à savoir : la rédaction d'un plan d'actions, la représentation du SPP auprès de la CIDD, le suivi des actions du SPP dans le cadre des PFDD 1 et 2, la participation à la rédaction de l'avant-projet de PFDD 3, la rédaction du rapport des membres de la CIDD et du rapport d'activités de la cellule.

En plus de son représentant régulier auprès de la CIDD, le SPP envoie, dans la mesure de ses disponibilités, des collaborateurs dans plusieurs groupes de travail de la CIDD (GT EMAS, GT RSE, GT Stratégie fédérale, GT Politique internationale, GT Communication DD).

## **Suivi de la politique d'achats durables**

### **1. Politique du SPP en matière de marchés publics durables**

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consignés, etc.

Dès l'origine, son système de gestion environnementale a intégré un objectif « achats durables », dont l'indicateur était le pourcentage de marchés publics durables. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire du 16/05/2014. Cette procédure a été rédigée par le coordinateur environnemental et améliorée après discussion avec le service Marchés publics qui est en charge des achats. Elle a été validée par le comité de direction, présentée aux chefs de service et relayée par eux auprès du personnel. A partir de 2015, sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

### **2. Bonne pratique**

Le marché FEAD (voir plus haut) est un bel exemple d'application de la procédure.

Les colis comprennent des produits de longue conservation : conserves (sardines, lentilles, poulet en sauce, tomates pelées, hari-

cots), pâtes, lait en briques, confitures, chocolat, etc. Une première sélection de produits se base sur les demandes des bénéficiaires et des associations de terrain. Elle est affinée grâce à des échanges entre experts de plusieurs administrations fédérales (SPP IS, SPF Santé publique et Environnement, IFDD) qui prennent en compte les préférences culturelles et les impacts sur la santé et l'environnement.

### **3. Données 2015**

Sur les 18 marchés publics passés en 2015, nous avons utilisé 11 fois la liste de contrôle de la circulaire. De ces 11 marchés, nous considérons que 9 incluent des clauses sociales (au moins 3 clauses de la liste) et 5 des critères environnementaux (au moins 3 critères de la liste).

A ces marchés publics, il faut ajouter les produits achetés via CMS-FOR (papier, matériel de bureau, produits d'entretien) avec une attention particulière pour les aspects durables, sociaux et environnementaux (voir même tableau).

### **Inventaire des achats annuels de véhicules de service**

En 2015, le SPP disposait de 3 véhicules de service : le premier pour le président, le deuxième pour le directeur des CPAS et le troisième pour le directeur ICT (voir tableau en annexe). L'un de ces véhicules est un hybride. La directrice des services généraux a, elle, un abonnement SNCB.

## 5.16. SPP Politique scientifique



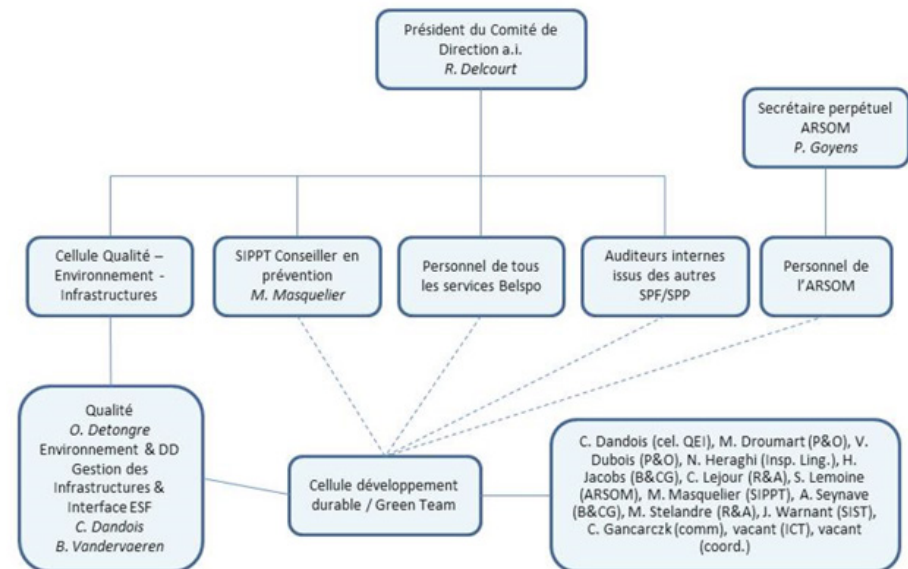
Monsieur Benoît Vandervaeren, membre de la CIDD, et Madame Anne Fierens, suppléante

### La Cellule DD

La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée Green Team

Si le développement durable et la protection de l'environnement sont clairement l'affaire de tous, l'organigramme ci-dessous présente quelques acteurs plus directement impliqués par le bon déroulement du système de management environnemental et des activités de sensibilisation liées au développement durable au cours de l'année 2015.

### Organigramme de la Green Team



## **Activités de la Cellule DD**

Les activités de la cellule DD (Green Team) concernent:

- Plan annuel de communication en matière de DD ;
- Mise en œuvre d'EMAS ;
- Aide à l'exécution de l'AIR ;
- Actions de sensibilisation : semaine de la mobilité, semaine DD, midis du DD, newsletters, etc. ;
- Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable ;
- Suivi de la durabilité des marchés publics ;
- Suivi des autres initiatives relatives au développement durable : lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable : organisations de conférences, réunions, colloques,...

En 2015, les membres de la cellule DD (Green Team) se sont réunis à 3 reprises.

Voici les actions de sensibilisation qu'elle a organisées:

- Pérennisation de la distribution de soupe bio et de la distribution de fruit ;
- Semaine de la mobilité du 16-22/09/2015: distribution de matériel de communication aux cyclistes et Eco News : Plan de déplacement, rappel pour les missions, bike to work, Villo!, téléconférence, ... ;
- Magasin gratuit organisé pendant la semaine européenne de réduction des déchets de 2015 ;
- Action escalier ;
- Information : A vélo en hiver !

Pour plus de détails sur les activités de la cellule DD (Green Team) en 2015, nous renvoyons à la déclaration environnementale annuelle disponible sur : <http://www.belspo.be/belspo/organisation> : Déclaration environnementale mise à jour 2015.

## **Activités ou politiques du SPP contribuant à un développement durable**

### 1. Introduction

#### 1.1. La Politique scientifique fédérale

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques: tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le Département de la Politique scientifique fédérale, fort de ses quelque 2.800 collaborateurs, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables, validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la biodiversité, l'énergie, la santé, la mobilité ou la société de l'information.

Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises. De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impi-

toyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

### 1.2. Le contrat d'Administration 2012-2015

Le contrat d'Administration définit les engagements respectifs du Ministre compétent, d'une part, et de la Politique scientifique fédérale, d'autre part, et précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à Politique scientifique fédérale par, ou en vertu de, la loi.

Il contient 60 projets dont « Programmes de recherche 2.0. » et « Système de management environnemental EMAS ».

### 1.3. Le plan de management 2009-2015

Il contient un objectif stratégique «Intégrer le développement durable dans la gestion quotidienne des services».

### 1.4. Gestion de l'Environnement

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement. L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS en 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement.

Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Les objectifs environnementaux du troisième cycle EMAS (2013-2015) sont les suivants: voir page 89.





**MOINS DE PAPIER: Réduire la consommation de papier.**

Cible: Mener des actions vis-à-vis du personnel et des correspondants extérieurs en vue de réduire la consommation de papier de 3% par an et par ETP par une utilisation plus intensive des technologies de l'information et de la communication ainsi que par une meilleure gestion des documents papier.

Actions:

Diagnostic des consommations de papier en interne.  
Diagnostic des consommations de papier pour les publications réalisées en externe.  
Concertation et dialogue quant à la consommation de papier lors de réunions de service ou de la Green Team  
Poursuite de la politique d'achat du papier recyclé.  
Inclusions de considérations environnementales pour les impressions en externe.

**MISSIONS: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans les missions de base de Belspo.**

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable.

Actions:

Examiner la possibilité d'ajouter un critère DD dans l'évaluation des projets.  
Valoriser les missions de base ayant un potentiel positif sur l'environnement et/ou le DD dans la déclaration environnementale.  
Participer au plan fédéral de développement durable 2014-2019.  
Participer aux réunions du GT stratégie fédérale de la CIDD.

**INFLUENCE: Accroître la sensibilisation de nos partenaires au développement durable.**

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

Intégrer un point ISO 9001 et EMAS dans toutes les réunions de staff du service communication.  
Intégrer un point DD dans toutes les réunions du réseau des communicateurs SPP-ESF.  
Etablir une liste d'événements et étudier les possibilités de sensibilisation au DD pour chaque type d'événement.  
Participer aux réunions du GT événements durables de la CIDD visant à développer une politique "événements durables" pour tous les services publics fédéraux.  
Rédiger une fois par an un article sur le système de management environnemental de Belspo-Louise et/ou des établissements scientifiques fédéraux dans le e-Science Connection.  
Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de la Politique scientifique fédérale via la mise en place d'un système de management environnemental dans chacun des ESF.

**ARSOM: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans le fonctionnement et les missions de base de L'ARSOM.**

Cible: Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de l'ARSOM. Mettre à profit l'influence de l'ARSOM afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

**Achats durables:** faire le relevé des achats et identifier des actions prioritaires en terme d'achats "verts";  
**Papier:** identifier les raisons de l'utilisation du papier; inclure des considérations environnementales pour les impressions en externe; **Communication interne:** former les nouveaux engagés à EMAS; **Communication externe:** créer une partie EMAS sur le site web; **Missions:** valoriser les missions de base de l'ARSOM ayant un potentiel positif sur l'environnement; **Influence:** recenser les événements organisés ou auxquels l'ARSOM participe chaque année; étudier les possibilités de sensibilisation au développement durable pour chaque type d'événement.

## 2. Politiques contribuant à un développement durable

Voici, présentées par direction générale, les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable.

### 2.1. DG Recherche et applications

#### ➤ **Direction Programmes de recherche**

La direction «Programmes de recherche» met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des décisions et conventions internationales ainsi que les déclarations gouvernementales et ministérielles.

Ces programmes assurent la multidisciplinarité et la recherche en réseaux. Ils offrent la possibilité à des équipes de recherche européennes de s'associer aux projets lors d'appels à propositions ainsi qu'à la Politique scientifique fédérale de s'inscrire dans la démarche ERA NET de la Commission européenne.

Plusieurs programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir:

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir:

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telles que celle de la biodiversité ;
- Les collections belges de microorganismes, support de la recherche universitaire et industrielle. Elles offrent en plus des services très spécialisés à tous types d'utilisateurs, tant privés que publics.

### **BRAIN-be: Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks (2012-2017)**

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux (SPF et SPP) et à soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de 6 axes thématiques:

- Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie ;
- Géosystèmes, univers et climat ;
- Patrimoine culturel, historique et scientifique ;
- Stratégies publiques fédérales ;
- Grands défis sociétaux ;
- Gestion des collections.

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en Mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédérale, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité...

### **Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI)**

Le but du programme «Pôles d'attraction interuniversitaires» est de soutenir des équipes d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux différentes Communautés du pays et travaillant en

réseaux, afin d'accroître leur contribution commune à l'avancement général de la science et, le cas échéant, aux réseaux scientifiques internationaux. Les projets de recherche en cours se terminent en 2017.

### **SSD: la Science pour un développement durable**

Le 4 mars 2005, le Conseil des Ministres a approuvé le nouveau programme «La science pour un développement durable» (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD). Ce programme fait suite aux deux programmes précédents PADD I et II (premier (1996-2001) et second (2000-2005) Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable). Par ailleurs, le programme SSD a intégré les nouvelles thématiques «Santé et environnement» et «normalisation». Le 9 juillet 2010, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation de ce programme SSD qui couvre les 8 thématiques de recherche prioritaires suivantes : Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat (dont Antarctique), Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord), Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord) et Recherches transversales.

Les projets sélectionnés actuellement encore en cours de réalisation se termineront mi-2016.

### **DR: Drogue**

Le mesusage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir: ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

### **BCCM**

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM™) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM™ est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM™ combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

### **Belgian Biodiversity Platform**

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

#### ➤ **Le secrétariat polaire**

Le Secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale «Princesse Élisabeth» en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public/privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré

la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

#### ➤ **Direction Applications aérospatiales**

La direction «Applications aérospatiales» est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'état belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 178 millions d'euros dont 167 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

#### 2.2. DG Coordination internationale et interfédérale & indicateurs scientifiques

La direction générale « Coordination internationale, interfédérale & Indicateurs scientifiques » a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable. Le Service des Indicateurs peut, lui, en incluant cette dimension dans certaines des statistiques qu'il collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

#### 2.3. DG situées dans les établissements scientifiques fédéraux

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

Les 5 dernière DGs sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- Direction centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)
- DG Bibliothèque royale de Belgique

- DG Institut royal du Patrimoine Artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts
  
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique Centrale
- DG Institut d'Aéronomie Spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique et le Planétarium
- DG Institut royal Météorologique de Belgique

Plusieurs de ces établissements scientifiques fédéraux se sont lancés avec succès dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le règlement Européen d'Eco Management et Audit Scheme (EMAS). C'est ainsi que les **DGs Institut royal des Sciences naturelles et Institut royal Météorologique de Belgique** ainsi que le Service d'état à gestion séparée **BELNET** sont depuis fin de l'année 2015 enregistré EMAS.

En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, il se tourne résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.



## 6. Liste des abréviations

<a href="#"><u>ACTIRIS</u></a> Office Régional Bruxellois de l'Emploi	<a href="#"><u>DD</u></a> Développement Durable
<a href="#"><u>AFCN</u></a> Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire	<a href="#"><u>DG HUT</u></a> Direction Générale Humanisation du Travail
<a href="#"><u>AFSCA</u></a> Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire	<a href="#"><u>EMAS</u></a> Eco-Management and Audit Scheme
<a href="#"><u>AIR</u></a> Analyse d'impact de la Réglementation	<a href="#"><u>ESF</u></a> Etablissements Scientifiques Fédéraux
<a href="#"><u>AR</u></a> Arrêté Royal	<a href="#"><u>FEAD</u></a> Fonds Européen d'aide aux plus démunis
<a href="#"><u>BFP</u></a> Bureau Fédéral du Plan	<a href="#"><u>GT</u></a> Groupe de Travail
<a href="#"><u>BRB</u></a> Bibliothèque Royale de Belgique	<a href="#"><u>HIA</u></a> Health Impact Assessment
<a href="#"><u>CCE</u></a> Conseil Central de l'Economie	<a href="#"><u>ICLEI</u></a> International Council for Local Environmental Initiatives
<a href="#"><u>CCPIE</u></a> Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement	<a href="#"><u>IFDD</u></a> Institut Fédéral pour le Développement Durable
<a href="#"><u>CFDD</u></a> Conseil Fédéral du Développement Durable	<a href="#"><u>IGN</u></a> Institut Géographique National
<a href="#"><u>CNT</u></a> Conseil National du Travail	<a href="#"><u>IRM</u></a> Institut Royal Météorologique
<a href="#"><u>COORMULTI</u></a> Service de Coordination Multilatérale du SPF Affaires Etrangères	<a href="#"><u>ISR</u></a> Investissement socialement responsable
<a href="#"><u>CIDD</u></a> Commission Interdépartementale pour le Développement Durable	<a href="#"><u>JRC</u></a> Joint Research Centre Institute for Reference Materials and Measurements
<a href="#"><u>COBRACE</u></a> Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie	<a href="#"><u>LNE</u></a> Leefmilieu, Natuur en Energie
<a href="#"><u>CPAS</u></a> Centre Public d'Action Sociale	<a href="#"><u>OIT</u></a> Organisation Internationale du Travail
	<a href="#"><u>OMS</u></a> Organisation Mondiale de la Santé
	<a href="#"><u>OMT</u></a> Organisation Mondiale du Tourisme

- [OVAM](#) Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
- [PAN](#) Plan d'Action National
- [PDE](#) Plan de déplacement des entreprises
- [PFDD](#) Plan Fédéral de Développement Durable
- [PME](#) Petites et Moyennes Entreprises
- [PMR](#) Personnes à mobilité réduite
- [RSO/RSE](#) Responsabilité Sociétale des Organisations/  
Responsabilité Sociétale des Entreprises
- [SIPPT](#) Service interne de prévention et de protection au travail
- [SNCB](#) Société Nationale des Chemins de fer Belges
- [SPF](#) Service Public Fédéral
- [SPP](#) Service Public fédéral de Programmation
- [SPW](#) Service Public de Wallonie
- [TFDD](#) TaskForce Développement Durable
- [VLT](#) Vision à Long Terme en matière de Développement durable
- [VVSG](#) Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
- [UNEP](#) United Nation Environment Programme
- [WSE](#) Werk en Sociale Economie

## 7. Annexe : Version détaillée des activités 2015 du Groupe de Travail Marchés publics durables

### 1. Coordination nationale de la politique en matière de marchés publics durables

#### 1.1. Groupe de travail Marchés publics durables CIDD - CCPIE

Les réunions du groupe de travail CIDD-CCPIE se sont tenues les 5 mai 2015 (12 services présents), 7 septembre 2015 (11 services présents) et 7 décembre 2015 (11 services présents). Afin de concentrer au mieux la réunion sur les participants présents, il a été tenu compte de la subdivision suivante des points à l'ordre du jour : ceux qui importaient pour les représentants des régions (comme l'harmonisation par rapport à la politique européenne et la représentation au niveau européen) et ceux qui importaient pour les représentants du fédéral et des régions. Les points abordés ci-dessous ont été discutés au cours des réunions du groupe de travail.

En outre, deux réunions extraordinaires ont été organisées ; elles doivent mener, à court terme, à l'élaboration de projets concrets. Il s'agit de la réunion du 5 mai 2015 ayant pour thème la délimitation d'un cadre pour l'échange de bonnes pratiques en matière de marchés publics durables (cf. point 4.1 infra) et de la réunion du 16 décembre 2015 portant sur une reconnaissance du monitoring d'e-procurement (cf. point 4.6 infra).

Au cours de ces deux dernières années, la part des représentants fédéraux au sein du groupe de travail CIDD – CCPIE semble quelque peu diminuer. Cette tendance peut s'expliquer par l'intérêt croissant envers la problématique au sein du Réseau de concertation des acheteurs fédéraux (cf. point 2.3 infra). Il est intéressant de noter que les représentants régionaux restent toutefois très actifs au ni-

veau de la concertation de la CIDD.

#### 1.2. Groupe de travail technique marchés publics durables dans le cadre de la Conférence interministérielle du développement durable (CIDD)

Les représentants des ministres fédéraux et régionaux en charge du développement durable se sont réunis le 14 octobre 2013, afin de notamment lancer des initiatives de collaboration concrètes autour de la fonction d'exemple des pouvoirs publics.

S'agissant de la fonction d'exemple des pouvoirs publics, des discussions ont été organisées à propos de l'achat groupé d'électricité verte et de la promotion des marchés publics durables.

Pour ce qui est de la partie marchés publics durables, la CIDD a décidé de travailler dans les domaines suivants :

- (1) La mise en place d'une communication commune relative à l'arsenal d'instruments (e-plateforme commune) : regroupement à court terme des plateformes en ligne existantes ;
- (2) L'élaboration de critères minimums communs en matière de développement durable : à commencer par le développement d'une série de critères minimums, en collaboration avec la Commission des marchés publics ;
- (3) Monitoring : formuler une proposition de monitoring de l'utilisation de critères durables dans les marchés publics via l'utilisation d'e-procurement ;



- (4) Un groupe de travail technique est également chargé de formuler des propositions d'amélioration de la législation en vigueur qui s'inscrivent dans le développement durable.

Le 21 janvier 2014, les représentants des différents départements fédéraux et régionaux ont discuté de la manière dont les décisions de cette conférence devraient être concrétisées. L'on a décidé que le groupe de travail Marchés publics durables CIDD - CCPIE ferait office de groupe de travail technique en charge de l'élaboration du thème des marchés publics durables.

Le 7 septembre 2015, ce groupe de travail technique a organisé une réunion de préparation de la poursuite de la concertation au sein de la Conférence Interministérielle Développement Durable. La réunion s'est penchée sur l'interaction entre les différentes plateformes actives dans le domaine des marchés publics durables (septembre 2015), à savoir :

- Le guide des achats durables des pouvoirs publics fédéraux : <http://gidsvoorduurzameaankopen.be/fr/>;
- La rubrique « achats publics durables » du Portail des marchés publics en Wallonie : <http://marchespublics.cfwb.be/fr/informations-generales/pratiques-de-marche/achats-publics-durables/index.html>;
- Le réseau bruxellois d'acheteurs publics durables : [www.brusselsgpp.be](http://www.brusselsgpp.be);
- Le point de contact en matière de marchés publics durables des pouvoirs publics flamands (Kennisknooppunt « duurzame overheidsopdrachten ») : <http://www.bestuurszaken.be/duurzame-overheidsopdrachten>;
- Le point d'appui marchés publics durables, administrations locales en Flandre : [http://www.vvsg.be/Werking\\_Organisatie/](http://www.vvsg.be/Werking_Organisatie/)

[Overheidsopdrachten/Pages/duurzame\\_overheidsopdrachten.aspx](#).

Plusieurs pistes ont été discutées en préparation d'une nouvelle réunion de la CIDD 2015, qui ne s'est finalement plus réunie en 2015.

## **2. Coordination et implémentation fédérales de la politique de marchés publics durables**

### **2.1. Travaux relatifs à la transposition de la directive 2014/24/UE sur les marchés publics**

En 2015, le SPF Chancellerie du Premier Ministre a poursuivi ses travaux intensifs en vue de la transposition de la directive 2014/24/UE sur les marchés publics. Un projet de loi a été soumis au Conseil d'État. Les démarches suivantes concernent la concertation/l'échange d'informations avec les entités fédérées, une deuxième lecture en Conseil des Ministres et le dépôt du texte au Parlement. Une phase ultérieure consistera en l'élaboration de plusieurs arrêtés royaux.

Pour ce qui est du renvoi aux aspects durables dans la directive, l'IFDD a collaboré à l'élaboration d'un manuel sur les aspects durables et ce, à la demande d'ICLEI Europe, *Local governments for Sustainability*.

En outre, l'IFDD a débuté en décembre 2015 la rédaction d'une note explicative – un manuel en annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce sont les représentants des cellules Développement durable qui ont demandé à plusieurs reprises l'élaboration d'une telle note, afin de préciser les indicateurs de l'annexe. L'IFDD s'est principalement basé sur des articles issus de la circulaire et sur des références au développement durable dans les articles de la directive 2014/24/UE. Les textes seront distribués aux membres des cellules DD début 2016.

## 2.2. Implémentation de la circulaire sur les marchés publics durables du 16 mai 2014

Le 16 mai 2014, le gouvernement fédéral a approuvé la circulaire suivante : « *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics émanant des autorités fédérales* ».

Depuis le mois de mai 2014, plusieurs services publics fédéraux ont débuté la mise en œuvre de cette circulaire, et en particulier le lancement d'une procédure interne et l'organisation du monitoring interne. Le rapportage sur l'implémentation de la circulaire aura lieu dans le cadre du présent rapport annuel et des rapports des années à venir. L'IFDD analysera ce rapport dans le courant de l'année 2016 en se basant sur le chapitre 5, section 5, de la présente circulaire et sur la mesure suivante :

« La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. »

« Enfin, l'application de la présente circulaire par les différents services publics fédéraux ou de programmation sera examinée trois ans après la publication de la présente circulaire au Moniteur belge, par le ministre responsable du développement durable ainsi que, pour ce qui concerne les considérations sociales, par le ministre en charge des Affaires sociales qui demandera un avis à ce sujet au Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. [...] ». Cette circulaire prévoit donc une évaluation approfondie en 2017.

Le 21 avril 2015 (NL) et le 27 avril 2015 (FR), le SPF Affaires étrangères a organisé en collaboration avec l'IFDD une séance de formation interne ayant pour thème la mise en œuvre de la nouvelle circulaire. Plusieurs séances de formation similaires avaient déjà eu lieu l'année précédente, dans d'autres services publics fédéraux.

## 2.3. Travaux du réseau de concertation des acheteurs fédéraux

La mission du réseau de concertation des acheteurs fédéraux relatif au développement durable est décrite au chapitre 5, section 1, de la circulaire du 16 mai 2014 : « *Les autorités adjudicatrices fédérales sont invitées à effectivement utiliser les possibilités offertes par la présente circulaire. Il est dès lors indiqué que les membres du réseau fédéral des acheteurs, institué auprès du SPF Personnel et Organisation et dont la mission principale consiste à définir la politique fédérale d'achats, formulent des propositions concrètes sur l'intégration des considérations liées au développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.* »

Pour l'élaboration de ce paragraphe, le président de la concertation prévoit chaque mois un temps de parole pour le représentant de l'IFDD et les autres membres.

Le réseau de concertation s'est réuni à dix reprises en 2015. Voici comment cet organe a concrétisé la mission susmentionnée :

- 1) Un échange a été organisé avec un représentant d'Actiris concernant l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics, en vue d'augmenter l'emploi à Bruxelles et d'encourager la formation des groupes à risque (cf. infra, point 4.4) ;
- 2) Un échange a été organisé avec un représentant du SPW concernant l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics de la Région wallonne, en vue d'augmenter l'emploi en Wallonie et d'encourager la formation pour les groupes à risque (cf. infra, point 4.4) ;

- 3) Une brève analyse des besoins de différents contrats-cadres de FOR/CMS en vue de l'intégration d'aspects environnementaux ;
- 4) FOR a étudié la possibilité d'intégrer des clauses sociales dans les cahiers spéciaux des charges de fournitures (sélection qualitative), en collaboration avec SAW-B. L'enquête portait sur les possibilités d'utiliser (les critères du) le certificat SA 8000 ;
- 5) Un tour de table en vue d'étendre le contrat-cadre pour les snacks et boissons à la livraison de fruits durables ;
- 6) L'analyse du contrat-cadre papier selon des critères environnementaux ;
- 7) L'analyse du contrat-cadre pour les fournitures de bureau en vue de limiter l'offre et de la rendre durable, à l'instar de ce qui est en vigueur dans la ville de Gand. Dans cette ville, une stratégie s'articulant autour (1) d'une réduction de l'offre ET (2) d'une offre de produits plus durables aurait permis une réduction considérable des prix ;
- 8) La tenue de deux ateliers consacrés aux clauses sociales, et en particulier à la demande des représentants du SPF Justice et Finances (cf. infra, point 4.4) ;
- 9) L'examen des possibilités de mieux ancrer les achats durables dans les formations de l'Institut de formation de l'Administration fédérale ;
- 10) Une explication de la liste consignant quelque 250 références à des marchés publics étrangers environnementaux, innovants et éthiques (cf. infra, point 4.4) ;
- 11) Une discussion et une explication du projet pilote analyses

des risques développement durable auprès des fournisseurs des pouvoirs publics fédéraux (cf. infra, point 4.3) ;

- 12) Communications sur l'état d'avancement de l'actualisation de la page Internet [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be) ;
- 13) L'élaboration d'une bibliothèque des clauses, reprenant notamment les clauses sociales ;
- 14) Une discussion des arrêts relatifs à l'intégration de dispositions légales relatives aux salaires minimums dans les cahiers spéciaux des charges (cf. infra, point 3.7).

En outre, des discussions préalables ont eu lieu le 18 décembre 2015 entre le SPF P&O, l'IFDD et des représentants des entreprises flamandes de travail adapté en vue de préparer la réunion du réseau de concertation de février 2016. Le but étant de rapprocher le monde des acheteurs, d'une part, et l'organisation des entreprises de travail adapté, d'autre part. La concertation a par ailleurs mis l'accent sur les points forts de telles entreprises de travail adapté, ou de l'économie sociale de manière générale, par rapport à l'économie classique ; ceci permet de clarifier aux yeux des acheteurs le rapport entre ces deux types d'économie.

### **3. Travaux relatifs aux marchés publics durables dans un cadre international et européen**

La Belgique joue un rôle de premier plan s'agissant des travaux stratégiques préparatoires et de l'élaboration d'instruments concernant les marchés publics verts, sociaux et éthiques. Étant donné l'implication de plusieurs experts des pouvoirs fédéraux et régionaux, la représentation lors de réunions à l'étranger ne s'est pas toujours avérée efficace. C'est pourquoi le groupe de travail CIDD – CCPIE du 7 décembre 2015 s'est accordé sur l'implication d'experts dans diverses plateformes de concertation internationales en matière de marchés publics durables. Il s'agit plus particulièrement de la représentation belge pour le 10 YFP (public procurement) du PNUD, du développement de la norme CEN 20400, du groupe GPP Next, du GPP Advisory Group de la Commission européenne (DG Environnement) et du « European Working Group on Ethical Procurement ».

Le groupe de travail CIDD - CCPIE marchés publics durables, présidé par l'IFDD, et la Conférence interministérielle du développement durable restent les pivots de l'échange d'informations sur ces forums. Pour ce qui est de l'harmonisation avec les travaux du PNUD (10 YFP, public procurement), le SPF en assure la coordination belge.

#### **3.1. La Belgique citée en exemple de meilleure pratique dans le rapport OCDE sur les marchés publics verts**

Plusieurs pays reconnaissent de plus en plus que l'utilisation d'une empreinte verte dans les marchés publics constitue un sérieux moteur pour l'innovation qui incite les entreprises au développement de travaux, de produits et de services tenant compte de la dimension environnementale. Cette remarque s'applique plus particulièrement aux domaines dans lesquels les autorités jouent un important rôle

d'acheteur. En 2013, l'OCDE a étudié à cette fin diverses bonnes pratiques mises en œuvre en réponse aux obstacles à l'implémentation efficace d'achats verts. L'OCDE axe ses travaux sur six dimensions :

1. Un cadre légal et une politique qui soutiennent les acheteurs en vue de l'intégration de critères environnementaux dans les procédures d'achat ;
2. Une bonne compréhension de l'offre sur le marché, des solutions techniques disponibles et des coûts et avantages y afférents afin de générer un glissement de marché ;
3. L'introduction de standards environnementaux encadrant la sélection de produits et services verts dans le processus d'achat ;
4. La professionnalisation de l'approche des marchés publics durables via le développement des connaissances, la formation et les avis ;
5. Conscientiser les acheteurs, les entreprises et la société civile quant aux solutions et avantages des marchés publics durables ;
6. Compiler les résultats des marchés publics durables en vue de l'adaptation de la politique, des stratégies et des objectifs.

Ce rapport cite la Belgique en exemple de meilleure pratique s'agissant de la professionnalisation de l'approche des marchés publics durables aux niveaux fédéral, régional et local (dimension 4). Sont mis à l'honneur l'approche au sein des réseaux juridiques et techniques pour les acheteurs, le dialogue entre entreprises et acheteurs en vue de la fixation des critères pour des produits verts, le soutien offert par l'Institut fédéral pour le Développement Durable, et plus particulièrement l'élaboration du Guide des Achats Durables.

Consultez le rapport de l'OCDE :

Smart Procurement : Going Green : Best practices for green procurement (21 janvier 2015)

### 3.2. United Nations Environment Programme (10 Years Framework Programme, Public Procurement)

À l'occasion du «Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables» (10YFP), le PNUD travaille à l'élaboration d'un programme relatif aux marchés publics durables («Sustainable Public Procurement» (SPP)). Ce programme a dans l'intervalle fait l'objet d'une révision dans le cadre des objectifs de développement durable («Sustainable Development Goals» (SDG's)). Les marchés publics durables et verts («Green and Sustainable Public procurement» (GPP / SPP)) sont considérés comme l'un des principaux outils pour la réalisation de ces objectifs. L'accent est surtout mis sur l'objectif 12 «Ensure sustainable Consumption and Production Patterns» («Assurer des modes de consommation et de production durables») mais aussi sur les GPP/SPP, qui peuvent constituer un point d'attention important pour l'implémentation.

Les thèmes de travail actuels du PNUD sont axés sur les groupes de travail actifs suivants (10 YFP SPP):

- groupe 2A : Monitoring
- groupe 2B : Measurement of communication of Benefits of SPP
- groupe 2C : Promoting Best Practices on SPP
- groupe 3A : Promoting Product-Service systems
- groupe 4B : Ecolabels

Le suivi des travaux est assuré par les représentants de la SPW et fait

l'objet de discussions régulières au sein du groupe de travail Marchés publics durables CIDD - CCPIE.

### 3.3. Le G11 – GPP Next working group

Le groupe se compose d'experts stratégiques issus des onze pays européens qui obtiennent les meilleurs résultats en matière de marchés publics durables, et dont la Belgique fait partie. Les représentants, venant généralement d'administrations environnementales, échangent des informations sur les outils disponibles et les politiques menées dans les différents États membres. Depuis septembre 2015, le G11 a été rebaptisé et s'appelle désormais «GPP-Next». Le groupe a rédigé ses nouveaux «Terms of Reference», ainsi qu'un document entourant le recrutement de nouveaux membres. Ses missions centrales consistent à (1) échanger des bonnes pratiques en matière d'achats durables entre les pays les plus performants et (2) harmoniser, commenter et préparer la politique en matière de marchés publics verts de la Commission européenne, DG Environnement.

La concertation au sein du GPP Next a eu lieu les 27 et 28 avril 2015, à Stockholm, et les 6 et 7 septembre 2015, à Vienne. Elle était à chaque fois suivie d'un échange avec la DG Environnement de la Commission européenne, souvent en vue de préparer le GPP Advisory Group (cf. point 3.4). La Belgique a envoyé des représentants du groupe de travail Marchés publics durables CIDD - CCPIE.

### 3.4. Le Green Public Procurement (GPP) Advisory Group de la Commission européenne

Tous les six mois, la direction générale Environnement de la Commission européenne réunit les représentants de tous les États membres au sein du «GPP Advisory Group», afin de se pencher sur sa politique d'achats verts. La concertation porte principalement sur (a) le suivi de la politique en matière de marchés publics verts au sein

des différents États membres de l'UE, (b) la fourniture de précisions concernant le travail d'étude relatif à inventarisation des initiatives de monitoring internationales et européennes, (c) la détermination d'une méthode d'évaluation du développement de critères environnementaux pour les groupes de produits et services prioritaires, (d) le développement de la politique et de la réglementation encadrant les différentes directives pertinentes pour les marchés publics verts et (e) la transposition de la nouvelle directive en matière de marchés publics. Ces concertations ont eu lieu les 28 et 29 avril 2015, à Stockholm, et les 8 et 9 septembre, à Vienne. À chaque fois, le niveau fédéral (IFDD), la Région flamande (DAR et LNE) et le niveau wallon (SPW) comptaient des représentants.

Depuis de nombreuses années, le travail politique de la DG Environnement en matière de GPP, et surtout l'allocation de moyens budgétaires aux instruments et aux outils, traduit le cadre politique décrit dans la Communication COM 2008 (400) « Public Procurement for a better Environment ». C'est surtout le cas du développement de critères verts pour différents services et produits, principalement par le Joint Research Centre (JRC).

Le développement de tels documents de critères est, depuis de nombreuses années, matière à discussions au sein de l'Advisory Group. Les documents et les processus de critères sous-jacents développés avec les acteurs revêtent une valeur non négligeable pour le soutien des acheteurs, tous niveaux publics confondus. Ils s'avèrent particulièrement précieux pour les États membres relativement nouveaux qui disposent de moins de moyens. Par ailleurs, la forme des documents et des processus sous-jacents semble ne pas tout à fait correspondre aux derniers développements politiques. En effet, ils mettent clairement l'accent sur les critères verts susceptibles d'être repris dans des cahiers spéciaux des charges, et moins sur les ins-

truments ou les processus d'achat. À titre d'exemple, si l'économie circulaire occupe une place toujours plus importante au fil du temps, elle n'est que partiellement reprise dans les documents des critères. Il en va de même pour le *Public Procurement of Innovation* (PPI) : son importance ne cesse de croître mais cet aspect n'est abordé que de manière sommaire dans les documents. En outre, ils se heurtent aux limites des marchés publics durables lorsqu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des processus d'achat stratégiques ou des composantes sociales et éthiques des marchés publics.

La Commission européenne a signalé au sein du GPP Advisory Group qu'elle ne compte, pour l'heure, pas réaliser d'évaluation approfondie du cadre politique sous-jacent, à savoir la Communication 2008. Le GPP Next a proposé de présenter sa vision de la politique à la CE en tant qu'apport politique. Pour ce qui est de l'élaboration et de la coordination du présent document politique, les membres du GPP Next n'ont pas encore trouvé d'accord.

La Commission européenne a publié le 2 décembre 2015 un nouveau paquet en matière d'économie circulaire. Il ressortait de la consultation préalable que les marchés publics verts constituaient, dans bien des cas, un instrument de poids dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. C'est pourquoi cet aspect occupe une place de choix dans la partie relative aux actions du paquet et fera l'objet de discussions ultérieures au sein du GPP Advisory Group. Les discussions auront lieu au sein du Conseil européen fin janvier 2016. L'organe de concertation qui assure la coordination belge du paquet relatif à l'économie circulaire européenne poursuivra la concertation avec le groupe de travail Marchés publics durables CIDD - CCPIE en 2016, pour autant qu'il y ait des points d'attention relatifs aux achats verts.

Entre-temps, la Commission européenne constate que la commu-

nauté des ONG n'est pas suffisamment impliquée dans la politique sur les marchés publics verts, et en particulier dans le développement chronophage de critères relatifs aux produits et aux services verts. Les représentants du monde des affaires des différents États membres sont beaucoup plus impliqués dans le développement de documents de critères. C'est pourquoi la Commission a libéré un budget et lancé un cahier spécial des charges pour la formation des ONG, en vue de leur implication future dans la politique des marchés publics verts.

### 3.5. Politique européenne en matière de monitoring de marchés publics (verts)

À l'avenir, inventorier l'implémentation de la politique relative aux aspects verts / durables dans les cahiers spéciaux des charges constituera un point d'attention non négligeable, tant pour les différents États membres que pour la Commission européenne. En pratique, l'évolution technique et la concrétisation conceptuelle se heurtent toutefois encore à de nombreux obstacles. Néanmoins, au cours des dernières années, plusieurs projets ont déjà été mis en place aux différents niveaux de pouvoir et la thématique reste d'actualité. En 2015, la DG Environnement de la Commission européenne a continué de se pencher sur les pistes suivantes, notamment sur la base du travail des services belges :

1) L'intégration des informations provenant du monitoring GPP pour dix groupes de produits et services dans les documents types pour les marchés publics dans le «Tenders Electronic Daily (TED) Journal», le Journal européen pour les marchés publics. Différentes pistes sont examinées pour les publications dont l'estimation du budget dépasse le seuil européen. La DG Environnement examine les possibilités qu'il existe à cet égard, en collaboration avec la DG Croissance.

2) Le rapportage triennal sur les achats stratégiques, tel que prévu à l'article 83 de la directive marchés publics 2014/24/CE, qui stipule que les États membres doivent rédiger un rapport sur l'implémentation des marchés publics durables dans leur pays. Le rapportage dans le cadre de la CIDD (rapports annuels) pourrait certainement venir enrichir ce rapport.

Pour l'implémentation du monitoring au niveau fédéral, voyez le point 4.6.

### 3.6. Nouveaux développements dans la politique des marchés publics durables

Lors de la concertation à Vienne (8 et 9 septembre 2015), deux points de discussion ont fait l'objet d'un débat sur les limites de la politique et sur les instruments actuels à la disposition des marchés publics verts. Le représentant suédois a donné une présentation sur les « non-toxic preschools ». Il s'agit d'un projet soutenu par le monde politique et qui rassemble des acteurs (entreprises dans le secteur des jouets et du nettoyage, des professeurs, des parents, des acheteurs, des directeurs, etc.) dans le but d'examiner l'impact chimique de certains produits sur les jeunes enfants dans l'enseignement maternel et dans l'accueil d'enfants. À cet effet, tout l'arsenal d'instruments (notamment les documents contenant les critères verts) développé depuis 2000 par les autorités suédoises dans le cadre de leur politique d'achats verts a été mobilisé pour le projet des «non-toxic preschools». Un élément novateur est qu'ici les instruments destinés aux marchés publics verts risquent de s'éloigner de leur groupe cible classique (les acheteurs) et d'être appliqués à de nouveaux groupes cibles. En effet, l'agence suédoise responsable a identifié trois groupes cibles qui doivent être dotés de leurs propres instruments : 1) les décideurs / personnes stratégiques, 2) les acheteurs classiques et 3) les utilisateurs des produits / services

(par exemple les enseignants). Plus particulièrement, des directives ont été développées sur Internet pour le premier groupe cible; des informations, notamment sur l'analyse du marché, ont été fournies au deuxième groupe cible; et un kit d'informations et une vidéo sur les matériaux ont été mis à la disposition du troisième groupe cible (jours de formation classique et helpdesk). La base de données des critères applicables aux différents groupes de produits (notamment nettoyage, alimentation, bâtiments, éclairage, électroménagers, jouets, habits, meubles, appareils ménagers et appareils de cuisine), ainsi que les instruments de contrôle (labels, etc.) ont constitué une importante source d'inspiration. L'ensemble du projet aurait été source de discussions entre les différents acteurs quant aux aspects sociaux et verts. Les implications de cette approche ont été plus amplement examinées au niveau belge au sein du groupe de travail CIDD-CCPIE, le 7 décembre 2015. Ce groupe de travail estimait que, à défaut de moyens supplémentaires, il valait mieux rester concentré sur le groupe cible classique d'acheteurs publics afin de garantir un soutien stable à l'avenir.

Parallèlement à ce projet, au cours de l'été 2015, l'IFDD / les régions ont largement discuté avec la DG Environnement du champ d'action des nouveaux critères verts européens pour le transport au sein du GT CIDD-CCPIE. Les critères existants de la Commission européenne, tels que définis dans le « GPP Toolkit », se réfèrent aux spécifications techniques pour les voitures vertes, les bus verts et les camions verts de collecte des déchets. L'IFDD a toujours affirmé que de tels critères n'ont qu'un impact écologique limité et qu'ils devaient être envisagés dans un cadre plus large. La phase préalable à un marché public revêt notamment une importance non négligeable, puisqu'elle consiste en l'examen du marché. À cet égard, la première question qui se pose porte sur la manière dont les personnes ou les biens doivent être déplacés efficacement d'un point A vers un point

B. Ensuite, se pose la question des moyens de déplacement les plus respectueux de l'environnement (billets d'avion, déplacements en train, compensations CO<sub>2</sub>, vélos, voitures partagées, monitoring et réduction du parc automobile, moyens de communication virtuels comme alternative aux déplacements, etc.).

Un nombre limité de membres du Advisory Group des 8 et 9 septembre 2015 précise que l'objectif poursuivi par les documents de critères ne peut être l'élargissement du champ d'action. D'autres membres, quant à eux, considéraient que, à l'instar de l'exemple suédois, la discussion en la matière était ouverte à la question des groupes cibles (acheteurs, experts stratégiques, autres experts) et à l'utilisation de l'arsenal d'instruments existants pour les marchés publics verts, afin de générer un impact maximal sur le plan du développement durable. Le GPP s'avère, dans ce contexte, un instrument primordial pour réaliser les objectifs de DD.

La Commission européenne se montre disposée à davantage se pencher à l'avenir sur la nature des instruments et les groupes cibles. À terme, les travaux accomplis en matière de GPP pourraient avoir un plus grand impact sur d'autres terrains. À l'occasion de la concertation des 8 et 9 septembre 2015 (Vienne), la DG Environnement a promis d'aborder la thématique avec les DG Recherche, Regio et Mobilité et Transports, afin d'examiner si une harmonisation entre les différents domaines politiques est envisageable et comment, et quel rôle le GPP pourrait jouer à cet égard.

La Belgique est confrontée à plusieurs cas similaires. Ainsi, les services d'appui (helpdesk) reçoivent régulièrement des questions sur les marchés publics durables de la part de hautes écoles, d'universités et d'établissements de soins de santé. Pour l'heure, il n'est toutefois pas question de politique structurelle ou d'appui à d'autres groupes cibles que celui des acheteurs. Par ailleurs, l'on pourrait tirer des



enseignements de la Suède, qui se focalise aussi sur le groupe cible des hôpitaux dans l'élaboration de critères verts pour les produits et les services. Là aussi, le groupe cible des acheteurs classiques semble avoir été étendu à d'autres groupes cibles, un point d'autant plus important pour les marchés publics éthiques (cf. infra, point 3.7.)

### 3.7. The European Working Group on Ethical Public Procurement (EWGEPP)

Pour ce qui est du travail stratégique européen autour des marchés publics éthiques et responsables, l'IFDD a été invité à exposer l'état de la situation en Belgique lors du « European Working Group on Ethical Public Procurement » (EWGEPP), qui s'est tenu le 9 novembre 2015 (à Bruxelles). Les experts étrangers s'intéressent à la Belgique depuis le lancement de trois projets pilotes en matière de marchés publics éthiques (OMT et droits de l'homme) auprès de l'IFDD, de la WSE, de la VVSG et de la ville de Gand, ainsi que deux projets actuels concernant l'activation des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées via des marchés publics (ACTIRIS et SPW) (cf. infra, points 4.3 et 4.4.). L'IFDD a également donné un feedback des travaux et de l'organisation du GPP Next (cf. point 3.3.).

Le 9 novembre 2015, l'EWGEPP a traité les points suivants : la présentation de différents rapports récents émanant d'ONG et traitant de la violation des droits du travail dans l'industrie de gants pour les hôpitaux; la préparation d'une conférence sur les achats éthiquement responsables dans le secteur hospitalier (printemps 2016); la présentation des travaux du GPP Next; et la relation entre l'EWGEPP et la Commission européenne.

La question est de savoir si, à l'avenir, l'EWGEPP pourra peser le même poids que, par exemple, le GPP Next dans ses relations avec la Commission européenne. Le groupe dispose d'un nombre limité de représentants issus d'ONG, du secteur hospitalier et de quelques

services publics. Le GPP Next, quant à lui, peut compter sur des experts qui travaillent auprès des administrations environnementales des onze premiers pays en termes de marchés publics durables. Cependant, contrairement au GPP Next, l'EWGEPP n'entretient actuellement pas de contacts intensifs avec la Commission européenne, contacts qui exercent clairement une influence mutuelle. Ce point semble actuellement constituer l'une de ses grandes préoccupations et l'un des principaux points d'attention. C'est pourquoi un représentant du Royaume Uni et de l'IFDD (BE) ont demandé à l'EWGEPP de davantage se pencher sur les aspects suivants : (1) la révision du «Buying Social Guide» de la Commission européenne et (2) le screening de la directive 2014/24/CE afin d'identifier les articles pertinents qui pourraient contribuer à façonner un contexte politique CE.

Par ailleurs, si le GPP Next plaide depuis de nombreuses années en faveur de l'élaboration de projets communs entre des pays voisins partageant des moyens, cette approche ne porte plus ses fruits. Concrètement, l'EWGEPP semble déjà préparer pour 2016 une conférence sur les biens médicaux éthiquement responsables.

### 3.8. Aspects éthiques : impact des décisions de la Cour de Justice en matière de salaires minimums dans les marchés publics

La réunion CCID-CCPIE du 7 décembre 2015 et la concertation de réseau du 10 décembre 2015 se sont toutes deux penchées sur une décision du 17 novembre 2015 de la Cour de Justice, décision relative à l'utilisation de salaires minimums dans les marchés publics. Voici un résumé de la discussion, qui peut avoir des répercussions directes sur les marchés publics en Belgique :

Dans son arrêt C-115/14 (affaire RegioPost), la Cour de Justice a statué que l'octroi de marchés publics peut, en vertu de la loi, être soumis à la prise en compte d'un salaire minimum.

Le 23 avril 2013, la ville allemande de Landau a publié une adjudication publique en vue de l'attribution d'un marché public pour la fourniture de services postaux. Le marché public prévoyait que le salaire minimum fixé à 8,70 € par la loi de l'État fédéré de Rhénanie-Palatinat devait être respecté. À l'heure de la souscription, RegioPost a refusé de déclarer dans le marché public qu'elle respecterait le salaire minimum, ce qui lui a valu d'être exclue du marché public.

Une telle exclusion est-elle compatible avec la libre circulation de services telles que décrite à l'article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ? La Cour de Justice justifie sa réponse positive à cette question en renvoyant à l'article 26 de la directive 2008/14/CE du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services : «Les pouvoirs adjudicateurs peuvent exiger des conditions particulières concernant l'exécution du marché pour autant qu'elles soient compatibles avec le droit communautaire et qu'elles soient indiquées dans l'avis de marché ou dans le cahier des charges. Les conditions dans lesquelles un marché est exécuté peuvent notamment viser des considérations sociales et environnementales.»

La Cour de Justice estime qu'un salaire minimum déterminé par la loi est une telle condition particulière qu'elle vise des considérations sociales. Même si, pour les soumissionnaires d'un État membre dans lequel le salaire minimum est inférieur, un tel salaire minimum constitue une charge économique supplémentaire qui est susceptible de prohiber l'exécution de leurs prestations dans l'État membre d'accueil, cette mesure est justifiée par l'objectif de la protection des travailleurs.

La Cour ajoute par ailleurs que son jugement dans l'affaire «Rüffert» (CdJ du 3 avril 2008, n°C-346/06) et dont l'issue était différente, se

basait sur une CCT sectorielle pas déclarée généralement obligatoire qui prévoyait un seuil salarial supérieur au salaire minimum légal. En l'espèce, l'on peut en principe appliquer de manière générale un salaire minimum légale comme norme de protection minimale contraignante à l'attribution de tous les marchés publics dans l'État fédéral de Rhénanie-Palatinat, quel que soit le secteur concerné. Le groupe de travail CCID-CCPIE note que les dispositions légales entourant le salaire minimum d'un certain État membre doivent être liées à l'exécution du marché, qui doit avoir lieu sur le territoire de l'État membre dans lequel les dispositions légales sont d'application. Les prononcés des arrêts ne concernent dès lors pas les marchés publics avec des chaînes complexes, comme l'habillement où la production est souvent réalisée en dehors des pays européens.

Dans l'intervalle, plusieurs villes wallonnes (Herstal, Seraing et Liège) ont signé des chartes pour lutter contre le dumping social dans les marchés publics. Il pourrait s'agir d'une réponse au cri d'alarme lancé principalement par le secteur de la construction. Outre une série de dispositions légales en matière de respect du temps de travail maximum, de temps de repos, de vacances, de sécurité et de santé sur le lieu de travail, il est également expressément fait référence à la problématique des salaires minimums.

### 3.9. Consultation publique directive 2012/27/EU relative à l'efficacité énergétique

L'article 6 de la directive 2012/27/UE concerne l'achat de biens, de services et d'immeubles par des services publics. Le groupe de travail Achats durables CIDD-CPIE a, à l'époque, collaboré avec le SPF Économie afin d'assurer la transposition de cet article dans l'arrêté royal du 13 juillet 2014.

La révision de la directive est programmée pour la 2<sup>e</sup> moi-

tié de 2016. En guise de préparation, la Commission européenne a organisé une consultation sur le site suivant <https://ec.europa.eu/energy/en/consultations/consultation-review-directive-201227eu-energy-efficiency>.

Les membres du groupe de travail ont été invités à participer à la consultation, sous la coordination du représentant du SPF Économie.

### 3.10. Développement de la norme ISO 20400 relative aux achats durables

En 2013, l'Organisation internationale de Standardisation (ISO) a entamé ses travaux sur la norme ISO 20400 relative aux achats durables. Les organismes de normalisation AFNOR (France) et ANBT (Brésil) avaient soumis une proposition en la matière.

Le Bureau belge de Normalisation (NBN) a insufflé la création d'une sous-commission chargée d'assurer le suivi du développement de cette norme. La première concertation plénière consacrée au développement de cette norme a eu lieu les 22 et 23 septembre 2013 à Paris. En 2014 et 2015, ce sont surtout des commentaires qui y ont été traités. D'ici la mi-2016, la plupart des commentaires devraient avoir été intégrés. Contrairement à certains autres pays qui optent pour les consultations publiques, en Belgique les discussions sont menées en sous-commission. La date de publication de la norme proprement dite devrait intervenir d'ici l'été 2017.

## **4. Projets et instruments**

### 4.1. Diffusion de bonnes pratiques

Par le passé, la politique relative aux marchés publics durables se traduisait principalement par la dispense de critères verts, de systèmes de certification (comme les écolabels) et de clauses sociales. Si cet arsenal d'instruments développé en la matière joue encore un rôle crucial dans la politique, il se révèle en pratique bien souvent insuffi-

sant. Il n'est ainsi pas rare de voir les pouvoirs adjudicateurs faire appel à des experts au sein d'autres services pour mettre au point rapidement leurs propres marchés publics. L'on suit par ailleurs la tendance selon laquelle les informations ne sont pas détenues par un seul département mais bel et bien diffusées, développées et utilisées au sein de tous les départements.

Un groupe de pilotage restreint composé d'experts intéressés qui ne manquent ni d'expérience, ni d'idées en matière de collecte de bonnes pratiques a été constitué via le groupe de travail Marchés publics durables CIDD. Différents départements dans les pays voisins ou auprès de la Commission européenne s'engagent en effet depuis un certain temps déjà à collecter et à diffuser les bonnes pratiques via leurs canaux de communication. Hormis un projet de Bruxelles Environnement et quelques exemples cités sur [gidsvoor-duurzameaankopen.be](http://gidsvoor-duurzameaankopen.be), la Belgique ne disposait pas encore d'une approche organisée de la diffusion des bonnes pratiques.

Ce groupe de pilotage du 12 mai 2015 a estimé que ses travaux devaient se limiter à la réalisation d'une fiche uniforme pour les différentes instances publiques belges et d'une méthode d'évaluation des bonnes pratiques. S'ils entendent ainsi déterminer le cadre de l'échange des bonnes pratiques, ils ne s'engagent provisoirement pas dans la collecte effective des bonnes pratiques. C'est aux différentes entités fédérées ou aux administrations locales de créer le cadre propice à leurs propres travaux éventuels.

L'élaboration du cadre s'articule autour de deux questions :

- Quels sont les critères d'une bonne pratique ?
- Quelles sources peuvent-être consultées concernant les bonnes pratiques ?

Le groupe de pilotage a proposé de ne pas encore désigner de fo-

rum commun (site Internet) pour la collecte des bonnes pratiques. Les fiches seront dès lors diffusées notamment sur les sites Internet de Bruxelles Environnement, le [guidedesachatsdurables.be](http://guidedesachatsdurables.be), VVSG/ Bestuurszaken et éventuellement d'autres sites. L'on évite ainsi provisoirement la discussion relative à une communication nationale commune/un site web central. Cette discussion pourra toujours être menée via la Conférence interministérielle pour le Développement durable, si la volonté politique devait exister (cf. point 1.2.).

La communication décentralisée n'est pas nécessairement la meilleure solution pour les acheteurs qui peuvent s'inspirer des bonnes pratiques en matière de marchés publics à tous les niveaux. Afin de les orienter le plus vite possible vers les informations demandées, l'on s'efforcera d'établir un maximum de références croisées entre les sites Internet ([Gidsvoorduurzameaankopen.be](http://Gidsvoorduurzameaankopen.be), VVSG et Bestuurszaken, SPW, Bruxelles Environnement).

Les résultats de l'élaboration du cadre des bonnes pratiques se trouvent sur <http://guidedesachatsdurables.be/fr/bonnes-pratiques-2015>

Le «Vlaams Steunpunt voor duurzame overheidsopdrachten» (point de contact flamand pour les marchés publics) des administrations locales exploite entre-temps les résultats du groupe de travail dans le cadre de son concours de projets pour la collecte des marchés publics les plus durables. Le projet sera présenté lors de la journée d'étude sur les marchés publics organisée par la VVSG (avril 2016) et les noms des lauréats seront divulgués.

Concernant le niveau fédéral, FOR/CMS a fait part de sa volonté de collaborer à la définition des bonnes pratiques pour les contrats-cadres pertinents de FOR.

En outre, en décembre 2015, un premier projet concret de fiche fédérale a vu le jour à l'initiative de l'Office national de la Sécurité

sociale ; il vise l'élaboration d'un contrat-cadre potentiel pour l'ensemble des Institutions publiques de sécurité sociale concernant la collecte des déchets. La fiche mentionne les bonnes pratiques en matière de système de management environnemental, un critère d'attribution de 20 % pour la réduction des fractions résiduelles et la collaboration avec des entreprises d'économie sociale concernant le traitement de certaines fractions résiduelles.

#### 4.2. Projets menés autour des aspects sociaux et éthiques dans les marchés publics

La terminologie relative aux marchés publics socialement et éthiquement responsables manque parfois de cohérence, et d'autant plus dans un contexte international. Dans le présent rapport, les aspects sociaux concernent l'emploi des chômeurs de longue durée ou des personnes handicapées. La responsabilité éthique a surtout trait aux conditions de travail et plus particulièrement au respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des clauses relatives aux droits de l'homme insérées dans les marchés publics.

Si ces deux aspects sont depuis un certain temps déjà traités dans les documents stratégiques et la réglementation (plans d'action, circulaires, etc.) des autorités fédérales, wallonnes, flamandes et bruxelloises, il semble que pour ce qui est de développer l'arsenal d'instruments les différences de priorités soient manifestes. Les services publics du Nord du pays se sont déjà engagés en 2014 et en 2015 dans l'élaboration d'instruments concernant les aspects éthiques ; les services du Sud du pays et la Région de Bruxelles-Capitale se sont, quant à eux, principalement focalisés sur les aspects sociaux. Au niveau politique, les activités ont été particulièrement intéressantes en 2015 au sein des réunions du groupe de travail CIDD-CPIE en vue du développement de la politique et de l'influence

mutuelle. À titre d'exemple, l'idée avancée dans différentes villes wallonnes d'élaborer des chartes contre le dumping social dans les marchés publics aurait été saluée afin de prendre de l'avance sur les éventuels développements similaires en Flandre. D'autre part, les initiatives flamandes autour des marchés publics éthiquement responsables peuvent constituer une source d'inspiration pour les services wallons. Les services fédéraux ont dès lors pu agir sur les deux aspects (cf. point 2.3.).

L'approche belge de la responsabilité sociale / éthique a également une consonance européenne. Sur la base de la concertation du «European Working Group on Ethical Procurement (EWGEPP, cf. 3.7.)», différents services publics suédois affichent un certain intérêt pour les projets belges, et en particulier pour les projets menés sur les clauses sociales (cf. infra 4.4.). Par ailleurs, il convient de souligner que les initiatives menées en faveur de la responsabilité éthique (cf. 4.3.) reposaient largement sur l'expérience de différentes villes suédoises (principalement Malmö, Göteborg et Stockholm). C'est pourquoi les contacts se sont intensifiés au cours du mois de décembre et une concertation a été préparée pour le 19 janvier 2016. Le but sera avant tout de mettre les autorités suédoises au fait de l'approche belge en matière de marchés publics sociaux, et éventuellement de recevoir un feedback sur l'approche suédoise en matière de marchés publics éthiques.

Pour se faire une meilleure idée de la problématique de la responsabilité éthique dans la chaîne d'approvisionnement, il a été convenu de planifier des réunions de concertation avec l'IFDD et des représentants des organisations suivantes : Proximus CSR team (19 mai 2015), Sedex (1<sup>er</sup> avril 2015), Ecovadis (31 mars 2015), Febenat (le secteur de la pierre naturelle belge, le 16 octobre 2015), et Business Social Compliance Initiative (BSCI) (21 octobre 2015).

#### 4.3. Projets sur des marchés publics éthiquement responsables

Différentes villes et différents niveaux de pouvoir locaux en Europe ont lancé des projets pilotes sur le contrôle du respect des aspects durables et en particulier des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des clauses sur les droits de l'homme intégrées dans les marchés publics. Ce sont principalement les groupes de produits comme l'achat d'habillement/de textiles et le secteur des revêtements de sols en dur et les appareils ICT pour lesquels la production se déroule, dans certains pays, dans des conditions inhumaines.

Nombreux sont les services adjudicataires qui essaient d'endiguer la problématique en contrôlant la signature d'une déclaration sur l'honneur, jointe aux offres. L'expérience nous montre dans l'intervalle que les autorités adjudicatrices n'ont, de ce fait, peu ou pas connaissance des conditions de travail réelles dans la chaîne de production. Voilà pourquoi plusieurs administrations examinent d'autres pistes que la traditionnelle déclaration sur l'honneur. Elles étudient comment les adjudicataires des marchés publics respectent les aspects durables, et en particulier les clauses de l'OIT et des droits de l'homme, dans une chaîne concrète.

Les trois projets ci-dessous ont été concrétisés en 2015 et ont reçu le soutien de différents services publics. Un groupe de pilotage transversal réunissant des représentants des différents services publics s'est réuni à intervalles réguliers afin d'échanger des informations sur l'état d'avancement de ces projets. En 2014 et 2015, ce groupe de pilotage a également demandé aux organisations sectorielles Fedustria et Creamode, ainsi que l'ONG « Schone Kleren Campagne » d'exposer leur vision sur les initiatives. Outre le lancement des différents projets, le groupe de pilotage a rédigé une déclaration d'engagement qui fixe la relation entre le groupe de pilotage et les services

adjudicataires participants. L'IFDD et les départements WSE et Bestuurszaken ont apporté une grande contribution au texte.

Ces trois projets ambitionnent avant tout la formulation de recommandations pour les acheteurs. Il s'agit d'un processus d'apprentissage qui doit améliorer la transparence dans la chaîne et la possibilité d'action. À l'heure actuelle, les projets se concentrent en particulier sur l'exécution des marchés (projet IFDD et WSE) et sur la phase préparatoire (projet ville de Gand – VVSG). Aucun des trois projets n'envisage la sélection de soumissionnaires selon le respect des conventions de l'OIT.

Avec le projet pilote 1, l'IFDD vise à encourager les acheteurs (fédéraux) et leurs adjudicataires à se faire une meilleure idée de leur chaîne d'approvisionnement s'agissant de la responsabilité sociétale. À cet effet, l'IFDD a chargé un bureau indépendant (Ecovadis) de réaliser une vingtaine d'analyses des risques auprès des fournisseurs en matière de développement durable. Les analyses s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des marchés. Les adjudicataires seront contrôlés sur le respect de leur responsabilité des conventions OIT, des droits de l'homme et d'autres aspects durables et ceci, au sein de leur propre chaîne et de celle de leurs fournisseurs. Dans ce contexte, l'IFDD met avant tout l'accent sur les marchés publics avec des estimations budgétaires assez élevées (plus de 100 keuros) et sur les contrats et marchés longue durée avec les secteurs sensibles (habillement, ICT, revêtements de sol durs). Les informations spécifiques sur un marché public concret restent confidentielles entre l'IFDD, le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire. Le projet a une durée maximale de trois ans et sera clôturé par le biais d'un rapport final, accessible au public et contenant des recommandations pour les acheteurs.

Des explications détaillées sur ce projet pilote ont été données au

réseau d'acheteurs fédéraux au cours de l'été et en octobre 2015. Le budget prévu pour l'exécution des analyses des risques est de 20 000 euros. En décembre, l'on dénombrait quatre pouvoirs adjudicateurs candidats. Il s'agit de marchés publics dont les estimations budgétaires s'élèvent à plusieurs centaines de milliers ou millions d'euros dans les secteurs de l'habillement et de l'ICT. La poursuite de l'implémentation est prévue pour 2016.

Projet pilote 2 : le département flamand « Werk en Sociale Economie » a élaboré en parallèle une déclaration d'engagement, en collaboration avec le groupe de pilotage. Cette déclaration décrit la manière dont les acheteurs peuvent faire référence à des conventions de l'OIT et aux droits de l'homme, ainsi que le contrôle en la matière. Cet outil prévoit d'annexer un questionnaire et une liste d'évaluation au cahier spécial des charges, pour permettre au pouvoir adjudicateur de disposer d'une première estimation des risques de violations des conventions OIT et des droits de l'homme. Si le risque est considéré « élevé », il est possible d'effectuer un audit sur place. Le projet prévoit le contrôle de différents marchés publics de grande ampleur. Fin 2015, trois administrations locales, la « Facilitair Bedrijf » et un service d'achats fédéral en charge des uniformes ont pris part au projet. Début 2016, l'on examinera si des audits doivent effectivement être réalisés.

Projet pilote 3 : parallèlement aux deux projets pilotes susmentionnés, la ville de Gand souhaite, en collaboration avec la « Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten » (VVSG), réaliser une analyse des achats publics dans le segment des habits de travail et des équipements de protection personnels. Le projet envisage d'étudier le marché des habits de travail durables et l'accompagnement de la rédaction du cahier spécial des charges. La durabilité a ici trait à la disponibilité de coton écologique et au respect des conventions de l'OIT lors du processus de production. La durée est d'un an et

le projet a été lancé la troisième semaine de septembre. Fin 2015, 16 entreprises, trois fédérations sectorielles et six acheteurs issus de différents niveaux (villes, départements flamands et fédéral) ont pris part au projet. Les villes de Zürich et de Paris ont été également interrogées via une questionnaire. En mars 2016, une enquête de marché sera organisée. Après, on considérera quels achats seront réellement effectués.

#### *4.4. Projets sur des marchés publics socialement responsables*

Des séances de formation spécifiques sur les marchés publics socialement responsables au SPF Chancellerie ont été organisées le 9 mars 2015 par l'IFDD et en novembre 2015 par Escala.

Le réseau des acheteurs fédéraux a régulièrement examiné comment les services fédéraux pourraient faire des achats davantage socialement responsables. À cet effet, ils ont cherché des pistes permettant de concrétiser la circulaire du 16 mai 2014. Dans ce contexte, les acheteurs ont surtout insisté sur l'importance de clauses concrètes pour certains groupes de produits. Après avoir réalisé, au sein du réseau de concertation, un inventaire des groupes de produits et de services pertinents pour l'application de clauses sociales, le SPF P&O a organisé le 30 novembre (FR) et le 3 décembre (NL) des journées de formation pour les acheteurs en vue de rédiger ces clauses. Les groupes de produits et de services discutés concernaient l'entretien du textile, le nettoyage, l'ICT, le catering et le déménagement.

Le réseau envisage d'élaborer une base de données des clauses, qui rassemblerait les clauses liées aux marchés publics durables socialement.

Les informations et les échanges sur des projets dans d'autres régions ont régulièrement été au centre des discussions du réseau de concertation. Voici une brève explication.

Pour réduire le taux de chômage de 26,5 % dans la Région de Bruxelles-Capitale, Actiris utilise les marchés publics comme outil d'intégration des chômeurs de longue durée et des personnes handicapées dans le circuit du travail classique. À cet effet, le service a développé un arsenal d'instruments autour des clauses sociales pour ces groupes-cibles et la formation « on-the-job ». Ainsi, 30 marchés publics ont été lancés en 2013 dans lesquels des telles clauses ont été intégrées. Il ressort des mesures de 2014 que 70 % des personnes engagées via ces marchés ne figuraient, par après, plus sur les listes du chômage de la région. Actiris travaille moins avec l'économie sociale ; l'accent est mis sur le stage ou l'insertion des demandeurs d'emploi. Le service reçoit beaucoup de demandes relatives à l'intégration de clauses sociales pour le catering, le nettoyage et les services de jardinage. Les clauses concernant le maintien en service de personnel dans les services de jardinage et de nettoyage sont l'une des possibilités de clauses sociales. Actiris dispose d'une équipe de deux personnes qui assurent le suivi des marchés publics relatifs à la mise-en-œuvre de clauses sociales.

Le SPW a lui aussi énormément insisté sur l'utilisation de clauses sociales pour la Région wallonne. Des propositions de clauses ont été discutées lors de la concertation des acteurs avec les services publics, des juristes, des représentants du secteur de la construction, de l'économie sociale, etc. La concertation a débouché sur une série de clauses sociales, un arbre décisionnel pour l'utilisation de ces clauses et des manuels. Est également prévue une aide supplémentaire de la part de facilitateurs. Pour l'instant, ce sont quelque 30 marchés wallons qui contiennent des clauses sociales. Il s'agit de la clause concernant la formation, la clause flexible et la clause concernant la réservation de marché. Les services publics et les entreprises démontrent d'un grand intérêt.

#### 4.5. Travaux relatifs à un projet de révision de la circulaire fédérale 307 sexies pour l'achat et le leasing des voitures écologiques

Un groupe de travail distinct de la plateforme de concertation des acheteurs fédéraux est, depuis trois ans déjà, en charge de la révision de la circulaire 307 *quinquies*, l'instrument fédéral qui règle le leasing et l'achat de voitures pour les services fédéraux. Le groupe de travail est constitué de représentants du SPF Économie, de l'IFDD et du SPF P&O et se concerta avec le réseau des acheteurs fédéraux. En 2015, la limitation des moyens et des changements au niveau du personnel du SPF P&O n'ont pas permis d'enregistrer d'importantes avancées dans le texte.

Pour ce qui est du verdissement du parc automobile fédéral, les éléments suivants ont été insérés dans le projet du texte :

- des écoscores réalistes et ambitieux. Ces résultats ont été calculés sur la base d'une analyse approfondie du parc automobile belge (à l'aide de la base de données 2013 de la FEBIAC et de VITO et de rapports de 2014 de la VUB) ;
- les dispositions relatives à l'obligation de rapport pour le parc automobile fédéral (conformément aux décisions antérieures dans les groupes de travail CIDD (Mobilité) et EMAS 2013 – 2014) ;
- l'impact des critères d'attribution pour l'écoscore (25%), lié à des méthodes d'évaluation claires ;
- la réalisation de calculs TCO du parc automobile actuel pour déterminer le plafond budgétaire pour l'achat et le leasing.

Entre-temps, la Cour des comptes se prépare à l'éventualité de devoir réaliser un marché en 2016 pour répertorier le parc automobile du pouvoir fédéral. L'IFDD a été consulté à cet égard, s'agissant des anciens travaux au sein des groupes de travail CIDD (Mobilité) et EMAS et aimerait repercuter les résultats de ce dernier groupe de

travail dans son analyse (potentielle). Si l'analyse devait bel et bien avoir lieu, les premiers textes sont attendus pour l'été 2016.

#### 4.6. Monitoring des marchés publics durables

À la suite de la discussion sur la circulaire fédérale du 16 mai 2014 et des concertations qui ont déjà eu lieu en 2014, plusieurs étapes ont été franchies en 2015 afin de concrétiser le monitoring des marchés publics durables.

Les chiffres issus du monitoring pourront être utilisés pour informer les représentants politiques (ministres, parlementaires) ou la presse de l'état de la situation de l'implémentation de la politique des MPD. Le monitoring a également un aspect qualitatif, puisqu'il permet de connaître les instruments développés par les acheteurs (critères, calculateurs, manuels, utilisation des meilleures pratiques, projets pilotes, etc.) et d'avoir un aperçu sur le besoin de développer de nouveaux instruments. Une analyse de qualité et l'utilisation objective de critères permettent aux décideurs de déterminer si les acheteurs font effectivement usage des critères, des clauses sociales, des formes d'adjudications novatrices ou des alternatives.

Ce sont principalement ces informations qui permettent de mettre en avant de nouvelles techniques ou lacunes et qui permettent d'adapter la politique à des fins de développement durable pour les travaux, les services et les livraisons. Les informations peuvent ainsi permettre de mieux mettre en avant les bonnes pratiques, ainsi que d'identifier à temps les acheteurs durables précurseurs et de nouveaux problèmes durables au niveau des produits, des services et même des travaux ; l'on serait dès lors en mesure de communiquer en la matière via les helpdesks et éventuellement d'organiser des ateliers ayant pour thème les pratiques plus durables.

En 2014, une note identifiant les différentes pistes de monitoring au



niveau fédéral a été rédigée. Cinq pistes y sont analysées :

- A) via le rapport annuel de la CIDD, dans le cadre de la circulaire de 16 mai 2014 ;
- B) via l'E-notification (la plateforme nationale pour la publication des marchés) : l'insertion des indicateurs de développement durable en E-Notification ;
- C) via un indicateur de développement durable dans le système FEDCOM ;
- D) via des indicateurs de développement durable dans E-Catalog ;
- E) via les initiatives de rapportage de la Commission européenne (cf. par ailleurs point 3.5).

Pour l'initiative A, on peut renvoyer au présent rapport annuel et aux rapports des membres du CIDD.

L'initiative C a été réalisée mais ne contient pas suffisamment d'informations parce que la définition de « développement durable » n'est, à l'heure actuelle, pas claire dans le système.

L'initiative E est suivie attentivement par le groupe de travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE pour anticiper les éventuelles initiatives européennes.

Les initiatives B et D sont actuellement suspendues à titre provisoire en raison des implications budgétaires considérables. Elles ont néanmoins été réorientées. En ce qui concerne l'E-Catalog, l'IFDD a examiné en concertation avec le service responsable de l'E-Catalog la possibilité de demander des informations aux fournisseurs sur la base des indicateurs de développement durable.

Il est avant tout question de la quantité d'articles munis d'un écolabel de type I achetés par le biais de contrats-cadres du FOR. D'autres indicateurs de développement durable sont en cours de discussion

entre les deux services.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SPF P&O aimerait uniquement travailler par le biais de E-catalog pour les contrats-cadres pertinents du FOR. Les possibilités de monitoring du développement durable et de l'E-Catalog seront plus amplement étudiées et implémentées.

S'agissant de la réorientation du projet de monitoring E-Notification, l'on étudie la possibilité d'examiner les 30 000 annonces annuelles selon des critères de développement durable. À cet égard, l'on a examiné si les titres existantes dans les documents de publication pouvaient être utilisés (par exemple pour la réservation des marchés) et si les informations pertinentes provenant des nombreuses données des 30 000 issues des documents de publication pourront être filtrées. Un premier test a été réalisé en novembre 2015 et il s'est avéré que le traitement des données était très complexe et nécessitait d'être simplifié. Ce test a également révélé que le projet pourrait avoir un impact sur les régions et les autorités locales. Les représentants du service E-Procurement, du SPF Économie, de l'IFDD et des trois régions se sont dès lors réunis le 16 décembre 2015, en vue du screening des données présentes et de leur éventuelle utilisation dans des politiques à venir. Le groupe a conclu que seule une partie infime d'indicateurs pourrait être utilisée dans le cadre du monitoring des marchés publics durables et que s'imposerait, par ailleurs, une série d'indicateurs supplémentaires sur les aspects durables. Ceci suppose la coopération entre les régions et le pouvoir fédéral, ainsi que la prévision d'un budget. Le groupe poursuivra ses travaux le 2 février 2016.

#### 4.7. Point d'attention alimentation dans les marchés publics

L'avis du Conseil fédéral du développement durable du 24 avril 2015 relatif aux pertes et au gaspillage alimentaire, et en particulier le §11 de cet avis, a émis la recommandation suivante : « *Le conseil*

demande d'accorder davantage d'attention aux pertes et gaspillage alimentaires dans les directives pour les devis des traiteurs. Il est indiqué de poursuivre l'étude de cette matière via le groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD. ».

Le groupe de travail MPD du CIDD-CCPIE s'est penché sur la question le 5 mai 2015 et a dégagé les pistes suivantes :

- L'avant-projet de plan fédéral de développement durable devient une action visant la prévention du gaspillage alimentaire et la redistribution des excédents. Les membres du gouvernement fédéral n'ont pas encore discuté de ce texte (décembre 2015).
- Les travaux de la Commission européenne /du JRC relatifs au développement de critères verts pour les marchés publics en matière d'alimentation et de catering. Le JRC a développé un site Internet sur le sujet ([http://susproc.jrc.ec.europa.eu/Food\\_Catering/](http://susproc.jrc.ec.europa.eu/Food_Catering/)). Le JRC a distribué en 2015 un questionnaire en relatif aux critères actuels pour l'alimentation et le catering de la Commission européenne.
- En Flandre, l'on peut notamment renvoyer aux travaux de Bioforum, à l'intérêt de la « Facilitair Bedrijf » (Flandre) pour un arbre décisionnel en vue d'évaluer certains aspects du caractère durable (local, équitable, etc.), au groupe de travail flamand en charge de l'élaboration d'une feuille de route sur les pertes alimentaires et de clauses relatives au catering, en collaboration avec la « Vlaamse Taskforce duurzame overheidsopdrachten », et au réseau des administrations locales flamandes qui s'occupe du gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, les banques alimentaires ont invoqué l'aide de l'IFDD s'agissant d'évaluer l'offre de produits alimentaires pour une valeur de 11 millions d'euros. Tout comme en 2014, l'IFDD a confirmé en 2015 le caractère durable de l'offre prévue dans le cahier spécial des

charges.

#### 4.8. Actualisation [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)

L'année 2005 a vu la création du site Internet [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be). Cet outil convertit les choix politiques et stratégiques en des outils de travail prêts à l'emploi à destination des acheteurs. Ce site est encensé au niveau international (OCDE, voir point 3.1.).

L'importance du site pour les acheteurs belges se lit dans les statistiques ci-dessous (chiffres filtrés selon les visites belges) :

Période	Nombre de sessions en Belgique	Nombre de nouvelles sessions en Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs belges	Durée de présence moyenne par session
1/12/2011 1/12/2012	4392	61 %	2716	3:49
1/12/2012 1/12/2013	3118	70 %	2228	2:59
1/12/2013 1/12/2014	5812	64,2 %	3736	4:27
1/12/2014 1/12/2015	6884	66,5 %	4576	4:38

Par souci d'économie, en 2014 l'outil n'a plus été sous-traité à un partenaire privé mais bel et bien transféré sous la gestion des services fédéraux (FEDICT). En 2016, l'IFDD souhaite proposer un outil tout neuf et dans l'air du temps. À cet effet, il souhaite réaliser une actualisation profonde du contenu, basée sur le dernier état des lieux de la

réglementation et des instruments. Le groupe cible reste le fédéral, et indirectement les acheteurs belges des services publics.

Au vu des demandes répétées des régions, entreprises et consultants, le site Internet ne fonctionne désormais plus uniquement comme un outil disposant d'instruments propres (projets pilotes, critères, labels, réglementation fédérale) conçus (par le SPP DD ou l'IFDD), mais également comme un instrument d'orientation stratégique (site coupole) vers les instruments qui sont/ont été développés dans les régions et au niveau européen. Unir les forces des entités belges en matière de développement de critères (surtout la Flandre et l'IFDD), de communication des bonnes pratiques (Bruxelles environnement), de projet stratégique sur les aspects sociaux (SPW) et la création d'un label et d'informations sur les projets pilotes (IFDD), le tout conformément aux instruments européens, permet de développer des activités complémentaires s'agissant des marchés publics durables dans le respect de chaque niveau de compétence. Cette orientation stratégique peut en partie expliquer la hausse de l'utilisation et de la durée de présence du guide des achats durables aux différents niveaux de pouvoir belges (fédéral, régions, provinces, communes, etc.).

Avant 2015, le guide faisait référence à 24 labels sociaux et environnementaux qui pouvaient permettre de déterminer le caractère durable d'un service ou d'un produit dans les marchés publics. Puisque la dernière actualisation remonte à l'été 2011, l'IFDD a profondément réexaminé et complété les labels. À cet effet, le service a examiné au printemps 2015 l'offre actuelle de critères applicables aux produits et services durables dans 24 organisations de labels. Il a par ailleurs recherché des labels supplémentaires. Le nombre de labels sociaux et écologiques en vigueur étant assez élevé, il a été fait appel à l'article 43 (labels) de la directive marchés publics 2014/24/UE. Cet article cite quatre conditions pertinentes auxquelles les labels doivent satisfaire dans le cadre des marchés publics. Chaque nouveau label se doit de

satisfaire à toutes les conditions. Sur la base de cette étude, ce sont 14 labels supplémentaires qui ont été identifiés, principalement dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement, des emballages et des produits financiers.

Pour concrétiser son engagement personnel en matière de responsabilité sociale, l'IFDD a, dans le cadre de ce projet, collaboré pendant deux mois avec un demandeur d'emploi handicapé moteur. Toutes les adaptations ont été réalisées pendant les mois d'été 2015 et peuvent être consultées sur le site Internet [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be).

D'autres adaptations du guide sont prévues à court terme. Il s'agira en particulier d'actualiser le contenu de fiches validées et non validées, de préciser le tableau des bonnes pratiques à l'aide de références aux achats à l'étranger socialement responsables et de réaliser une enquête de satisfaction limitée. Dans le cadre de ce marché, l'on a parcouru un marché public dans le courant de la deuxième moitié de 2015. Le projet sera lancé à partir de janvier 2016 en collaboration avec les entreprises Karistem et The Global Picture.

#### 4.9. Soutien de première ligne depuis l'IFDD

Entre le 1er janvier et le 1er décembre, l'IFDD a reçu 140 demandes relatives à la politique et aux instruments encadrant les marchés publics durables.

Il s'agit en général :

- de demandes émanant de toutes sortes d'instances et de consultants européens quant à l'implémentation et à la coordination des marchés publics durables belges ;
- d'échanges internationaux et d'harmonisation entre les experts d'autres États membres sur la politique et les instruments ;
- d'harmonisation entre les régions et le fédéral ;
- de questions posées par des entreprises ou des secteurs sur la politique et les instruments ;
- de demandes d'aide concrète dans l'élaboration de cahiers spéciaux des charges avec des estimations budgétaires élevées ;
- de demandes concernant l'implémentation de la politique fédérale ;
- de réponses aux questions parlementaires ou journalistiques ;
- etc.

#### Perspectives 2016

En 2016, le groupe de travail Marchés publics durables de la CIDD assurera principalement :

- la poursuite du renforcement de la capacité belge lors des moments de concertation internationaux et européens grâce à des accords solides au sein du groupe de travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE ;
- la transposition de la directive marchés publics 2014/24/CE en droit belge ;
- l'analyse de la poursuite de l'implémentation de la circulaire du 16 mai 2014 ;
- la collecte et l'analyse de données sur les achats durables sur la base de différentes initiatives de monitoring ;
- le contrôle du point « développement durable » à l'ordre du jour de la plateforme de concertation d'acheteurs fédéraux ;
- les premiers résultats des différents projets pilotes et collaborations autour des clauses éthiques et sociales dans les marchés publics.

### Secrétariat de la CIDD

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles

Tel: 02/501.04.62

Website: [www.icdo.belgium.be/fr](http://www.icdo.belgium.be/fr)

© Institut fédéral pour le Développement durable 2015

Toute reproduction de cette publication en ligne est interdite sans l'autorisation explicite et préalable de l'Institut fédéral pour le Développement durable. Pour plus de précisions sur les informations mentionnées dans ce rapport annuel, veuillez contacter le service Communication : [communication@ifdd.fed.be](mailto:communication@ifdd.fed.be) - 02/501 04 77

Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i.,

Numéro du dépôt légal: D/2016/11945/01